

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Vendredi 26 mai 2023
9 *(L'audience est ouverte en public à 9 h 31)*
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:31:08] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-2084 *(sous serment)*
15 *(Le témoin s'exprimera en français)*
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:37] Bonjour à tous.
17 Madame la greffière, s'il vous plaît, veuillez bien appeler l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:42] Bonjour, Monsieur le Président,
19 Messieurs les juges.
20 La situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom*
21 *et Patrice Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
22 Et nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:00] Merci.
24 Les parties, s'il vous plaît.
25 Madame Galupa, d'abord pour les... l'Accusation.
26 M^{me} GALUPA (interprétation) : [09:32:07] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
27 Messieurs les juges. Bonjour à tous dans le prétoire.
28 L'Accusation est aujourd'hui représentée par M^{me} Claire Henderson, M. Kweku

1 Vanderpuye. Nous avons un nouveau membre de l'équipe qui s'assied ici au... au
2 milieu. M. Lucio Garcia, M. Yassin Mostfa et moi-même, Irina Galupa.
3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:25] Merci.
4 J'en viens aux représentants des victimes.
5 M^e FALL : [09:32:40] Bonjour, Monsieur le Président.
6 Les victimes des autres crimes sont aujourd'hui représentées par M. Orchlon
7 Narantsetseg, M^{me} Evelyne komerwa Ombeni et moi-même, Yaré Fall.
8 Merci.
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:46] Merci.
10 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:33:00] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
11 Messieurs les juges. Les anciens enfants-soldats sont représentés par moi-même,
12 Maître Suprun.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:06] Merci.
14 La Défense.
15 Maître Dimitri, d'abord.
16 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:33:10] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour
17 Messieurs les juges. Bonjour tout le monde.
18 M. Yékatom est présent dans le prétoire et il est représenté aujourd'hui par
19 M^{me} Laurence Hortas-Laberge, Alexandra Baer, M^e Fiona Houdin, M. Lionel Messi
20 Tikpa, Anta Guissé. Et nous aurons peut-être le plaisir d'avoir également Thomas
21 Hannis lors de la deuxième séance.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:27] Très bien. Merci.
23 Bon...
24 Maître Knoops.
25 M. KNOOPS (interprétation) : [09:33:31] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
26 Messieurs les juges. Bonjour à tout le monde dans le prétoire.
27 L'équipe de la Défense de M. Ngaïssona est composée aujourd'hui de Michael
28 Rowse, Chiara Giudici, Mathias Goffe et Lina Taki. Et M. Ngaïssona est également

1 présent dans le prétoire.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:47] Merci, Maître
3 Knoops.

4 Le plus important, c'est que nous avons ici notre témoin.

5 De nouveau, bonjour M. Okoa-Penguia. J'espère que vous vous sentez bien.

6 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:02] Ça va. Ça va.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:05] Beh, c'est très bon de
8 l'entendre. Avant de commencer, je vais vous demander de... Bon, vous savez que
9 vous avez beaucoup à dire et que vous êtes très éloquent. Ça, on peut vous le
10 reconnaître. Et donc, ça vous pousse parfois à parler trop rapidement, Monsieur
11 Okoa-Penguia. Donc, vous savez, je vous ai expliqué la dernière fois — je l'ai déjà
12 expliqué — vous êtes interprété également en anglais, et ils ont besoin, les
13 interprètes, d'un petit peu de temps pour finir leurs phrases. Donc, je vous
14 demanderais, s'il vous plaît, si vous le pouvez, de parler un tout petit peu plus
15 lentement. Ce serait très gentil et ce serait très utile pour la traduction.

16 (*intervention en français*) Merci beaucoup.

17 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:51] Merci beaucoup.

18 Je crois que j'ai pris bonne note. J'irai doucement, lentement, lentement, et pour
19 laisser le temps à l'interprétariat de faire le travail.

20 Vraiment, je vous remercie.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:08] Merci. Merci
22 beaucoup, Monsieur le témoin.

23 Maître Dimitri, vous avez la parole.

24 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:35:13] Merci, Monsieur le Président.

25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

26 PAR M^e DIMITRI : [09:35:20] Bonjour, Monsieur Okoa-Penguia.

27 R. [09:35:21] Merci, Madame.

28 Q. [09:35:23] Alors, je me présente à nouveau. On s'est rencontrés au moment de la

1 familiarisation. Je suis Mylène Dimitri, une des avocates de la Défense de M. Alfred
2 Rombhot Yékatom.

3 Je vais, comme vous avez... Comme vous l'avez remarqué, je vais vous parler en
4 français, parce que je suis aussi francophone, bien que pas Française. Et c'est donc
5 important que vous et moi, nous fassions une pause de cinq secondes parce que,
6 comme le Président vient de vous le dire, vous avez tendance à parler très
7 rapidement et vous avez beaucoup de choses à dire, et elles sont importantes. Et
8 pour bien les comprendre, c'est important pour les... les sténotypistes, les... les
9 personnes qui notent tout ce que vous dites, qu'on ait un débit raisonnable. Alors
10 dans les cabines, en haut, il y a des interprètes qui interprètent tout ce que vous dites
11 en anglais, mais aussi en sango, pour que vos concitoyens puissent entendre. Et
12 lorsque vous parlez trop vite, et lorsque vous parlez trop, ils n'arrivent pas à bien
13 capter et bien interpréter tout ce que vous avez à dire, en sango ou en anglais. Et
14 derrière moi, vous ne les voyez pas, mais il y a des gens qui notent tout ce que vous
15 dites. Elles sont derrière les rideaux. Et donc, lorsque vous avez tendance à trop
16 parler ou à parler très vite, on ne peut pas saisir l'importance de vos propos.

17 Vous me suivez ?

18 R. [09:37:00] Très bien, Madame.

19 Q. [09:37:01] Alors, pour me permettre de bien capter l'importance de votre
20 témoignage, je vais vous poser des questions bien concises, ciblées, précises, et la
21 plupart du temps, vous n'aurez qu'à me répondre : « Oui, vous avez bien compris. »
22 ou « Non, vous n'avez pas bien compris. »

23 Alors, je vais... j'ai relu avec attention votre témoignage de mercredi dernier, et
24 maintenant, mon rôle aujourd'hui, toute la journée, ce sera de reprendre, portion par
25 portion, de façon chronologique, plus de façon concise, pour m'assurer que ce soit
26 clair pour tout le monde, vu l'importance de votre témoignage.

27 Vous me suivez ?

28 R. [09:37:51] Merci, Madame, je vous suis.

1 Q. [09:37:53] Je vais également vous demander certaines questions sur des membres
2 de la population de Pissa, parce que j'ai bien noté que vous êtes non seulement le
3 doyen des maires de la République centrafricaine, mais vous êtes né à Pissa, baptisé
4 à Pissa, vous y avez habité toute votre vie, et donc, vous connaissez beaucoup de
5 gens. Et je veux profiter de vos connaissances. Je vais vous montrer certaines photos,
6 je vais vous... je vais vous poser des questions sur certains individus et vous pourrez
7 me répondre « Oui, je le connais ; non, je ne le connais pas. » Et, ensuite, je vous
8 poserai peut-être des questions sur le rôle de ces personnes. Mais avant tout, je veux
9 simplement établir que vous les connaissez.

10 Vous me suivez ?

11 R. [09:38:41] Très bien, oui, Madame.

12 Q. [09:38:43] Donc, c'est uniquement lorsque je vous demande des détails que vous
13 pourrez développer, parce que sinon, on sera encore ici en milieu de semaine
14 prochaine.

15 Vous me suivez ?

16 R. [09:38:54] Je vous suis, Madame.

17 Q. [09:39:02] Et puis finalement, ma dernière directive pour vous, Monsieur Okoa-
18 Penguia, c'est que parfois vous avez donné des réponses très longues. Pour vous
19 remettre dans le contexte, je vais relire ce que vous avez dit...

20 R. [09:39:14] Hmm.

21 Q. [09:39:15] Et ensuite, je vous pose une question de clarification.

22 R. [09:39:22] O.K.

23 Q. [09:39:28] Alors, au paragraphe 20 de votre déclaration, vous expliquez que la
24 région de la Lobaye est divisée en cinq sous-préfectures, et que les sous-préfectures
25 sont divisées en 13 districts ou communes, et que vous êtes responsable de la
26 commune de Pissa. Vous en avez parlé également mercredi dernier.

27 R. [09:39:46] Oui, Madame.

28 Q. [09:39:50] Est-ce que vous pourriez m'expliquer quelles sont... qu'est-ce que sont

1 les localités de Kapou, Bossongo et Ndangala ? Est-ce que ce sont des... des
2 communes, des districts, des villages et font-ils partie de la commune de Pissa ?

3 R. [09:40:05] Merci, Madame.

4 Kapou, c'est un grand village de la commune de Pissa et c'est le deuxième
5 arrondissement, il y a la mairie secondaire à Kapou. Mais par contre, Ndangala n'est
6 pas dans la commune de Pissa. Ndangala est dans la commune de Bimbo. Et
7 Bossongo également, c'est un grand village dans la commune de Pissa.

8 Donc, Kapou et Bossongo sont des villages de la commune de Pissa, Madame.

9 Q. [09:40:44] Et j'ai compris de vos propos que Kapou a une mairie secondaire.

10 R. [09:40:50] Oui.

11 Q. [09:40:52] Est-ce que Bossongo a aussi une mairie secondaire ?

12 R. [09:40:55] Non, Bossongo fait partie du deuxième arrondissement, parce que la
13 commune de Pissa est divisée en trois arrondissements. Le premier arrondissement
14 commence du village de Pissa 2, jusqu'au village Bombé, proche de la station
15 agricole de Boyali, là où il y a les Chinois. Ça, c'est le premier arrondissement.

16 Et le deuxième arrondissement commence depuis le village Yaka Sakolo (*phon.*)
17 jusqu'à Kapou, frontière avec la commune de Bimbo. Il y a une mairie centrale à
18 Pissa, il y a une mairie secondaire à Kapou et il y a une mairie secondaire également
19 à Bobangui, au mausolée du Président Barthélémy Boganda.

20 Donc, nous avons trois mairies dans la commune de Pissa : deux mairies secondaires
21 et la mairie centrale, là où je travaille, Madame.

22 Q. [09:41:59] Et c'est à Bossango que l'on retrouvait l'entreprise Centrapalm ?

23 R. [09:42:04] Oui.

24 Q. [09:42:05] C'est exact ?

25 R. [09:42:07] Oui, c'est la grande entreprise de palmiers à huile. On l'appelait la
26 Centrafricaine des palmiers à huile. Ça, c'est la très grande entreprise de palmiers à
27 huile en Centrafrique, d'abord.

28 Q. [09:42:25] Monsieur Okoa-Penguia, je vais vous rappeler à l'ordre à nouveau.

1 Pouvez-vous attendre trois secondes entre la fin de ma question et le début de votre
2 réponse ? Vous êtes un peu trop rapide.

3 R. [09:42:36] Ah, d'accord.

4 Q. [09:42:42] Alors, est-ce que je comprends de vos propos que Kapou tombe sous
5 votre responsabilité ?

6 R. [09:42:48] Oui.

7 Q. [09:42:52] Et vous nous avez expliqué que Kapou a une mairie secondaire.

8 Est-ce que c'est également exact que Kapou a un centre de santé ?

9 R. [09:42:58] Oui, Kapou a les structures sociocommunautaires : il y a la mairie
10 secondaire bien équipée, il y a le centre de santé, à côté de la mairie secondaire, il y a
11 une école maternelle, et il y a une école fondamentale 1, et pour l'instant, on a un
12 collège qui vient de voir le jour à Kapou. Au départ, c'était l'œuvre, le premier
13 initiateur était Alfred Yekatom Rombhot, il voulait construire un collège, là, mais il
14 n'avait pas réussi, mais c'est la société Centraboïs qui est arrivée à nous construire le
15 collège. Et on a inauguré ce collège, il y a pas... il y a pas quatre mois aujourd'hui,
16 Madame. Et il y a un grand marché à Kapou, les gens de Bangui viennent
17 s'approvisionner en vivres au niveau de Kapou. Donc, il y a les villages qui
18 fournissent des vivres à la population de Bangui ; vous avez les villages de Kapou,
19 la... le mairie secondaire de Kapou et Grand marché, et vous avez également les
20 différents villages longeant la route n°6 Bangui-Mbaïki, et vous avez un grand
21 marché au centre de la ville qui est Pissa centre.

22 Q. [09:44:26] Je vous remercie beaucoup. Je vais... Je vais vous demander une faveur,
23 Monsieur Okoa-Penguia. Ma question portait uniquement sur le centre de santé, et je
24 sais que vous connaissez beaucoup de choses, et... et que c'est important pour vous
25 d'expliquer, surtout quand ça concerne votre... votre communauté, vos villages,
26 votre commune, mais si vous développez autant à chaque question, on... on
27 terminera pas dans les temps. J'ai... J'ai un temps précis, et je... vraiment, je vais aller
28 étape par étape. Là, je vous posais la question sur les centres de santé, ensuite, je vais

1 vous poser la... des questions sur certaines écoles spécifiques. Essayez de focaliser sur
2 la... la... le thème de chacune de mes questions, s'il vous plaît..

3 R. [09:45:20] O.K.

4 Q. [09:45:21] Vous avez évoqué mercredi dernier, le fait qu'une sage-femme délivre
5 ce qu'on appelle des bulletins de naissance, et qui sont ensuite amenés à la mairie,
6 afin que vous puissiez délivrer un acte de naissance. C'était mercredi à 10 h 51.

7 Est-ce que j'ai raison de dire que puisque vous venez d'expliquer que Kapou a un
8 centre de santé, le centre de santé de Kapou émettait des bulletins de naissance ?

9 R. [09:45:51] Oui, Madame, bon, c'est... c'est la loi qui prévoit. Nous avons cette
10 formation sanitaire dans la commune. Et le ministère de la Santé a mis à la
11 disposition de chaque formation sanitaire ce qu'on appelle les registres
12 d'accouchement. Donc, chaque centre de santé a un registre d'accouchement. Et une
13 fois que la naissance a eu lieu dans le centre de santé, c'est le responsable qui sera en
14 mesure maintenant de faire le bulletin pour envoyer. Mais pour la plupart des
15 temps, c'est les difficultés. Parce que les... les matrones accoucheuses qui sont là,
16 parce que les centres... les centres de santé de la commune ne sont pas
17 nécessairement tenus par le personnel qualifié du ministère de la Santé. Il y a un
18 manquement grave pour le... le personnel qualifié du ministère de la Santé pour les
19 formations sanitaires, donc, on prend les jeunes filles, les jeunes garçons sur le tas, ils
20 arrivent à avoir une petite formation, et c'est eux qui font le service. Donc, en
21 principe, les bulletins de naissance doivent partir de ces formations sanitaires pour
22 aller au poste de traitement. Et je crois, au niveau de la mairie de... — pardon — au
23 centre de santé de Kapou, il y a également un secrétaire d'état civil qui est là,
24 Madame. Voilà.

25 Q. [09:47:38] Et est-ce que j'ai bien compris, lorsque le centre de santé émet un
26 bulletin de naissance, il envoie l'original du bulletin de naissance à la mairie de
27 Pissa, vos services reçoivent le bulletin de naissance, l'agrafent dans le registre,
28 l'original, et émettent l'acte de naissance sur la base des informations contenus dans

1 le bulletin ?

2 R. [09:48:01] O.K.

3 Q. [09:48:03] Donc, j'ai bien compris ?

4 R. [09:48:06] Mais, pour la plupart, comme je le disais tantôt, pour la plupart, les
5 matrones-là n'arrivent pas souvent à envoyer les bulletins de naissance, c'est ça le
6 manquement, et quand on a tenu une réunion, le chef de district sanitaire de Mbaiki
7 était venu, il devait intimer l'ordre que : regardez, le ministère de la Santé a fait un
8 très bon travail, déjà. Le ministère a mis à la disposition de chaque formation
9 sanitaire ce qu'on appelle un registre d'accouchement. Alors, si l'accouchement se
10 fait au niveau du centre de santé, automatiquement, de votre côté, à la fin du mois,
11 vous faites la somme de toutes les naissances, et vous envoyez à la mairie pour
12 l'établissement de l'acte de naissance, Madame.

13 Q. [09:49:05] Et est-ce que j'ai raison de dire que le bulletin de naissance ne passe pas
14 entre les mains de la maman ou du papa, en fait, le bulletin de naissance, une fois
15 émis par le centre de santé, il sera envoyé directement à la mairie de Pissa, dans le...
16 dans le cas de Kapou, directement envoyé à la mairie de Pissa qui garde l'original
17 dans ses registres afin d'établir l'acte de naissance...

18 R. [09:49:31] Oui, Madame.

19 Q. [09:49:32] ... et de remettre le... l'acte de naissance aux parents qui se présenteront
20 à la mairie ; c'est bien comme ça que ça se passe ?

21 R. [09:49:39] Oui, c'est comme ça, c'est la logique. C'est la logique des choses,
22 Madame.

23 Q. [09:49:46] Maintenant, toujours sur Kapou, Monsieur Okoa-Penguia, est-ce que
24 vous connaissez la pharmacie Cogec à Kapou — peut-être que je le prononce mal :
25 C-O-G-E-C ?

26 R. [09:50:00] Bon, euh, vous savez, pour de tout ce que nous venons de connaître
27 dans le pays, les gens ne respectent plus les directives du ministère de la Santé, parce
28 que, pour ouvrir une pharmacie, nécessairement, il faut avoir les documents du

1 ministère, l'agrément du ministère de la Santé publique, mais comme il y a des
2 manquements un peu, même au niveau de Bangui, au niveau de Bangui même, vous
3 allez voir qu'il y a des pharmacies qui voient le jour par-ci, par-là, mais ces
4 pharmacies ne sont pas en règle avec le ministère de la Santé. Voilà pourquoi les
5 gens qui ont les petits moyens, eh beh, pour aider la population locale, se permettent
6 d'ouvrir des petites pharmacies pour aider la population, Madame. Voilà. Mais
7 respecter la lègre... — pardon — la règle du ministère de la Santé publique, parce que
8 celui qui veut ouvrir une pharmacie, Madame, il doit nécessairement présenter
9 toutes ces pièces. Et les pièces doivent aller au niveau du district sanitaire de Mbaïki,
10 parce que c'est le district sanitaire de Mbaïki qui coiffe toutes les formations
11 sanitaires de la Lobaye. Et maintenant, c'est le district qui envoie la correspondance
12 au ministère de la Santé, et celui qui est dans le besoin fait tout pour se rapprocher
13 du ministère. S'il a l'agrément d'ouvrir une pharmacie, O.K. Mais sinon, par...
14 comme je vous disais, Madame, même au niveau de Bangui, les pharmacies qui sont
15 légalement reconnues, qui font leur travail, vous avez la pharmacie Sambo

16 Q. [09:51:58] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

17 R. [09:52:00] Oui ?

18 Q. [09:52:01] Essayez de focaliser sur ma question, s'il vous plaît : je veux parler d'une
19 pharmacie spécifique à Kapou. Vraiment, mes excuses de vous interrompre, mais j'ai
20 des centaines de questions pour vous. Et si, à chaque question, vous me donnez tous
21 ces détails, on s'en sortira pas vous et moi.

22 R. [09:52:16] O.K.

23 Q. [09:52:17] Alors, à Kapou, avez-vous souvenir d'un certain Wilfred Molouba,
24 gestionnaire d'une pharmacie communautaire au sein du centre de santé ; est-ce que
25 c'est quelque chose qui vous parle ? Est-ce que vous avez entendu parler de cet
26 individu et de cette pharmacie communautaire ?

27 R. [09:52:37] Bon, au fait, dans une formations sanitaire, il y a le COGES, vous voyez,
28 non, le Comité de gestion des médicaments que le gouvernement envoie, où les

1 partenaires envoient ; eh bien, c'est ce COGES qui gère ces médicaments. Une fois
2 que la consultation est faite, eh bien, le responsable donne une ordonnance, et la
3 personne, le patient achète les médicaments pour les soins. Donc, dans chaque
4 formation sanitaire, il y a une pharmacie — chaque formation. Mais en dehors... en
5 dehors de la pharmacie, de l'état de... de... reconnu officiellement, en dehors, dans les
6 quartiers, il y a certains... personnes qui créent des... des pharmacies, Madame.

7 Q. [09:53:35] Et... Et sur ma question bien précise, Wilfred Molouba, gestionnaire
8 d'une COGES à Kapou, est-ce que ça vous dit quelque chose, « oui » ou « non » ?

9 R. [09:53:46] Bon, au fait, parce que, à chaque fois qu'il y a mauvaise gestion, ou bien
10 à chaque fois que les choses ne marchent pas, les gens qui arrivent, des fois, ils
11 ferment comme ça, ils... ils s'en vont, mais, si c'est pour le GOGES, O.K., mais sinon,
12 moi, peut-être, si je vois la photo de la personne, oui, je peux dire que oui, je connais
13 cette personne. Mais si je ne vois pas sa photo, bon...

14 Q. [09:54:30] Je vais changer de sujet, Monsieur Okoa-Penguia. Kalangoi. Est-ce que
15 j'ai raison qu'il s'agit d'un endroit qui se trouve à Kapou ?

16 R. [09:54:42] Oui, Kalangoi, c'est un village qui est situé à 7 kilomètres de Kapou. Et
17 pour l'instant, on a construit un centre de santé à Kalangoi. Et il y a deux chefs de
18 village à Kalangoi. Donc, Kalangoi fait partie des 61 villages de la commune de
19 Pissa, comme la commune de Pissa compte 61 villages.

20 Q. [09:55:15] Et vous venez de me dire — vous avez été très précis d'ailleurs —,
21 7 kilomètres de Kapou. Alors, est-ce que j'ai raison de dire que pour se rendre à
22 Kalangoi, on doit passer par Kapou en prenant un chemin vers la droite, là, lorsque...
23 si j'arrive moi de PK 9, si j'ai PK 9 derrière moi...

24 R. [09:55:37] Oui.

25 Q. [09:55:38] ... et que j'arrive au niveau de Kapou, je prends un chemin vers la
26 droite...

27 R. [09:58:42] Oui.

28 Q. [09:58:44] ... je fais 7 kilomètres.

1 R. [09:58:45] Oui.

2 Q. [09:58:46] ... et je me rends à Kalangoi.

3 R. [09 :58 :47] Oui.

4 Q. [09:58:47] C'est exact ?

5 R. [09:55:47] C'est ça, Madame. Mais les... avant d'arriver au village de Kalangoi,
6 vous avez également les petits hameaux qu'on appelle Butene, le village Butene,
7 hein, vous traversez Butene et vous allez jusqu'à Kalangoi là-bas. Bon, pour la
8 plupart, Kalangoi, il y a des dignitaires qui... ont leurs fermes là-bas, donc, Kalangoi,
9 c'est... ça fait partie des villages de la commune de Pissa, Madame.

10 Q. [09:56:21] Et puisque ça fait partie des villages de la commune de Pissa, on est
11 d'accord vous et moi que Kalangoi, ça se trouve en République centrafricaine et non
12 en République démocratique du Congo ?

13 R. [09:56:33] Aucunement pas, Madame.

14 *(Le témoin rit)*

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:56:52] Une seconde, s'il vous plaît, Monsieur le
16 juge.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:56:56] Bien sûr.

18 M^e DIMITRI : [09:57:48]

19 Q. [09:57:49] Et juste pour que ce soit clair, Monsieur Okoa-Penguia, il y a, si vous le
20 savez, hein, entre PK9, Bangui et Kapou, il y a combien de kilomètres ?

21 R. [09:58:00] Bon, ça doit faire près d'une trentaine de kilomètres, hein, Madame.
22 Près d'une trentaine de kilomètres.

23 Q. [09:58:03] Et toujours sur les villages et les localités qui sont... qui sont limitrophes
24 à Pissa, est-ce que j'ai raison de dire qu'il y a des routes qui mènent de régions plus
25 éloignées, comme Boyali, Yaloké, Boboua, vers la Lobaye ? C'est-à-dire que c'est... de
26 ces endroits beaucoup plus éloignés, qui sont pas dans la préfecture de la Lobaye, on
27 peut quand même, par des... des routes de sentiers, finir par arriver dans la Lobaye ?

28 R. [09:58:44] Bon, Madame, la route qui mène sur la Lobaye, c'est la route

1 nationale n° 6 ; c'est la route nationale n° 6. Mais Yaloké, je crois, on passe par
2 Bangui et le PK 12, Boali, Bossembélé, pour aller à Yaloké. Bon, des fois, il y a les
3 transhumants peul. Pendant la transhumance, ces Peul ne respectant pas ce qu'on
4 appelle « couloir de transhumance » sont obligés, même s'ils viennent du Tchad avec
5 leur bétail, ils vont jusqu'à dans la Lobaye, Madame. Ils vont jusqu'à dans la Lobaye.
6 Ils empruntent n'importe quelle piste pour être dans la Lobaye. Pour une précision,
7 Madame, pour cette année qui vient de finir, mais on a eu dans la Lobaye des
8 milliers, milliers, milliers de bœufs. Et...

9 Q. [09:59:58] Monsieur Okoa-Penguia, on va se concentrer sur 2013-2014.

10 R. [10:00:05] Ah !

11 Q. [10:00:06] Je voulais juste avoir un peu de... de précisions sur la... la... les pistes
12 intérieures, outre le chemin principal, la route.

13 R. [10:00:15] Oui.

14 Q. [10:00:16] Outre la route goudronnée.

15 R. [10:00:17] Oui.

16 Q. [10:00:18] On peut quand même, par les pistes intérieures, se rendre dans d'autres
17 préfectures ?

18 R. [10:00:24] Oui, il y a une piste intérieure, au niveau de... de Bobangui, mausolée
19 Barthelemy et Boganda. Vous arrivez là, y a ce qu'on appelle le quatrième parallèle,
20 qui peut partir de Bobangui et qui ressort au village de Ndanga. Ndanga, c'est vers
21 Boda, là-bas. Donc, c'est une route qu'on appelle « quatrième parallèle ». Donc
22 Boboua, Ndanga, Boda, tout ça. Mais pour la plupart du temps, même au niveau de
23 Palme d'Or ici, Madame, pour la plupart, ces pistes sont empruntées par les Peul.

24 Q. [10:01:23] O.K. Merci.

25 Je veux maintenant parler de certains individus en particulier et essayer de faire
26 travailler vos connaissances de certains concitoyens de Pissa. Et donc, je vais vous
27 demander... je vais vous donner certains noms, et vous me dites « oui », « non », « je
28 le connais » ou « je ne le connais pas » ; d'accord ? Et pour qu'on puisse... qu'on

1 puisse vraiment avancer, je vais vous demander de vous contenter de répondre à
2 mes questions sans me donner l'historique de... de l'individu ; et après on reviendra
3 à ces individus en particulier. Vous me suivez ?

4 R. [10:02:04] O.K.

5 Q. [10:02:05] Alors, il est exact qu'à Pissa, il y a une paroisse, la paroisse Saint-Esprit,
6 à Pissa ?

7 R. [10:02:17] Oui.

8 Q. [10:02:17] Et par curiosité, je pense que vous avez dit mercredi dernier que vous
9 avez été baptisé ; avez-vous été baptisé à la paroisse Saint-Esprit ?

10 R. [10:02:31] Pardon ?

11 Q. [10:02:33] Si j'ai bien compris votre témoignage mercredi dernier...

12 R. [10:02:37] Oui.

13 Q. [10:02:38] ... vous avez indiqué avoir été baptisé.

14 R. [10:02:40] Oui.

15 Q. [10:02:41] Avez-vous été baptisé à la paroisse Saint-Esprit, à Pissa ?

16 R. [10:02:46] Oui, Madame, j'ai été baptisé à la paroisse Saint-Esprit de Pissa. Et cette
17 paroisse, je peux vous donner une précision là-dessus ?

18 Q. [10:02:55] Non, je vais... j'y arrive, j'y arrive.

19 R. [10:02:56] O.K.

20 Q. [10:02:56] Essayez de suivre mon... mon guide à moi, on va avancer plus
21 rapidement.

22 R. [10:03:01] O.K. Je suis baptisé dans cette paroisse.

23 Q. [10:03:05] Est-ce que j'ai raison de dire que le secrétaire de la paroisse se nomme
24 Rigobert Yongolo ?

25 R. [10:03:14] Oui. Il est encore là en fonction, jusqu'aujourd'hui.

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:03:20] Monsieur le Président, je suis au compte
27 rendu d'audience 5, CAR-OTP-0000-0320.

28 Q. [10:03:35] (*intervention en français*) Et M. Yongolo tient un registre de baptême,

1 c'est exact ?

2 R. [10:03:44] Oui.

3 Q. [10:03:45] Et j'ai raison de dire qu'il travaille à la paroisse depuis au moins 20 ans ?

4 R. [10:03:50] Oui.

5 Q. [10:03:53] Je viens de recevoir un premier carton jaune, Monsieur Okoa-Penguia ;
6 on va trop vite, vous et moi. Comptez trois secondes entre ma question et votre
7 réponse.

8 R. [10:04:07] Oui.

9 Q. [10:04:08] Vous avez indiqué avoir été baptisé à Pissa. Est-ce que j'ai raison de dire
10 que les baptêmes à la paroisse Saint-Esprit de Pissa sont souvent célébrés en lots et
11 que... en ce sens que, lors d'une année en particulier, il y a une série de... d'individus
12 qui se font baptiser, et, ensuite, on leur donne... on note... le secrétaire note dans le
13 registre de baptême leurs noms et la date du baptême, et leur date de naissance ?
14 C'est exact ?

15 R. [10:04:46] Beh, je ne crois pas, hein. Je ne crois pas, comme ça. Parce que, avant
16 d'avoir le baptême, il y a ce qu'on appelle le catéchisme. Y a le catéchisme, et ça a une
17 durée. Vous arrivez, vous allez suivre tout ce que le catéchiste vous dit ou le prêtre
18 vous dit. Et y a des mois où il faut respecter. Et c'est... c'est un lot de chrétiens. Une
19 fois terminé, eh beh, les... le baptême sera programmé. Et le baptême, c'est une
20 grande cérémonie. C'est une grande cérémonie dans la localité. Bon, voilà, il aura
21 baptême tel jour, il aura baptême tel jour, tel jour. Et c'est toute la population, avec
22 les parents, les amis, qui viennent pour cette réjouissance, pour ce baptême,
23 Madame. Donc, habituellement, c'est comme ça. Et la même chose pour la
24 confirmation. O.K.

25 Q. [10:05:56] Merci, Monsieur Okoa-Penguia. On va se concentrer sur les baptêmes.
26 Alors, il y a un lot de chrétiens, y a... qui terminent le catéchisme ; on programme un
27 baptême ; il y a une grande cérémonie. Écoutez bien ma question : Après la
28 cérémonie, au moment de la cérémonie, lorsque le lot de chrétiens est baptisé, il est

1 exact que la paroisse tient un registre, le registre des baptêmes ? Au sein du registre,
2 on note le chrétien baptisé, le nom de ses parents, le nom de son parrain ou de sa
3 marraine, sa date de naissance et, évidemment, les... les informations sur le lot de
4 baptême, à savoir, bon, ça, c'est le lot 2008 de tel... de l'année 2008, de tel mois. Est-ce
5 que j'ai bien compris comment fonctionne la paroisse de Pissa, le... et... et le registre
6 de baptême ?

7 R. [10:06:54] Bon, s'il vous plaît, Madame, une organisation ecclésiastique, je peux
8 même pas me mêler de cette organisation, parce qu'il y a un curé, il y a les
9 catéchistes, et dans leur organisation, ils sont indépendants. Le maire ne peut pas
10 aller jusqu'à contrôler ou bien vérifier ce que l'église fait là-bas, Madame.

11 Q. [10:07:36] Je comprends. Ce n'est pas du tout le sens de ma question. Je veux pas...
12 Je... Je... Je ne veux pas du tout suggérer que vous contrôlez le registre, pas du tout.
13 Je veux savoir... Tout ce que je veux savoir, c'est si vous avez connaissance. Est-ce
14 que c'est vrai, est-ce que j'ai raison de dire qu'il y a un registre des baptêmes qui est
15 tenu, et qu'on remet ensuite à chaque chrétien baptisé un certificat de baptême ?

16 R. [10:08:03] Une carte de baptême. Mais, Madame, y a pas longtemps, notre évêque,
17 lors de la cérémonie de...

18 Q. [10:08:11] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia, on va s'en tenir à mes questions.

19 R. [10:08:15] Oui.

20 Q. [10:08:16] Alors, on leur remet une carte de baptême.

21 R. [10:08:19] Oui.

22 Q. [10:08:20] Maintenant, est-ce que j'ai raison que, outre la carte de baptême que la
23 paroisse Saint-Esprit de Pissa remet au chrétien baptisé, la paroisse... — si vous le
24 savez — la paroisse tient également un registre ?

25 R. [10:08:35] Mais il y a le registre des chrétiens. Je voulais vous dire que, pour toute
26 la Lobaye, y a pas longtemps que le... l'évêque de Mbaïki a... a célébré la cérémonie
27 d'installation de notre curé. Et il a dit...

28 Q. [10:08:48] Monsieur Okoa-Penguia, vraiment, encore, je veux pas parler de

1 l'évêque de Mbaïki, je me concentre sur la paroisse Saint-Esprit de Pissa. Je veux
2 simplement savoir si vous avez eu connaissance. Vous avez parlé des cartes de
3 baptême. J'ai raison de dire qu'il y a également... — oui ou non, si vous le savez —
4 qu'il y a également un registre, un registre tenu par le secrétaire de la paroisse, un
5 registre des baptêmes ?

6 R. [10:09:17] Mais il y a un registre, Madame.

7 Q. [10:09:18] Merci.

8 R. [10:09:20] Parce que chaque chrétien est enregistré. Et le chrétien a sa carte de
9 baptême ; on marque la date à laquelle il a eu le baptême. Et il y aura la deuxième
10 phase, qui est la confirmation. Et quand le chrétien sera confirmé, on va marquer la
11 date de confirmation. Et la troisième étape, c'est le mariage. Si le... le chrétien veut
12 célébrer le mariage, on marquera là-dessus.

13 Donc, y a la carte de baptême, y a la confirmation, la place de la confirmation y est
14 figurée, la place du mariage y est figurée. Et s'il a des enfants, y a les noms des
15 enfants qui sont figurés. Et derrière, y a les... y a les dates pour, chaque année, il doit
16 payer ce qu'on appelle le denier de culte, Madame.

17 Q. [10:10:19] Merci beaucoup, Monsieur Okoa-Penguia, c'est très clair.

18 Je veux parler maintenant d'un... On a parlé du secrétaire de la paroisse ; je veux
19 maintenant parler d'un autre individu. Est-ce que vous connaissez un certain
20 Godomokoma Giscard ?

21 R. [10:10:38] Oui, Madame.

22 Q. [10:10:43] Et j'ai raison de dire que c'est le secrétaire de la mairie à Pissa ?

23 R. [10:10:49] Oui, il est le chef de service financier et comptable en ce moment à la
24 mairie de Pissa, Madame.

25 Q. [10:10:56] Et, Monsieur Okoa-Penguia, savez-vous s'il a un lien de famille avec
26 Godomokoma Horis et Godomokoma Bonheur ?

27 R. [10:11:09] Oui, ce sont ses parents. Ce sont ses parents, ils sont de... de même père.
28 C'est un nom de famille, et le père Basile a épousé des... des femmes, et les deux que

1 vous venez de prononcer leurs noms sont ses frères.

2 Q. [10:11:39] Et j'ai raison, Monsieur Okoa-Penguia, que le père... j'ai... corrigez-moi
3 si je me trompe, là, mais le père de Godomokoma Bonheur est un chef de quartier de
4 Pissa qui s'appelle Godomokoma Ernest ?

5 R. [10:12:05] Oui, c'est le chef de groupe du quartier... le plus grand quartier de Pissa
6 centre. Godomokoma Ernest, c'est le chef de groupe.

7 Q. [10:12:12] Je vais vous montrer une photo que vous avez regardée mercredi
8 dernier avec ma consœur du Bureau du Procureur, et je vais vous demander de
9 porter votre attention plus particulièrement à un individu qui se trouve sur cette
10 photo ; je vais essayer de voir si vous le reconnaissez.

11 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:12:32] Alors, pour les fins du procès-verbal, c'est
12 l'onglet 99 du classeur de la Défense : CAR-D29-0010-0023.

13 *(La greffière d'audience s'exécute)*

14 Q. [10:12:46] Alors, Monsieur Okoa-Penguia, pourriez-vous... vous voyez, il y a un
15 numéro 1, il y a un cercle avec un numéro 1, à gauche de la photo.
16 Monsieur Okoa-Penguia ?

17 R. [10:13:04] Je ne fais pas attention, Madame.

18 Q. [10:13:08] Vous ne voyez pas. Est-ce que vous préférez avoir une copie papier ?

19 R. [10:13:12] Oui, il n'y a pas de problème, donnez la copie.

20 Q. [10:13:14] C'est...

21 R. [10:13:15] Parce que là, là, je vois, il y a les cercles.

22 Q. [10:13:18] Oui, mais... mais regardez, le... Vous regardez, ma... ma collègue, elle
23 vous vous montre... Il y a un cercle avec un « 1 » ; le voyez-vous ? Dans le coin
24 gauche de votre écran, vous voyez le numéro 1 — le cercle avec le numéro 1 ?

25 R. [10:13:30] Oui, je vois le garçon.

26 Q. [10:13:31] Hmm. Et vous voyez le cercle amène à un garçon qui porte un polo bleu
27 et ce qui semble être — je sais pas... — une paire de jeans ; est-ce que j'ai raison de
28 dire qu'il s'agit de Godomokoma Horis ?

- 1 R. [10:14:11] En polo... polo bleu ?
- 2 Q. [10:14:15] Exact.
- 3 R. [10:14:17] Oui, polo bleu ?
- 4 Q. [10:14:21] Oui.
- 5 R. [10:14:23] Il y a encore un autre, là... C'est des jeunes de Pissa.
- 6 Q. [10:14:31] Exact. Et particulièrement, le polo bleu, n° 1 ; il s'agit bien de
- 7 Godomokoma Horis ?
- 8 R. [10:14:38] Mais les enfants, ils sont nombreux, là-bas, Madame, ils sont très
- 9 nombreux...
- 10 Q. [10:14:42] Non, je comprends. Si vous... Si vous savez pas, Monsieur Okoa-
- 11 Penguia, il n'y a aucune honte, vous me dites : « Écoutez, je... je sais pas. »
- 12 Je voulais... Je voulais tout simplement savoir si ça... si ça rafraîchit votre mémoire
- 13 sur l'individu — en particulier le n° 1.
- 14 Sinon, n'abîmez pas vos yeux davantage, on va passer à une autre question.
- 15 R. [10:15:07] Oui, ben, il faut passer à une autre question, parce que là... Je ne
- 16 maîtrise pas bien, Madame.
- 17 Q. [10:15:11] Aucun souci, Monsieur Okoa-Penguia.
- 18 R. [10:15:16] Bon, on est là pour donner les... les réponses, Madame.
- 19 Q. [10:15:22] Absolument.
- 20 R. [10:15:24] On est là pour donner les réponses.
- 21 Q. [10:15:27] Je vais passer à un autre sujet, Monsieur Okoa-Penguia.
- 22 R. [10:15:30] Oui.
- 23 Q. [10:15:31] Est-ce que... Vous avez parlé des écoles mercredi dernier à Pissa, vous
- 24 avez fait mention... vous avez mentionné le complexe scolaire et l'école
- 25 fondamentale 1 — dans le transcrit 233 à 10 h 16 ; est-ce qu'il est exact de dire qu'à
- 26 Pissa, il y a également une école nommée lycée de Bérengo ?
- 27 R. [10:15:50] Mais le... le lycée de Bérengo, ça, le bâtiment était construit par
- 28 l'empereur Bokassa, Madame. Ça, c'est dans la cour de Bérengo, là-bas, et quand il y

1 avait les événements de 79, comme vous connaissez bien la mentalité des
2 Centrafricains, à chaque fois qu'il y a un coup d'État, on détruit tout. Et c'était
3 en 2005 que j'avais sollicité la réouverture du lycée de Bérengo, Madame. Et le
4 gouvernement avait donné son accord. J'ai eu l'appui des partenaires qui m'ont aidé
5 et on a réouvert ce lycée, qui était fermé de 79 à 2005. Alors donc, cela veut dire que
6 l'avenir des enfants de la localité était à peu près hypothéqué. Les enfants vont soit
7 au lycée de Mbaïki, soit au lycée de Bangui. Et quand on a réussi pour que ce lycée
8 soit réouvert, ben, ça a été une joie pour toute la population de la commune de Pissa.
9 Et c'est situé à huit kilomètres de la ville de Pissa, Madame. Pour tous les efforts que
10 nous déployons, vous savez que les structures sociocommunautaires nous tiennent à
11 cœur.

12 Il y a un nombre pléthorique — pléthorique, je le dis bien — des enfants et même le
13 lycée. Il leur manque des enseignants, là-bas, des professeurs, Madame.
14 Bon, comme vous dites que je peux pas aller loin, mais je vous dis que le lycée de
15 Bérengo fait partie des établissements scolaires de la commune de Pissa, Madame.

16 Q. [10:17:37] Je vous remercie, Monsieur Okoa-Penguia.

17 Je... Je vais profiter de votre... du fait que vous avez été impliqué dans la... dans la
18 réouverture. Je vais vous montrer un document qui est à l'onglet 6.

19 CAR-D29-0014-0071. Et, Monsieur Okoa-Penguia, si jamais c'est difficile pour vous
20 de regarder sur l'écran et que vous préférez avoir des copies papiers, vous me... vous
21 me faites signe.

22 Alors, comme vous l'avez dit, on... on peut voir le tableau chronologique des chefs
23 d'établissement du lycée de Bérengo, et on voit que, effectivement, entre 79 et 2005, il
24 n'y a pas eu de proviseur au lycée de Bérengo.

25 R. [10:18:24] Très bien.

26 Q. [10:18:25] Vous... Vous avez vu, j'ai... j'ai fait mes devoir, quand même.

27 R. [10:18:29] O.K., merci, Madame.

28 Q. [10:18:30] Ma question, Monsieur Okoa-Penguia, elle porte sur Élysée Hermann

1 Hyangere (*phon.*) ; j'ai raison de dire qu'en 2020, M. Hyangere n'était plus proviseur
2 du lycée de Bérengo ?

3 R. [10:18:53] Oui, il était affecté au lycée de... de Bossembélé, Madame.

4 Alors, là, vous me rafraîchissez la mémoire. Vous me rafraîchissez la mémoire, parce
5 que voilà le travail que le maire de Pissa a fait pour la République centrafricaine : un
6 lycée qui était fermé après la chute de Jean-Bedel Bokassa, et c'est ce maire-là qui va
7 se battre pour que ce lycée soit réouvert. Je vois ça ici. Vraiment, je vous félicite.
8 Voilà le travail qu'un maire fait pour l'arrière-pays, et c'est ce que nous voulons des
9 partenaires. Merci, Madame.

10 Q. [10:19:32] Et j'ai également raison de dire, Monsieur Okoa-Penguia, que
11 M. Hyangere, il était proviseur au lycée de Bérengo entre 2013 et 2016 ?

12 R. [10:19:43] Oui.

13 Q. [10:19:44] Merci.

14 Est-ce qu'il habite toujours Pissa ?

15 R. [10:19:49] Non. Il était affecté à Bossembélé depuis, Madame. Il était affecté à
16 Bossembélé. Depuis... Depuis, il est à Bossembélé, à... au lycée de Bossembélé. C'est
17 un fonctionnaire de l'Etat, et à chaque deux ans ou trois ans, on fait leur mouvement,
18 on les envoie ailleurs. Voilà.

19 Q. [10:20:07] Un autre individu, Monsieur Okoa-Penguia, vous avez évoqué le nom
20 de Didier Beninga — mercredi dernier à midi 37 ; est-ce qu'il est exact qu'il était
21 enseignant d'éducation physique au lycée de Bérengo ?

22 R. [10:20:23] Oui, parce qu'il avait essayé de tout faire pour avoir le baccalauréat et,
23 comme il en manquait, le professeur d'éducation physique au lycée de Bérengo, eh
24 bien, c'est lui qui avait donné sa volonté pour aider un peu les enfants dans le
25 domaine de l'éducation physique, Madame.

26 Q. [10:21:04] Et, Monsieur Okoa-Penguia, j'ai raison de dire que Didier Beninga, il
27 habite Pissa ?

28 R. [10:21:09] Oui, il est bien à Pissa. C'est un habitant de Pissa, Madame.

1 Q. [10:21:11] Et à votre connaissance, il est marié, il a des enfants ?

2 R. [10:21:13] Oui, il est marié, il a des enfants et, surtout, il a épousé l'une de mes
3 sœurs. Ça, c'est mon beau-fils, en jargon centrafricain.

4 Q. [10:21:33] Alors, vous devez connaître le nom de ses enfants ?

5 R. [10:21:38] Oh ! Madame, veuillez m'excuser, hein ?

6 *(Le témoin rit)*

7 Veuillez m'excuser. À moins que vous donnez les noms là-bas et je peux vous
8 confirmer. Mais sinon, vous me posez la question sur Didier Beninga, je vous dis : je
9 le connais, il est marié et il est également un responsable dans l'église apostolique de
10 Pissa. Ça, je le connais, Madame.

11 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:22:16] Excusez-moi, je vous prie, Monsieur le
12 Président. Désolée.

13 Q. [10:22:24] *(Intervention en français)* Je vais essayer de faire travailler votre mémoire,
14 Monsieur Okoa-Penguia. Vous avez reconnu, mercredi dernier, l'acte de naissance
15 d'un des fils de Didier Beninga, Don de Dieu Emmanuel. Est-ce que c'est exact qu'il a
16 un autre fils du nom d'Héritier... Héritier Beninga ?

17 R. [10:22:46] Oui, il a un fils du nom Héritier, Madame.

18 Q. [10:22:50] Et à votre connaissance, il n'a pas de fils du nom d'Héritier Pounindji ?

19 R. [10:22:59] Ça, je n'ai pas connaissance, Madame.

20 Q. [10:23:03] Merci, Monsieur Okoa-Penguia. Je passe à un autre nom.

21 R. [10:23:08] Oui.

22 Q. [10:23:10] Est-ce qu'il est exact qu'à Pissa, il y a une famille du nom de
23 Koussagale...

24 R. [10:23:17] Oui.

25 Q. [10:23:20] ... dont le père se nomme Aubin Koussagale...

26 R. [10:23:23] Oui.

27 Q. [10:23:24] Et il est... — attendez la fin de ma question — il est, si je ne m'abuse,
28 maître d'hôtel ou cuisinier chez les prêtres de Pissa ?

1 R. [10:23:28] Oui, Madame. Koussagale Aubin, c'est le cuisinier des prêtres au niveau
2 de la paroisse Saint-Esprit de Pissa, Madame.

3 Q. [10:23:45] Merci.

4 Je vais vous présenter une photo, Monsieur Okoa-Penguia. Si vous le reconnaissez,
5 vous me dites oui, on passe à autre chose.

6 R. [10:23:50] Oui.

7 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:23:51] L'onglet 8 du classeur de la Défense,
8 CAR-D29-0010-0144.

9 Q. [10:23:56] Est-ce que vous reconnaissez à droite de l'écran, en pantalon brun et
10 chemise... chemise bleu ciel, avec une montre en or, M. Aubin Koussagale ?

11 R. [10:24:11] Oui, c'est bien lui, c'est bien lui.

12 M^e DIMITRI : [10:24:14] Merci.

13 On peut retirer la photo.

14 R. [10:24:16] C'est bien lui.

15 *(La greffière d'audience s'exécute)*

16 Q. [10:24:36] Alors, je vais encore essayer de faire travailler votre mémoire, Monsieur
17 Okoa-Penguia, est-ce qu'Aubin Koussagale avait une femme du nom de Sylvie
18 Sokoyo ?

19 R. [10:24:55] Bon, Aubin avait... oui, je crois, je crois, parce qu'il avait eu une
20 première femme et cette femme est... je crois il y a une qui était décédée. Il y a une
21 de... de la femme de Koussagale Aubin qui était décédée et je crois il a pris une
22 deuxième qui est de la famille Godomokoma.

23 Q. [10:25:10] Et j'ai raison de dire qu'Aubin Koussagale a eu un fils du nom de
24 Geoffroy Koussagale, qui faisait le commerce de recharges de batteries et de
25 téléphones à une certaine époque ?

26 R. [10:25:32] Oui.

27 Q. [10:25:38] Et est-ce que j'ai raison de dire qu'il faisait le commerce dans la
28 boutique Tchikaya ?

- 1 R. [10:25:49] Bon, il y a plusieurs boutiques, hein, Madame. Il y a plusieurs
2 boutiques.
- 3 Q. [10:26:00] Tchikaya, ça vous dit rien ?
- 4 R. [10:26:05] Bon, ça... Peut-être que j'ai oublié, parce qu'à chaque fois, les jeunes, s'ils
5 ont un peu d'argent, Madame, ils... Ils créent des petits trucs pour leurs commerces.
6 Après...
- 7 Q. [10:26:12] Il n'y a... Il n'y a pas de souci, Monsieur Okoa-Penguia.
- 8 R. [10:26:14] Oui.
- 9 Q. [10:26:15] Vraiment.
- 10 R. [10:26:17] Ça va.
- 11 Q. [10:26:19] Vous en connaissez déjà beaucoup. Quand vous savez pas, vous me
12 dites « Je sais pas ».
- 13 R. [10:26:22] Voilà.
- 14 Q. [10:26:23] Et on passe à autre chose.
- 15 R. [10:26:24] Voilà, comme ça vous m'aidez un peu.
- 16 Q. [10:26:26] Exact.
- 17 R. [10:26:27] Hein ? Un maire qui a plus de 34 000 habitants, allez-y comprendre...
- 18 Q. [10:26:34] C'est... C'est... C'est déjà... C'est déjà très fascinant pour moi, vos
19 connaissances, Monsieur Okoa-Penguia.
- 20 *(Le témoin rit)*
- 21 Est-ce que j'ai raison de dire que M. Yekatom a une maison commerciale, une... une
22 boutique en face du marché de Pissa, juste à côté de l'hôtel Zendo.
- 23 R. [10:27:09] Oui.
- 24 Q. [10:27:09] ... à côté de ce coiffeur ?
- 25 R. [10:27:09] Oui.
- 26 Q. [10:27:10] Et... Je vais trouver... Et juste devant la maison, il y a un... un endroit de
27 recharges de téléphones, de batteries, avec un petit kiosque ?
- 28 Q. [10:27:16] C'est exact ?

- 1 R. [10:27:17] Oui, c'est exact, Madame.
- 2 Q. [10:27:36] Monsieur Okoa-Penguia, je vous montre une photo pour vous aider un
3 peu à rafraîchir votre mémoire.
- 4 R. [10:27:43] Oui.
- 5 Q. [10:27:44] Alors, c'est à l'onglet 10 du classeur de la Défense, CAR-D29-0016-0133.
- 6 R. [10:27:56] Oui.
- 7 Q. [10:28:00] Est-ce que vous reconnaissez la petite boutique Tchikaya, là où il y avait
8 un... un... des recharges de batteries ?
- 9 R. [10:28:10] Même le garçon qui est là, je le reconnais. Ça, il s'appelle Ramadhan.
- 10 Q. [10:28:18] Ramadhan ou Ramsès?
- 11 R. [10:28:19] Voilà, Ramadhan. Voilà, je connais le garçon.
- 12 Q. [10:28:22] Et maintenant, je vous montre une autre photo : il y a aussi une
13 quincaillerie juste à côté, la quincaillerie Tchikaya. Ce n'est pas nécessairement à côté
14 de l'autre boutique, mais c'est également à Pissa.
- 15 Ça se trouve également à Pissa ?
- 16 R. [10:28:48] C'est toujours Ramadhan qui est là devant moi, à côté de la moto et du
17 vélo. C'est toujours lui.
- 18 Q. [10:28:55] Moi... Mais, c'est pas l'individu qui m'intéresse, c'est la boutique.
19 Ça se trouve à Pissa, cette quincaillerie ?
- 20 R. [10:29:06] Mais Madame, s'il vous plaît, Pissa, c'est un grand centre commercial en
21 ce moment. Il y a des boutiques qui se créent, il y a des quincailleries, il y a des
22 motels, il y a des restaurants, il y a des choses, des débits de boissons. Pissa est en
23 train d'émerger, Madame. C'est une ville en émergence.
- 24 Q. [10:29:33] Et Monsieur Okoa-Penguia, si on remet la première photo-là, celle que
25 vous avez reconnu le... le Tchikaya Ramsès, c'est bien... cette boutique se trouve bien
26 devant la maison de... la maison de... le petit commerce de M. Yekatom ? La maison
27 commerciale de M. Yekatom ?
- 28 R. [10:29:46] Non, là, la boutique de l'enfant est du côté gauche et la boutique de

- 1 M. Yekatom est du côté... côté droit là-bas. Et...
- 2 Q. [10:29:54] Mais les deux sont très près l'une de l'autre ?
- 3 R. [10:30:05] Voilà, voilà.
- 4 Q. [10:29:58] Merci.
- 5 R. [10:30:00] Voilà. Et il y a le débit de boissons de M. Zendo. Voilà.
- 6 Q. [10:30:06] Merci.
- 7 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:30:07] Je suis vraiment désolée.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:09]
- 9 Je crois que vous avez accéléré le débit.
- 10 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:30:10] Je le sais.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:18] Poursuivez, je vous
- 12 prie.
- 13 M^e DIMITRI : [10:30:23]
- 14 Q. [10:30:23] Monsieur Okoa-Penguia, je vais continuer à exploiter, si vous me
- 15 permettez l'expression, vos connaissances de vos concitoyens de Pissa.
- 16 Est-ce que j'ai raison de dire que Geoffroy Koussagale, donc le fils de Aubin
- 17 Koussagale, a eu, pendant un certain temps, une conjointe du nom de Perlina
- 18 Joenella ou Joanella (*phon.*) avec qui il a eu des enfants ? Je vous montre une photo,
- 19 une première photo de Perlina, vous me dites si ça rafraîchit votre mémoire ?
- 20 R. [10:31:02] Hmm. Ce sont ses enfants.
- 21 Q. [10:31:03] Hmm.
- 22 R. [10:31:04] Oui.
- 23 Q. [10:31:05] Et c'est sa conjointe ; c'est exact ?
- 24 R. [10:31:06] Oui.
- 25 Q. [10:31:07] Merci. Je vous montre une autre photo, Monsieur Okoa-Penguia.
- 26 M^e DIMITRI : [10:31:24] L'onglet 13 du classeur de la Défense, CAR-D29-0010-0146.
- 27 Q. [10:31:33] Regardez votre écran, vous allez voir à nouveau la conjointe de
- 28 Geoffroy Koussagale, Perlina, et je pense que vous allez reconnaître, bon, avec

1 beaucoup de maquillage, votre nièce, Candide Mavode.

2 *(Le témoin rit)*

3 R. [10:31:52] Oui, je la vois. Ça, c'est ma nièce, Mavode Candide. Ensemble...

4 Q. [10:32:00] Merci. Je vais vous... Je vais vous montrer une autre photo qui est cette
5 fois à l'onglet 14 du classeur de la Défense. Est-ce que vous reconnaissez le fils de
6 Aubin Koussagale, Geoffroy ?

7 R. [10:32:19] Oui, c'est bien lui.

8 Q. [10:32:22] Et est-ce que vous connaissez la dame qui est à gauche ?

9 R. [10:32:28] Bon, je ne connais pas la dame.

10 Q. [10:32:30] Vous ne la connaissez pas. Merci.

11 M^e DIMITRI : [10:32:32] On peut enlever la photo.

12 *(La greffière d'audience s'exécute)*

13 Q. [10:32:33] Je vous remercie de votre... de votre assistance précieuse, Monsieur
14 Okoa-Penguia.

15 R. [10:32:39] Merci, Madame.

16 Q. [10:32:42] Je vais maintenant...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:50] Maître Galupa, vous
18 avez... Madame Galupa, vous avez une objection ?

19 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:32:53] Juste pour le dossier, si vous pouvez dire
20 le numéro de l'onglet de la première photo vue ?

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:00] Oui.

22 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:33:02] Oui, bien sûr. J'ai montré... — un instant —
23 ... trois photos. Vous souhaitez...

24 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:33:11] Juste la première qui n'apparaît pas dans la
25 transcription.

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:33:16] C'est l'onglet 12, CAR-D29-0010-0145.

27 Merci.

28 Q. [10:33:36] *(Intervention en français)* Encore un autre exercice, Monsieur Okoa-

1 Penguia. Je vous montre l'onglet 15, CAR-D29-0010-0142. Est-ce que vous que vous
2 reconnaissez cette dame, Sylvie Sokoyo, qui a été la femme — à une certaine époque
3 — la femme d'Aubin Koussagale ?

4 R. [10:34:08] Oui, les temps sont lointains, Madame. Voilà.

5 Q. [10:34:14] Les temps sont lointains et la mémoire est une faculté qui oublie.

6 *(Le témoin rit)*

7 R. [10:34:16] Je vois la femme.

8 Q. [10:34:17] Vous la reconnaissez ?

9 R. [10:34:18] Oui.

10 Q. [10:34:20] Et vous la reconnaissez comme étant la... l'ex-femme d'Aubin
11 Koussagale,...

12 R. [10:34:24] Oui.

13 Q. [10:34:24] Sylvie Sokoyo ?

14 R. [10:34:25] Oui.

15 Q. [10:34:26] Et est-ce que j'ai raison, Monsieur Okoa-Penguia, de dire que c'est la
16 maman ? C'est-à-dire qu'Aubin et cette dame qu'on voit sur la photo sont les parents
17 biologiques de Geoffroy Koussagale ; c'est exact ?

18 R. [10:34:43] Oui, c'est bien ça, Madame.

19 Q. [10:34:44] Merci. Alors, je change de sujet maintenant. Je veux parler de la Lobaye
20 et des barrières de l'État. Pour vous situer sur mon prochain sujet, Monsieur
21 Okoa-Penguia,...

22 R. [10:35:17] Oui.

23 Q. [10:35:18] ... je veux parler de la période avant l'arrivée des Séléka.

24 R. [10:35:25] Hmm.

25 Q. [10:35:26] Vous me suivez ?

26 R. [10:35:27] Oui.

27 Q. [10:35:39] Maintenant, les juges ne sont pas... La... La... La... Les juges et les parties
28 ne sont pas allés dans la Lobaye, ils ne connaissent pas la Lobaye comme vous. Mon

1 rôle à moi pour ma prochaine série de questions, c'est d'aller tranquillement,
2 d'établir point par point, sur la... la... la route goudronnée de PK 9 jusqu'à Mbaïki, les
3 différents points d'arrêt, les différentes brigades, les différents postes de
4 gendarmerie. J'ai fait mes devoirs, je les ai notés. Et pour que ça puisse aller de façon
5 fluide entre vous et moi, je vais vous poser des questions bien précises, qui, souvent,
6 invitent une réponse oui ou non. Et en y allant lentement, on va pouvoir, vous et
7 moi, dépeindre la situation, avant 2013, des forces de sécurité de l'État dans la
8 Lobaye.

9 Vous me suivez ?

10 R. [10:36:37] Très bien même, Madame.

11 Q. [10:36:44] Alors, première question, Monsieur Okoa-Penguia, avant l'arrivée des
12 Séléka, il est exact qu'il y avait une barrière de l'État à PK 9 ?

13 R. [10:36:55] Oui.

14 Q. [10:37:00] Et nous sommes d'accord qu'à cette barrière il y avait un arrêt
15 obligatoire, en raison de la barrière métallique qui faisait arrêter les passants et les
16 véhicules ; c'est exact ?

17 R. [10:37:15] Oui, Madame.

18 Q. [10:37:35] Et à cette barrière, Monsieur Okoa-Penguia, il est exact qu'il y avait des
19 gendarmes, des FACA, des agents d'Eaux et Forêts ?

20 R. [10:37:43] Hmm. Oui, Madame. Même les services phytosanitaires, services
21 d'élevage.

22 Q. [10:37:57] Et à cette barrière, toujours avant 2013... Je vais vous dire lorsqu'on va
23 changer de période.

24 R. [10:38:03] Oui.

25 Q. [10:38:04] Il est exact que les FACA, à la barrière PK 9, prêtaient main forte aux
26 gendarmes en ce sens qu'ils intervenaient en cas de difficultés ?

27 R. [10:38:15] Oui.

28 Q. [10:38:21] Et c'est exact qu'il y avait également des gardes présidentiels sur cette

- 1 barrière, à l'occasion ?
- 2 R. [10:38:27] Oui.
- 3 Q. [10:38:33] Et c'est exact qu'il y avait également des gens des transports...
- 4 R. [10:38:37] Oui.
- 5 Q. [10:38:38] ... bois de chauffe, charbon, planches ?
- 6 R. [10:38:41] Oui.
- 7 Q. [10:38:57] Et c'est exact que les FACA, à cette barrière, avaient également pour
- 8 rôle de fouiller les véhicules ?
- 9 R. [10:39:08] Parlez, je vous écoute, Madame.
- 10 Q. [10:39:11] Je vais répéter ma question. À cette barrière de PK 9, il est exact que les
- 11 FACA, avant 2013,...
- 12 R. [10:39:21] Oui.
- 13 Q. [10:39:22] ... avaient pour rôle, notamment, de fouiller les véhicules et tous ces
- 14 agents, FACA, gendarmes, étaient armés ?
- 15 R. [10:39:32] Bon, Madame, s'il vous plaît, pour la sécurisation du pays...
- 16 Q. [10:39:41] Monsieur Okoa-Penguia...
- 17 R. [10:39:42] Oui ?
- 18 Q. [10:39:42] Juste un instant, parce que ma consœur a une objection.
- 19 R. [10:39:46] Oui.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:39:48] Madame Galupa ?
- 21 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:39:51] Monsieur le Président, simplement pour
- 22 dire que nous pourrions peut-être diviser les... les questions, parce que M^e Dimitri
- 23 propose deux séries de faits différents au témoin, et donc, c'est une question un petit
- 24 peu complexe.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:07] Oui, c'est une sorte
- 26 de... de... d'objection. Ce n'est pas une réponse. Je ne crois pas qu'il faudrait que je
- 27 prenne une décision. Je suis d'accord avec vous.
- 28 Maître Dimitri, je vous en prie.

1 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:40:15] Pas de problème, Monsieur le Président.

2 Q. [10:40:18] (*Intervention en français*) Je repose ma question, Monsieur Okoa-Penguia.

3 À la barrière PK 9, avant que les Séléka... avant la période Séléka, donc avant 2013,

4 on a établi, vous et moi, qu'il y avait des FACA à la barrière, en plus de tous les

5 autres qu'on vient de nommer. Est-ce que j'ai raison de dire qu'à PK 9, là où il y a

6 l'arrêt obligatoire, là où il y a la barrière de métal, les FACA avaient également pour

7 rôle de fouiller les véhicules ?

8 R. [10:40:50] Mais s'il vous plaît, Madame, vous parlez de barrière, j'aurais souhaité

9 que vous faites la liste des barrières longeant le PK 9 jusqu'à Mbaïki, d'abord. Et

10 maintenant, on revient à cette barrière de PK 9, parce que...

11 Q. [10:41:06] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia, je vous assure... je vous assure

12 qu'on va toutes les faire. Toutes. On va passer l'axe PK 9 jusqu'à Mbaïki en détails.

13 On va passer Sékia, Bossongo, Kapou, Pissa, Centrapalm. On va toutes les faire.

14 R. [10:41:28] O.K.

15 Q. [10:41:29] Mais mon rôle, je veux commencer par la première, quand on arrive à

16 PK 9, et on va donner des détails, vous et moi, pour que tout le monde comprenne

17 bien. On va donner des détails sur chacune : les... les... les forces de sécurité de l'État

18 présentes à chacune et leur rôle, parce que j'ai compris que, sur tout l'axe, il y a des

19 barrières, mais elles n'ont pas toutes le même personnel des forces de sécurité de

20 l'État et elles n'ont pas toutes le même rôle ; est-ce que j'ai raison ?

21 R. [10:41:58] Oui.

22 Q. [10:41:59] Alors, on va toutes les faire. Mais là, je voudrais commencer par PK 9

23 avant 2013.

24 Je répète ma question.

25 R. [10:42:10] Oui, Madame.

26 Q. [10:42:11] Est-ce que c'est exact qu'avant 2013, à PK 9, là où il y a la barrière de

27 métal, les FACA avaient pour rôle, notamment, de fouiller les véhicules ?

28 R. [10:42:26] Mais je crois que c'est sur instructions de leur chef. Parce que si les

1 services de renseignement du pays arrivent à constater qu'il y a mouvement des
2 gens qui sont en train de chercher à rentrer à Bangui, et le PK 9, c'est la porte de
3 Bangui, Madame, c'est tout à fait normal que les FACA puissent avoir de la part de
4 leur chef les instructions pour fouiller les... les véhicules, fouiller les gens. Ça, c'est
5 tout à fait normal, mais ce n'est pas le devoir du maire, Madame.

6 Q. [10:43:04] Merci, Monsieur Okoa-Penguia. Je vous rassure, j'insinue absolument
7 pas que c'est le devoir du maire. Mais parce que vous êtes le doyen des maires de la
8 République centrafricaine, en raison de vos connaissances de la Lobaye, je veux
9 tenter d'expliquer le rôle des forces de sécurité de l'État.

10 R. [10:43:27] Oui.

11 Q. [10:43:28] Maintenant, à cette barrière de PK 9, avant 2013, il est exact que les
12 FACA, les gendarmes, les GP étaient armés ?

13 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:43:47] Pardon, Monsieur le Président, mais je ne
14 crois pas que le témoin ait la connaissance fondamentale pour répondre à cette
15 question particulière, à savoir si les forces de sécurité en général étaient armées.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:59] La seule manière de
17 le savoir, s'il dispose de ces fondements, c'est de lui poser la question.

18 Q. [10:44:05] Monsieur le témoin, vous êtes en train de suivre, n'est-ce pas ? Si vous
19 ne savez pas ou si vous n'avez pas de source d'information, il vous suffit de dire
20 « non, je ne peux pas vous répondre » ou « je n'ai pas d'information ». On a bien vu
21 au cours des derniers jours que vous comprenez parfaitement que vous ne
22 fournissez que des informations dont vous êtes sûr, c'est-à-dire que vous avez eues
23 en première main ou que vous pouvez... dont vous pouvez indiquer l'origine, et on
24 va continuer comme ça, n'est-ce pas ? Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:37] Maître Dimitri, je
26 vous en prie.

27 M^e DIMITRI : [10:44:41] *Thank you, Mister President.*

28 R. [10:44:46] Reposez la question, Madame.

- 1 M^e DIMITRI : [10:44:50]
- 2 Q. [10:44:52] Absolument, Monsieur Okoa-Penguia.
- 3 Est-ce que PK 9, la barrière de métal, tous ces gens que vous voyiez lorsque vous
- 4 passiez la barrière de PK 9, avant 2013, tous ces FACA, ces gendarmes, ces gardes
- 5 présidentiels, c'est exact qu'ils étaient armés ?
- 6 R. [10:45:02] Oui, ils avaient leur arme, c'est... ça fait partie de leur attribut. Un
- 7 gendarme doit avoir son arme, un policier, un FACA et même celui de la garde
- 8 présidentielle. Ils étaient armés, Madame.
- 9 Q. [10:45:21] On continue sur l'axe. On a passé le pont PK 9, on se dirige en direction
- 10 de Mbaïki. La prochaine... Le prochain poste de contrôle sur cet axe, c'est exact que
- 11 c'est entre Pissmiss, mais juste avant Sékia ?
- 12 R. [10:45:45] Une barrière ?
- 13 Q. [10:45:49] C'est un poste de contrôle, cette fois.
- 14 R. [10:45:52] Non, une...
- 15 Q. [10:45:53] Je... Je... Je vais... Je vais... J'ai pas été très claire.
- 16 R. [10:45:57] Voilà.
- 17 Q. [10:45:58] Avant 2013. Maintenant, on quitte la barrière de métal de PK 9.
- 18 R. [10:46:04] Oui.
- 19 Q. [10:46:05] On avance sur l'axe.
- 20 R. [10:46:10] Oui.
- 21 Q. [10:46:11] Le prochain poste de contrôle — poste de contrôle — est situé un peu
- 22 après la concession de M. Pissmiss...
- 23 R. [10:46:16] Oui.
- 24 Q. [10:46:17] ... mais juste avant Sékia ; c'est exact ?
- 25 R. [10:46:25] Oui. Parce qu'il y avait des... il y avait des postes avancés, Madame.
- 26 Parce que Sékia, vous... vous arrivez à la barrière de Sékia.
- 27 Q. [10:46:32] On va... On va y venir, à la barrière de Sékia.
- 28 R. [10:46:39] O.K.

1 Q. [10:46:43] Le poste de contrôle dont je parle, qui est entre...

2 J'ai reçu un carton jaune, je vais trop vite, Monsieur Okoa-Penguia, et vous aussi.

3 Le poste de contrôle qui est entre la concession de M. Pissmiss...

4 R. [10:46:50] Oui.

5 Q. [10:46:51] ... et Sékia, est-ce que j'ai raison de dire que ce poste avait pour but de
6 relever les infractions routières ?

7 R. [10:47:05] Bon, au fait, c'est... c'est une barrière qui était érigée au niveau du
8 village Samba. Peut-être que vous dépassez un peu la concession de M. Pissmiss,
9 vous remontez, et c'est dans le village Samba. Vous voyez le village Samba. Et là,
10 c'étaient des FACA qui étaient à cette barrière, uniquement les FACA, Madame ; ils
11 faisaient des contrôles.

12 Q. [10:47:31] Et à ce niveau, est-ce qu'il y avait un poste de contrôle de la
13 Gendarmerie motorisée ?

14 R. [10:47:40] Jusqu'à, je crois, la... le poste de la Gendarmerie motorisée, c'est à Zila.
15 Vous voyez, non ? C'est à Zila. Vous... La résidence de M. Pissmiss, vous remontez
16 un peu, à Zila, y avait la motorisée ici. Parce qu'il y avait trop de... de barrières, et le
17 gouvernement était obligé de : non, il faut cesser avec ces barrières, il faut enlever
18 ces barrières pour laisser rien que les barrières légales.

19 Q. [10:48:17] Je reprends vos propos, vous me dites si j'ai bien compris.

20 Je quitte PK 9, la barrière de métal...

21 R. [10:48:24] Oui.

22 Q. [10:48:25] ... je traverse le pont de PK 9...

23 R. [10:48:29] Oui.

24 Q. [10:48:29] ... je passe la concession de M. Pissmiss à ma gauche...

25 R. [10:48:38] Oui.

26 Q. [10:48:39] ... tout de suite après, y a Zila à ma droite...

27 R. [10:48:41] Oui.

28 Q. [10:48:42] ... et à ce niveau, il y a un contrôle de la Gendarmerie motorisée ; c'est

1 exact ?

2 R. [10:48:45] Mais, eux, ils variaient les... les postes. Ou ils sont là, ou ils sont à Zila,
3 ou ils sont à Samba — brigade motorisée de gendarmerie. Voilà. Eux, ils changeaient
4 de temps en temps leur position, Madame.

5 Q. [10:48:57] Et c'est exact que, en cas de difficulté, en cas de... de... de problème
6 sécuritaire, ces gendarmes pouvaient... — on est avant 2013, hein — ces gendarmes
7 pouvaient intervenir en cas de difficulté, ils peuvent neutraliser le délinquant ?

8 R. [10:49:24] Oui.

9 Q. [10:49:47] Vous avez dit « oui », mais ça n'apparaît pas dans le *transcript*.
10 Pouvez-vous répéter ?

11 R. [10:49:51] Pardon ?

12 Q. [10:49:53] Vous avez parlé tellement vite ; en disant « oui » ?

13 R. [10:50:07] Oui, j'ai dit « oui ».

14 Q. [10:50:08] Merci.

15 Ensuite, une fois qu'on passe Zila, Samba, Zila, nous sommes d'accord que le poste
16 de contrôle suivant — toujours avant 2013 — se trouve au niveau de Sékia ?

17 R. [10:50:22] Oui.

18 Q. [10:50:23] Et ce poste de contrôle était géré par le ministère des Travaux publics,
19 les Ponts et Chaussées notamment ; c'est exact ?

20 R. [10:50:35] Hmm. Pour le péage. Et il y avait le ministère des Eaux et Forêts qui
21 était là aussi, il y avait le BARC, ministère des Transports, qui était là. Et vous savez
22 pourquoi ils ont installé cette barrière à Sékia ? Parce que, si vous dépassez
23 maintenant la barrière de Sékia, y a une bretelle qui part vers la gauche, et cette
24 bretelle va jusqu'à Batalimo, et ça rentre au Congo, Madame, à Mongoumba, tout ça.
25 Voilà pourquoi le gouvernement avait jugé utile de mettre une barrière au niveau de
26 Sékia.

27 Q. [10:51:33] Juste pour bien situer, bien visualiser ce que vous venez de dire, si j'ai
28 PK 9 derrière moi et que j'arrive à Sékia, à gauche, il y a une route...

- 1 R. [10:51:45] Oui.
- 2 Q. [10:51:46] ... qui descend, qui est parallèle au fleuve, là...
- 3 R. [10:51:50] Oui.
- 4 Q. [10:51:51] ... il y a une route qui descend...
- 5 R. [10:51:52] Oui.
- 6 Q. [10:51:54] ... qui part de Sékia...
- 7 R. [10:52:02] Oui.
- 8 Q. [10:52:04] ... qui passe par Yombo, Sébokélé, Yalimbo (*phon.*), qui descend, qui
- 9 descend, qui passe près de Lessé et qui se rend jusqu'à Bobélé, Batalimo ; c'est exact ?
- 10 R. [10:52:18] Oui, c'est ça. Et vous continuez... si vous êtes à Batalimo, vous
- 11 continuez, vous allez à Mongoumba, et Mongoumba, c'est le Congo démocratique
- 12 ou bien le Congo-Brazzaville ; c'est la frontière.
- 13 Q. [10:52:44] Le poste de contrôle à Sékia, ce poste de contrôle collectait notamment
- 14 les taxes auprès des véhicules pour pouvoir entretenir les routes...
- 15 R. [10:52:53] Oui.
- 16 Q. [10:52:53] ... c'est la raison pour laquelle on appelle ce poste le péage de Sékia ;
- 17 c'est exact ?
- 18 R. [10:52:58] Oui, c'est bien ça, Madame, c'est bien ça.
- 19 Q. [10:53:09] Et vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Okoa-Penguia, à ce péage, il y
- 20 avait aussi des gendarmes armés ?
- 21 R. [10:53:16] Oui, y avait des gendarmes, Madame.
- 22 Q. [10:53:25] Vous avez correctement indiqué qu'il y avait des agents du BARC, du
- 23 Bureau d'affrètement routier centrafricain.
- 24 R. [10:53:38] Oui.
- 25 Q. [10:53:41] Est-ce que j'ai également raison de dire — toujours avant 2013 : à ce
- 26 poste de Sékia, il y avait également des FACA...
- 27 R. [10:53:47] Oui.
- 28 Q. [10:53:47] ... qui fouillaient les véhicules pour voir si, notamment, certaines

1 personnes transportaient des armes ou des munitions, en raison de l'importance du
2 poste de Sékia ; c'est exact ?

3 R. [10:54:01] Oui, c'est bien ça, Madame.

4 Q. [10:54:17] Monsieur Okoa-Penguia, est-ce que vous pouvez confirmer que les
5 gendarmes, à ce poste, avant 2013, étaient également armés ?

6 R. [10:54:26] Je crois. Je crois.

7 Q. [10:54:28] Et dernière question sur ce poste en particulier, le poste de Sékia : est-ce
8 que j'ai raison de dire que, à ce poste de Sékia, il y avait un arrêt obligatoire, puisqu'il
9 y avait une barrière de métal ? On... On... On devait obligatoirement arrêter ?

10 R. [10:54:45] Oui, parce qu'il y a le... c'est un poste de péage, Madame, pour les
11 véhicules des particuliers, ils s'arrêtent pour payer la taxe de péage. C'est ça,
12 Madame.

13 Q. [10:55:06] Je continue sur l'axe. On a parlé de Kalangoi, un peu plus tôt, vous et
14 moi. Vous m'avez expliqué que c'est une localité qu'on atteint en prenant une
15 bretelle à Kapou.

16 R. [10:55:23] Oui.

17 Q. [10:55:24] Une bretelle qui fait sept kilomètres.

18 R. [10:55:27] Oui.

19 Q. [10:55:28] Maintenant, si je quitte Sékia et que je continue d'avancer sur l'axe
20 PK 9 Mbaïki, est-ce que j'ai raison de dire qu'après Sékia, le prochain poste de
21 contrôle est à Kapou, au niveau de la bretelle qui mène à Kalangoi ?

22 R. [10:55:44] Oui, il y avait une barrière là, Madame. Et avant 2013, le... le... le tronçon
23 Kapou-Kalangoi n'était pas praticable. Mais c'est après les événements que la société
24 Centraboïs nous a aidés à ouvrir la bretelle. Elle est maintenant praticable, les
25 véhicules y vont, là-bas. Et c'est par rapport à... au service que cette société nous a
26 rendu. Et on a tout fait pour construire un centre de santé en ce moment à Kalangoi,
27 Madame.

28 Q. [10:56:29] Et, Monsieur Okoa-Penguia, ce poste de contrôle, celui au niveau de

1 Kapou, juste au niveau de la bretelle Kalangoi...

2 R. [10:56:41] Oui.

3 Q. [10:56:42] ... est-ce que j'ai raison de dire qu'il était, avant 2013, dirigé par des
4 gendarmes qui étaient déployés par la brigade de la gendarmerie de Bossongo ?

5 R. [10:56:54] Oui, c'était ça, Madame. Parce que, au départ, la société avait des
6 problèmes ; il y avait beaucoup de... de vols de noix de palmier, et il y avait l'huile
7 également. Les... Les gens qui fabriquaient de l'huile dans les villages, ils volaient les
8 régimes pour fabriquer leur huile. Et la société Centrapalm avait jugé utile que la
9 gendarmerie de Bossongo lui prête main-forte. C'est ainsi que la brigade de
10 Bossongo a déployé quelques hommes à la barrière là-bas pour le contrôle, Madame.

11 Q. [10:57:39] Et c'est exact que les gendarmes qui étaient à ce niveau, ils étaient
12 armés ?

13 R. [10:57:46] Mais oui, c'est une brigade de gendarmerie, Madame. Toutes les
14 brigades de gendarmerie, eh bien, il y a quand même une arme pour les gendarmes,
15 Madame, pour la sécurité. Eh bien, ils assurent la sécurité de la population. Mais en
16 cas... en cas d'incident, comment ils vont intervenir ? C'est ça.

17 Q. [10:58:10] Est-ce que j'ai raison, Monsieur Okoa-Penguia, de dire que, à ce poste, à
18 Kapou, l'objectif était également de fouiller et de contrôler les véhicules — motos
19 incluses —, notamment ceux qui bifurquaient vers Kalangoi...

20 R. [10:58:25] Hmm.

21 R. [10:58:25] ... et qui ne passaient donc pas par l'axe principal ?

22 Q. [10:58:34] Voilà. C'était ça, Madame. Et je vous disais, oui, de... un peu plus loin
23 que l'axe Kalangoi, c'est des... vous rentrez un peu en profondeur, maintenant, là, il y
24 a la grande palmeraie de Palme d'Or ; et la transhumance, les Peul sont obligés
25 d'emprunter les sentiers, même s'ils sont à Boali, ils sont à Bossembélé, mais pour
26 leurs bœufs, ils empruntent tout le... le couloir pour venir jusqu'à Kapou. Et comme
27 je vous le disais, pour l'année qui vient de s'achever, les Peul sont rentrés déjà chez
28 eux. Il a fallu l'intervention de M. le préfet de la Lobaye pour dire : non, la Lobaye

1 n'est pas une zone de... d'élevage.

2 Mais les Peul sont venus en grand nombre. Parce que, souvent, c'est leur présence
3 sur le terrain qui crée des problèmes. Les groupes armés suivent la position des Peul,
4 pour voler leurs bœufs et créer des problèmes. C'est ainsi que le préfet nous a invités
5 à Mbaïki, on a tenu une importante réunion avec le préfet, et le préfet a intimé
6 l'ordre à chaque maire de revenir et de demander aux Peul qui étaient dans toutes
7 les localités-là de rentrer chez eux. Et pour l'instant, les Peul sont rentrés, parce qu'il
8 y a la saison des pluies, sur place, Madame.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:55] Je pense que la
10 pause est naturelle, pour ainsi dire. Donc, on va prendre notre pause habituelle de
11 30 minutes, jusqu'à 11 h 30.

12 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:00:22] Veuillez vous lever.

13 *(L'audience est suspendue à 11 h 00)*

14 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

15 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:31:49] Veuillez vous lever.

16 Veuillez vous asseoir.

17 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:13] Maître Dimitri, vous
19 avez toujours la parole.

20 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:32:22] Merci, Monsieur le Président.

21 Q. [11:32:40] *(Intervention en français)* Monsieur Okoa-Penguia, prêt à continuer ?

22 R. [11:32:42] Merci, on peut continuer.

23 Q. [11:32:50] Alors, on a parlé avant la pause de la barrière Kapou, au niveau de
24 Kapou. Maintenant, si on continue toujours sur l'axe PK 9-Mbaïki, sur la route
25 goudronnée, c'est exact que le poste de contrôle suivant se situe à Bossongo, devant
26 la route qui mène à la palmeraie Centrapalm ?

27 R. [11:33:23] Oui.

28 Q. [11:33:32] Et il est exact qu'il y a des gendarmes qui sont déployés à ce poste pour

1 assurer la sécurité de Centrapalm ? Et là, on parle avant 2013. C'est exact ?

2 R. [11:33:45] Exact, Madame. Parce que comme je vous le disais tantôt, c'est la seule
3 société d'huilerie dans la... dans le pays. Et il y avait les cas de vols. Et il y avait des
4 clandestins qui volaient les régimes et qui préparaient également beaucoup de
5 l'huile. Ça, c'est une concurrence déloyale vis-à-vis de la société. C'est une grande
6 palmeraie. Et c'est ainsi, comme il y avait une brigade spéciale à Centrapalm, la
7 société était obligée de demander que cette... cette brigade puisse ouvrir un poste de
8 contrôle à Kapou, là-bas, et un deuxième à Bossongo, tout simplement pour les cas
9 de vols et sécuriser également la piste. Bon, comme vous me dites que tout ça c'est
10 avant les événements, Madame, je suis entièrement d'accord avec vous. Parce que
11 comme je vous le disais la fois dernière — bon, veuillez m'excuser, si je peux un peu
12 faire une petite précision — ce pays-là, la République centrafricaine, chaque 10 ans, il
13 y a coup d'État. Chaque 10 ans, Madame. Chaque 10 ans. Et c'est... Vous voyez que le
14 gouvernement est obligé de déployer les forces de défense et de sécurité par-ci, par-
15 là, parce que les rumeurs couraient déjà des préparatifs de coup d'État en
16 Centrafrique. C'est le seul pays de l'Afrique centrale qui est champion en matière de
17 coup d'État. Depuis le renversement de Bokassa en 79 par les... l'opération
18 Barracuda, eh beh, on a toujours des coups d'État, des coups d'État, des coup d'État,
19 des rebellions, des mutineries. Le peuple centrafricain ne peut pas rester tranquille.
20 Voilà pourquoi les régimes en place sont obligés de prendre des dispositions pour
21 un peu sécuriser, mais malgré toute cette sécurisation, Madame, vous allez
22 comprendre que les envahisseurs viennent d'où ? Ils viennent du Tchad, du Soudan.
23 Je m'arrête là, Madame.

24 Q. [11:36:03] Et Monsieur Okoa-Penguia, c'est exact qu'avant 2013 les gendarmes qui
25 sont déployés au poste... au poste qui se situe au poste de contrôle Bossongo là, celui
26 qui se situe devant la route qui mène à la palmeraie, les gendarmes étaient armés ?

27 R. [11:36:21] Oui, ils étaient là. Il y avait les gendarmes, Madame. Parce qu'à un
28 moment donné, les gendarmes et les policiers étaient dotés d'armes. Mais arrivé un

1 moment donné où il n'y avait trop de confiance... il n'y avait pas assez de confiance,
2 certaines brigades étaient sans... sans arme. On peut donner seulement à une brigade
3 une arme ou deux, et puis c'est fini, le reste, les... les gendarmes sont bras ballants,
4 les policiers bras ballants.

5 Q. [11:36:53] Maintenant, si on continue sur l'axe PK 9-Mbaïki, sur la route
6 goudronnée, après le poste de contrôle-là, celui qui se trouve devant la route qui
7 mène à la palmeraie Centrapalm, après, le poste suivant, c'est celui qui est à
8 Bossongo même. C'est un poste... Il y a une brigade de gendarmerie, donc un arrêt
9 obligatoire avec notamment, à l'époque — si vous vous souvenez — des officiers de
10 police judiciaire, des officiers de l'administration, et parfois, des officiers de police
11 économique ; c'est exact ?

12 R. [11:37:38] Bon, ça, c'est... On peut dire que c'est des barrières mobiles.
13 Économiques. Barrières économiques. Si l'État juge qu'il y a des manquements
14 quelque part, eh bien, on organise ce genre de travail à des périodes, mais pas toute
15 l'année. On dit : « Ah ! Mais il y a des fuites quelque part par ici. » Ils vont essayer de
16 sécuriser, ils vont pour des contrôles, après ils se retirent, mais c'est... ils ne sont pas
17 là régulièrement toute l'année, Madame.

18 Q. [11:38:21] Mais il y a néanmoins à Bossongo une brigade de la gendarmerie ?

19 R. [11:38:23] Oui, à l'intérieur... à l'intérieur de Bossongo même là-bas, il y a une
20 brigade de gendarmerie, et cette brigade de gendarmerie prête main forte à la
21 population. C'est parce que, pendant la saison sèche, il y a les cas d'incendie, il y a les
22 cas de vols, il y a beaucoup de choses, et les responsables de la société, dès le... la
23 création de la Centrapalm, ont demandé qu'il y ait une brigade pour sécuriser le site
24 et voir le personnel également. Ça, c'était un site agro-industriel de la République
25 centrafricaine, Madame.

26 Q. [11:39:16] On quitte Bossongo, on continue sur l'axe. L'arrêt suivant se trouve à
27 Pissa.

28 R. [11:39:24] Oui, le chef-lieu de la commune.

1 Q. [11:39:28] Le chef-lieu de la commune.

2 R. [11:39:29] Oui.

3 Q. [11:39:33] C'est exact...

4 R. [11:39:34] Oui.

5 Q. [11:39:35]... qu'il y avait une brigade de la gendarmerie...

6 R. [11:39:37] Oui.

7 Q. [11:39:38] ... non loin de la mairie ?

8 R. [11:39:39] Oui. Cette brigade était construite par Jean-Bédél Bokassa. Parce
9 qu'avant, quand il était encore au pouvoir, il y avait seulement deux barrières sur la
10 voie. Quand on quitte Bangui pour Mbaïki, il y avait la brigade de PK 9. C'est... Vous
11 voyez la barrière qui est là, là, avec une muraille, ça, c'est fait par Jean-Bédél Bokassa.
12 Et la deuxième, c'est à Pissa. Vous arrivez à Pissa, il y a... il y a le mur qui est là, la
13 muraille-là. Ça, c'était pour sécuriser la ville, parce qu'il était chef d'État et il fallait
14 que, pour s'approcher de son village natal, il fallait un système de sécurité. C'est ce
15 que Bokassa avait fait et la barrière est restée jusqu'aujourd'hui. Mais pour l'instant,
16 on a délocalisé cette barrière. Quand vous arriverez à Pissa, Madame, vous allez
17 constater que, maintenant, la barrière se trouve à l'entrée de la ville — à l'entrée de la
18 ville —, ce n'est plus dans la ville là-bas, parce qu'on ne peut pas mélanger le service
19 de gendarmerie avec la population. Il fallait que la gendarmerie soit un peu hors du
20 village pour mieux sécuriser. Et c'est ainsi que, pour l'instant, la nouvelle brigade se
21 trouve à l'entrée de Pissa, maintenant, Madame.

22 Q. [11:41:16] Et Monsieur Okoa-Penguia, avant 2013, cette brigade à Pissa, celle qui
23 était non loin de la mairie, elle était soutenue par des agents d'Eaux et Forêts ?

24 R. [11:41:29] Oui, parce qu'il y a la gendarmerie, il y a les Eaux et Forêts. Parce que
25 pour qu'on mette la barrière là, vous savez que la Lobaye, c'est une zone de forêts et
26 il y a les sociétés forestières qui font le commerce de bois. Mais par rapport à la crise
27 que le pays a connue, il y a des abatteurs clandestins, des abatteurs clandestins qui
28 ont des tronçonneuses, qui vont dans la forêt, qui abattent les arbres... les arbres, ils

1 font les planches, machin, et ils chargent pour aller vendre à Bangui. Et c'est un
2 commerce qui est devenu déjà... Avant, c'était dans l'informel, mais maintenant là,
3 tellement que les sociétés ne sont pas en mesure de fournir le bois pour les besoins
4 des Centrafricains, pour vous-même... Vous connaissez que quand la crise est
5 arrivée, beaucoup de maisons de Bangui des Centrafricains étaient incendiées ;
6 beaucoup de maisons volaient en l'air, et grâce à ces abatteurs clandestins qui ont
7 ouvert leur marché de bois à Pétévo, vous arriverez au niveau de Pétévo, il y a le
8 marché de bois qui est là, qui est opérationnel. Et même à la sortie nord de Bangui,
9 vers le quartier là-bas, il y a le marché. Donc, les Eaux et Forêts avaient un contrat là,
10 Madame, à la barrière de Pissa.

11 Q. [11:43:16] Et Monsieur Okoa-Penguia, à la barrière de Pissa avant 2013, avant la
12 période Séléka, il y avait également des gendarmes armés ; c'est exact ?

13 R. [11:43:30] Bon, pas totalement, hein, Madame. Pas totalement. Ça avait... Avant,
14 avec tout ce qu'on a connu là, vous arrivez à une brigade, des fois il y a une ou deux
15 armes seulement, et des fois, soit une dizaine de gendarmes. Et s'il vous plaît, pour
16 votre information, en 2015, j'ai eu la visite du chargé d'affaires des États-Unis
17 d'Amérique, M. David Brown — veuillez m'excuser, c'est une information que je
18 porte à votre connaissance. Et cet ambassadeur était venu à Pissa, moi je l'ai accueilli
19 et les gendarmes étaient là pour sa sécurité. Et quand l'ambassadeur était sorti, il a
20 salué les gendarmes. Il a dit : « C'est vous les gendarmes de Pissa ? » Les gendarmes
21 ont accepté : « Oui, c'est bien nous. » « Mais où sont vos armes ? » Les gendarmes ont
22 dit : « On n'a pas d'armes. » Mais l'ambassadeur là avait remué la tête, il a dit :
23 « Mais c'est pas possible. Ce n'est pas possible. » J'ai dit : « Monsieur l'ambassadeur,
24 regardez, c'est ça la République centrafricaine. C'est ça la République centrafricaine,
25 le pays qui a connu tous les maux du monde. C'est comme si... c'est un pays qui n'est
26 pas reconnu, c'est comme si c'est un pays où l'indépendance que le Général de
27 Gaulle avait promulguée n'a pas été donnée à ce pays. » Et c'est ce qui fait fâcher.
28 Moi, je suis là, là. Moi, je suis très content parmi vous, ça...

1 Monsieur le Procureur, Madame Procureur, les juges, tout le monde, tout le monde
2 dans la salle ici, je vous félicite, je vous félicite, je vous remercie de ce que vous êtes
3 en train de faire, là. Parce que c'est ça, l'Histoire. C'est ça l'Histoire. On va écrire ça
4 dans l'Histoire du pays.

5 Moi, dès que je rentrerai en Centrafrique, les autorités vont me recevoir, et je vois
6 que ce que j'ai dit ici, certains sont au courant déjà, ils sont au courant que « Ah ! Le
7 maire de Pissa est en train de dire à la vérité à la Cour pénale internationale. »

8 Peut-être qu'une fois que vous aurez terminé, veuillez m'excuser voir, parce que
9 peut-être que vous aurez terminé les... les... les... les bandits qui nous amènent la
10 guerre, souvent. Peut-être que vous aurez à les... à les interroger comme vous
11 interrogez le maire de Pissa, je ne sais pas.

12 Vraiment, veuillez m'excuser, hein.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:45:48] Nul besoin de vous
14 excuser, cela est très important que vous puissiez rendre votre témoignage. Lorsque
15 vous parlez des registres historiques, je crois que vous avez sans doute raison
16 également, car comme tous, nous le... tous savent — les personnes présentes dans la
17 galerie du public et peut-être d'autres personnes qui nous écoutent dans d'autres
18 pays —, nous avons un registre complet de... des audiences, donc tout ce qui est dit,
19 tout ce qui est fait ici est consigné par écrit. Et, donc, nous savons exactement ce qui
20 a été dit. Bien évidemment, il est toujours possible d'interpréter certains propos,
21 mais voilà.

22 Donc, je vous redonne la parole, Madame Dimitri.

23 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:46:34] Merci, Monsieur le Président.

24 Q. [11:46:39] (*Intervention en français*) Monsieur Okoa-Penguia, je vous rassure, on va
25 y venir à la raison pour laquelle les gendarmes n'avaient pas d'armes en 2015, lors de
26 la visite de l'ambassadeur, on va y venir. Je veux vraiment aller période par période
27 et, avec votre aide, justement, passer à travers cette histoire de la République
28 centrafricaine. Soyez sans crainte, on va... on va y venir.

1 R. [11:47:06] Merci. Merci, Madame. Merci.

2 Q. [11:47:09] Alors, est-ce que j'ai bien compris qu'à la brigade de Pissa, il y avait —
3 avant 2013 —, il y avait une dizaine de gendarmes et quelques armes. Donc, c'est
4 pas tous les gendarmes qui étaient armés, mais ils avaient des armes, ils avaient
5 certaines armes pour... au niveau de cette barrière qui était, à l'époque, près de la
6 mairie ; c'est exact ?

7 R. [11:47:40] Oui.

8 Q. [11:47:42] Et je pense que vous l'avez évoqué un peu plus tôt, mais je veux être
9 certaine d'avoir bien compris. Je pense que vous avez utilisé le terme « mural » ; est-
10 ce que c'est exact que la barrière de Pissa était contrôlée par un... un barrage
11 métallique, une... une barrière métallique — c'était un arrêt obligatoire ?

12 R. [11:48:01] Oui, au départ, c'est un arrêt obligatoire, Madame. Il y a une barrière
13 métallique qui est là, mais à côté, vous voyez le mur, comme chez vous ici, là, qui...
14 qui va dans les deux sens, à droite comme à gauche. C'est pour... pour que les
15 véhicules ne puissent pas traverser pour entrer dans les quartiers. C'est pour éviter
16 les fuites. Cette barrière-là avait vu le jour, je crois, dans... à la période de Bokassa,
17 Madame, parce que le bâtiment que vous avez vu à Pissa, là, c'est lui-même qui avait
18 construit ça, avec la barrière, Madame.

19 Q. [11:48:42] Et est-ce que j'ai raison de dire que Pissa, c'est quand même une ville
20 plus importante que Sékia, qui est une localité plus en retrait ?

21 R. [11:48:57] Oui. Pissa, c'est une agglomération. Pissa, c'est un grand centre.
22 Aujourd'hui, Pissa, je crois, dans les années à venir, le gouvernement pourra ériger
23 Pissa en sous-préfecture, Madame. Pissa, c'est une grande ville.

24 Q. [11:49:25] Maintenant, si on continue sur l'axe routier, si on passe Pissa, c'est exact
25 qu'il y a deux tronçons, il y a le tronçon principal...

26 R. [11:49:40] Oui.

27 Q. [11:49:41] ... qui mène jusqu'à Mbaïki...

28 R. [11:49:44] Oui.

- 1 Q. [11:49:45] ... mais il y a une bifurcation au niveau de Pissa, il y a une... une
2 bifurcation qui fait Pissa-Boboua-Bangui-Bouchia-Mbata...?
- 3 R. [11:49:58] Oui, et Batalimo et voire Mongoumba.
- 4 Q. [11:50:00] D'accord.
- 5 R. [11:50:00] Enfin...
- 6 Q. [11:50:01] Maintenant... Juste une minute.
- 7 R. [11:50:04] Oui.
- 8 Q. [11:50:05] Pour que ce soit bien clair pour tout le monde...
- 9 R. [11:50:08] Pardon ?
- 10 Q. [11:50:10] Pour que ce soit bien clair...
- 11 R. [11:50:13] Oui.
- 12 Q. [11:50:14] Je veux maintenant parler de... du tronçon principal, la route
13 goudronnée qui va jusqu'à Mbaïki. On va revenir au tronçon secondaire après.
- 14 R. [11:50:23] Oui.
- 15 Q. [11:50:24] Si on quitte Pissa et qu'on se dirige vers Mbaïki, c'est exact que le poste
16 de contrôle suivant se trouve à l'entrée de la ville de Mbaïki ?
- 17 R. [11:50:37] Oui.
- 18 Q. [11:50:38] Et Monsieur Okoa-Penguia, pour que ce soit clair, je parle toujours
19 d'avant 2013 — avant les Séléka.
- 20 R. [11:50:44] Oui, ça, c'est à l'entrée de la ville Mbaïki, Madame. Il y a une barrière, là,
21 parce que même à l'entrée de Mbaïki, comme à la sortie de Mbaïki, vers la route de
22 Boda, vous voyez, quand vous sortez de la ville de Mbaïki, vous arrivez au village
23 Zanga, il y a une barrière, là-bas, parce que Mbaïki étant chef-lieu de la préfecture de
24 la Lobaye, il fallait qu'il y ait une barrière de sécurisation à l'entrée comme à la sortie,
25 Madame.
- 26 Q. [11:51:20] Et précisément, Monsieur Okoa-Penguia, précisément sur la barrière à
27 l'entrée de Mbaïki, avant 2013, c'est exact que ce poste était assuré par les gendarmes
28 de la gendarmerie de Mbaïki ?

1 R. [11:51:34] Oui, parce que là, c'est maintenant le... la ville de Mbaïki qui est
2 responsable de cette barrière, Madame. Parce que la limite entre Pissa, la commune
3 de Pissa et Mbaïki, c'est sur le pont de Mbeko. La chute... Bon, vous arrivez, il y a un
4 pont qu'on appelle Mbeko. Quand vous traversez le pont, vous rentrez maintenant
5 dans Mbaïki et, si vous revenez par derrière, c'est la commune de Pissa, Madame.
6 Ça, ce sont les limites territoriales de ces deux communes.

7 R. [11:52:08] Et à cette barrière, il y avait, à l'époque, également des FACA armés ?

8 R. [11:52:20] Oui, il y avait des FACA.

9 Q. [11:52:31] Il y avait également des policiers ?

10 R. [11:52:33] Oui, la police de Mbaïki.

11 Q. [11:52:42] Il y avait également des agents d'Eaux et Forêts ?

12 R. [11:52:44] Oui.

13 Q. [11:52:51] Et juste pour que ce soit bien clair, parce que votre réponse était pas
14 totalement claire, les FACA étaient armés ?

15 R. [11:52:59] Oui, les FACA étaient armés, Madame, parce que, comme je le disais
16 tantôt, avant les événements de 2013, les bruits... les bruits couraient déjà, les
17 rumeurs couraient d'une préparation de coup d'État dans le pays. Parce que, pour
18 vous, moi, je suis très content, vous... vous êtes bien informée que le seul pays de
19 l'Afrique centrale où à chaque 10 ans il faudrait qu'il y ait un coup d'État, c'est la
20 République centrafricaine, Madame.

21 Q. [11:53:47] Monsieur Okoa-Penguia, on me rappelle à l'ordre. Lorsque je termine
22 ma question, essayez de faire l'exercice de compter « un, deux, trois » et, ensuite,
23 parler, parce qu'il y a beaucoup de chevauchements entre vous et moi, et vos propos
24 sont très important, et les sténotypistes n'arrivent pas à tout capter, de même que les
25 interprètes. Alors, on essaie de compter trois secondes avant... lorsque l'un de nous
26 termine de parler, avant que l'autre prenne la parole.

27 Maintenant, sur la barrière de Mbaïki, est-ce que c'est exact que c'était celle qui était
28 à l'entrée de Mbaïki avant les événements ?

1 C'était un arrêt obligatoire...

2 R. [11:54:27] Mmh-mmh...

3 Q. [11:54:28] ... assuré par une barrière en bois...

4 R. [11:54:31] Mmh...

5 Q. [11:54:32] ... où tous les véhicules étaient fouillés ?

6 R. [11:54:42] Oui, à l'entrée de Mbaïki, je le dis bien, Madame. Vous arrivez à cette
7 barrière, la barrière en bois. O.K., vous la voyez ? Il y a un contrôle, mais à côté il y a
8 également une bretelle, vers le côté droit, qui va jusqu'à la prison de Mbaïki et à la
9 résidence de M. le préfet. Donc, vous voyez, c'était des mesures de sécurité. Il fallait
10 chercher à sécuriser le pays, parce que tout le problème... je vous donne toujours
11 cette réponse que c'est le seul pays de l'Afrique centrale où chaque 10 ans, il faut un
12 coup d'État. C'est ça, le mot d'ordre important de la République centrafricaine,
13 Madame.

14 Q. [11:55:36] Et une petite clarification, Monsieur Okoa-Penguia : à la barrière de
15 Pissa et à la barrière de Mbaïki, est-ce qu'il y avait des agents de la mairie ?

16 R. [11:55:46] Au niveau de Pissa ? Non, il y a ce qu'on appelle la taxe de
17 stationnement des véhicules, taxe de stationnement de véhicules. Quand vous
18 traversez une ville, pour des véhicules de transport en commun, les passagers qui
19 sont à l'intérieur, ils descendent pour faire les achats dans les marchés et tout et tout,
20 et ils font un peu de la saleté, mais il y a ce qu'on appelle la taxe de stationnement.
21 Ça permet le nettoyage, le nettoyage de la ville. Et ça permet de faire de sorte que les
22 choses marchent, Madame. Donc, je crois, même un peu partout, il y a ce qu'on
23 appelle les... les... les taxes, là. Il y a les petites taxes qui ne sont pas tellement chères,
24 Madame. Et là, c'est légal, c'est autorisé.

25 Q. [11:56:50] Je voudrais maintenant qu'on parle de l'axe secondaire, celui qui part de
26 Pissa jusqu'à...

27 R. [11:57:00] Boboua.

28 Q. [11:57:01] Exact.

1 R. [11:57:03] Après Boboua, Bangui-Bouchia.
2 Q. [11:57:04] Bangui-Bouchia.
3 R. [11:57:05] Bouchia, Mbata, Batalimo, Mobomba et on rentre au Congo-Brazzaville.
4 Et pour l'instant, ce tronçon est le corridor n° 13 pour la République centrafricaine,
5 sur le plan économique, parce que vous savez la Centrafricaine est ravitaillée
6 seulement par le corridor de Douala à Bangui, mais il y a un effort qui a été fait par
7 le Président congolais, Denis Sassou-Nguesso, et, je crois, la Banque mondiale a
8 débloqué de l'argent, les travaux bientôt vont commencer, pour que le corridor
9 Brazzaville-Bangui-Bangui-N'Djamena soit opérationnel dans le cadre de l'économie
10 de la République centrafricaine, dans l'économie du Congo-Brazzaville et dans
11 l'économie du Tchad, parce que c'est des... c'est... c'est des pistes qui devaient être
12 entretenues, qui devaient être opérationnelles depuis plus de... voire 30 ans, 40 ans,
13 mais il y avait seulement des blocages. Vous savez que quand on veut prendre une
14 décision pour la République centrafricaine, il faut consulter le monde entier d'abord,
15 alors que non, les relations bilatérales qui... qui existaient entre la France et la
16 République centrafricaine, on en attendait pas. Le général de Gaulle donnait l'aval :
17 « Et faire cela, allez faire aux Centrafricains, allez faire ça aux Ivoiriens, aux Maliens,
18 aux Burkinabés, tout ça », hein, mais vous savez qu'aujourd'hui, là — Madame
19 veuillez m'excuser, hein — aujourd'hui, là, on est un peu découragés de la position
20 des nouvelles autorités françaises vis-à-vis de ce qui arrive dans notre pays. C'est pas
21 normal. Le général de Gaulle avait beaucoup de respect pour les Africains. Il avait
22 beaucoup de respect pour les Africains. Et vous voyez, quelqu'un comme Bokassa,
23 qui n'avait aucun bagage intellectuel, mais c'est un militaire, c'est un capitaine de
24 l'armée française, mais Bokassa aimait beaucoup... le Général de Gaulle aimait
25 beaucoup Bokassa. Il donnait des moyens à Bokassa, des avions, il payait et c'est...
26 Pour votre information, les deux derniers mois de la... de l'année, chaque deux
27 derniers mois, les deux derniers mois — novembre et décembre — étaient payés en
28 Centrafrique par la paierie de la France, mais il y a plus de 30 ans aujourd'hui, cette

1 paierie ne donne plus d'argent et, des fois, vous entendez à la radio : « Non, blocage
2 de ceci et blocage de cela », c'est comme si ce pays n'a pas contribué dans beaucoup
3 de choses pour la France.

4 Alors, le maire, en tant que doyen des maires de Centrafrique, il arrive devant vous
5 et il vous dit ça, que ça rentre dans l'Histoire, parce que, moi-même, on m'a enseigné
6 ce qu'on appelle la première et la deuxième Guerre mondiale. J'ai étudié ça,
7 Madame.

8 Q. [11:59:53] Monsieur Okoa-Penguia, sur l'axe secondaire, est-ce que j'ai raison de
9 dire qu'il y avait une brigade territoriale au niveau de Mbata ?

10 R. [12:00:04] Oui, Mbata, c'est le chef-lieu de la commune, Madame, c'est comme
11 Pissa, hein, c'est comme Pissa, il y a eu une brigade de gendarmerie à Mbata, il y a
12 une mairie à Mbata, il y a un collège à Mbata, il y a un marché, c'est un ancien site
13 appartenant à un industriel français, M. Dujardin, ça, c'était un industriel, il... il était
14 dans le bois, M. Dujardin ; et Mbata, c'est un grand site, Madame, alors, s'il y a la
15 brigade de gendarmerie à Mbata, nécessairement, il doit y avoir également une
16 barrière.

17 Q. [12:00:45] Et puisque c'est le chef-lieu, est-ce que j'ai raison de dire que cette
18 barrière, avant 2013, c'était un arrêt obligatoire ?

19 R. [12:00:55] Mais oui, à chaque fois que vous traversez la ville pour raison de
20 sécurité, vous arrivez, il y a la barrière qui est là, et vous vous arrêtez, et les
21 gendarmes font leur travail, hein, mais je crois que même dans les pays
22 industrialisés, il y a des barrières, hein, il y a des barrières, il y a des contrôles. Parce
23 qu'il faut sécuriser la ville, hein. Mettre les barrières ici ou là, c'est pas tellement
24 mauvais aussi, c'est pour sécuriser la ville. Regardez, on nous dit que notre frontière,
25 elle est poreuse, la... les frontières centrafricaines ; vous prendrez les frontières entre
26 la Centrafrique et le Tchad, ça fait plus de 1 000 et quelques kilomètres, mais les
27 Tchadiens font les va-et-vient, c'est pas leur problème ; vous prenez la frontière entre
28 la République centrafricaine et le Soudan, c'est plus de 700 ou 800 kilomètres, mais

1 elle est poreuse, les Soudanais peuvent revenir et repartir, mais tout ce qui a été volé
2 en Centrafrique, amené au Tchad ou au Soudan... Heureusement qu'il y a la guerre
3 au Soudan... Ceux qui avaient volé en Centrafrique, ils sont partis avec... ils sont
4 obligés de revenir se réfugier en Centrafrique. Et même ceux qui sont au Tchad, vous
5 avez appris à la radio qu'il y avait deux groupes armés, comme ça, qui sont venus
6 sur le territoire centrafricain pour chercher des problèmes. Non, non, on pouvait
7 pas... ils pouvaient pas venir occuper notre pays pour aller attaquer le Tchad,
8 Madame, ça, c'est la réalité africaine, il faudrait qu'on dise ça, hein, il faudrait qu'on
9 dise : c'est une réalité, on ne peut pas contourner cette réalité, Madame.

10 Q. [12:02:38] Monsieur Okoa-Penguia, vous avez beaucoup à dire, mais vous perdez
11 le focus, un peu.

12 Alors, on va se concentrer sur Mbata. On va parler du Tchad et du Soudan plus tard,
13 je vous rassure.

14 R. [12:02:54] Je m'excuse.

15 Q. [12:02:55] Non, non, vous allez avoir votre moment de parler du Tchad et du
16 Soudan.

17 Maintenant, je voudrais qu'on reste sur l'axe secondaire. Alors, après Mbata, est-ce
18 que j'ai raison de dire que le prochain arrêt sur cet axe secondaire, c'est à Batalimo ?

19 R. [12:03:14] Oui, il y a eu un brigade de gendarmerie à Batalimo aussi, et il y a eu
20 une mairie à Batalimo et il y a eu une grande société forestière à Batalimo,
21 appartenant à un Français, M. Philippe Gaden. Voilà, cette société est là depuis plus
22 de 50 ans et le monsieur qui est décédé, là, ça, c'est ami personnel, ça, c'est mon ami à
23 moi, et pendant les événements... avant les événements, c'est lui qui m'avait
24 demandé... il avait donné mon numéro aux éléments de la Sangaris, de me dire de
25 quitter Pissa, parce que je n'étais pas en sécurité, et ce sont les éléments de Sangaris
26 qui m'avaient appelé : ils m'ont signifié comme quoi c'est M. Gaden Philippe qui leur
27 a communiqué mon numéro de téléphone ; est-ce que c'est bien moi le maire de
28 Pissa, Okoa-Penguia ? J'ai dit : « Oui, c'est bien moi. » Ils m'ont dit de quitter Pissa. Et

1 quand j'ai quitté Pissa, deux jours plus tard, il y a le...

2 Q. [12:04:01] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia ?

3 R. [12:04:04] Madame ?

4 Q. [12:04:08] On va y arriver, au 5 décembre, je vous rassure, on va parler de
5 Philippe Gaden et de Cyrille de la Sangaris qui vous a appelé ; c'est bien Cyrille ?

6 R. [12:04:20] Oui, c'est bien lui.

7 Q. [12:04:21] Ramenez votre focus sur mes questions, s'il vous plaît.

8 Batalimo, c'était, avant 2013, un arrêt obligatoire, c'est exact ?

9 R. [12:04:32] Au niveau de la barrière de la gendarmerie, le site, c'est un peu en
10 retrait, Madame, quand vous arrivez dans le village de Batalimo, eh bah, le site de la
11 société, c'est vers la droite et, sur la voie qui va à Mongoumba, il y a la brigade de
12 gendarmerie, et cette brigade de gendarmerie a été construite par M. Philippe
13 Gaden, il a fait don au gouvernement.

14 Q. [12:05:08] Et justement, pour des raisons de... de sécurité notamment, c'est exact,
15 avant les événements, avant 2013, qu'il y avait des... il y avait un détachement des
16 FACA et des gendarmes de la brigade de Batalimo à cet endroit ?

17 R. [12:05:27] Oui. Parce que c'est toujours M. Philippe Gaden qui va solliciter auprès
18 des... auprès des autorités du pays, parce que c'est une grande société et, vous savez,
19 le bois, en ce moment, représente même plus de 50 % des recettes de l'État, plus de
20 50 %. Donc, quand il y a un problème qui s'annonce à l'horizon... mais le
21 gouvernement prend soin de protéger ses sociétés forestières. Vous avez la société
22 de IFB...

23 Q. [12:06:00] Juste... Juste une minute...

24 R. [12:06:01] Voilà.

25 Q. [12:06:07] Et comme les autres postes de... de contrôle dont on a parlé, les FACA
26 fouillaient les véhicules pour s'assurer, notamment, qu'il y avait pas d'armes ou de
27 munitions à ce... au... au niveau de ce poste de contrôle ; c'est exact ?

28 R. [12:06:19] Oui, oui, mais ça fait... on est proches de la frontière avec le Congo

1 Brazzaville, Madame. Essayez d'arriver à Mongoumba.

2 Q. [12:06:27] Je vais y arriver, ne vous inquiétez pas.

3 Et, Monsieur Okoa-Penguia, la société de M. Philippe Gaden, c'est bien l'industrie
4 forestière de Batalimo, IBF ?

5 R. [12:06:49] Oui, c'est bien sa société à lui. Son père, M. Jacques Gaden, était un... un
6 industriel qui était en Côte d'Ivoire.

7 Q. [12:07:00] Ça va, ça va, je voulais juste...

8 R. [12:07:01] Oui, c'est...

9 Q. [11:07:01] ... être certaine de parler de la même... de la même industrie forestière.

10 R. [12:07:06] ... c'est pour M. Gaden Philippe, il est l'héritier de cette société, Madame,
11 et lui-même il est déjà décédé, M. Philippe Gaden, paix en son âme.

12 Q. [12:07:18] Maintenant, si on quitte Batalimo, Monsieur Okoa-Penguia, c'est exact
13 qu'avant... avant d'arriver à Mongoumba, vers Bossarangba, il y avait également des
14 FACA et des gendarmes qui vérifiaient les pièces d'identité et effectuaient un
15 contrôle de véhicules...

16 R. [12:07:44] Oui.

17 Q. [12:07:44] ... est-ce que j'ai raison ?

18 R. [12:07:45] Oui, vous avez raison, Madame, parce que vous êtes à Bossarangba.
19 Vous allez un peu au bord de Lubangui, de l'autre côté, c'est le Congo démocratique.
20 Et si vous allez vers la droite, pour arriver à Mongoumba, vous avez également le
21 Congo démocratique en face et le Congo Brazzaville, mais les Congolais de
22 Brazzaville, ils sont surarmés, quand vous les voyez, dans leur barrière, là, ils sont
23 surarmés, Madame ; ceux de là-bas, là, ne badinent pas avec leur pays.

24 Q. [12:08:25] Et vous voulez qu'on parle de Mongoumba, on y arrive : c'est exact qu'à
25 Mongoumba, il y avait un commissariat de police au centre de la ville ?

26 R. [12:08:39] Oui, Madame. Il y a une mairie, un commissariat de police, une
27 brigade de gendarmerie, il y a les Eaux et Forêts, il y a les FACA qui sont là, parce
28 que les FACA contrôlent les deux... les deux embouchures — Congo démocratique et

1 Congo Brazzaville. Les FACA étaient là pour la sécurité de... de la ville et de...de
2 tout, ça, Madame. Donc, Mongoumba, c'est une sous-préfecture : il y a les centres de
3 santé, il y a les écoles, il y a les... il y a le lycée, il y a tout. Et, donc, Mongoumba, c'est
4 une belle ville, Madame. Et là, maintenant, le HCR a construit des logements pour
5 des réfugiés centrafricains qui viennent soit du Congo-Brazzaville, ils ont des
6 logements décents au niveau de Mongoumba, Madame, en ce moment, il y a des
7 logements pour les réfugiés centrafricains, ou même des réfugiés de Congo qui
8 peuvent aller... qui peuvent venir en Centrafrique. Il y a des logements, Madame.

9 Q. [12:09:55] Et dernière question sur Mongoumba : c'était également un arrêt
10 obligatoire ?

11 R. [12:10:00] Oui, mais c'est un arrêt obligatoire, Madame, parce que c'était une ville
12 touristique au temps de Bokassa. Mongoumba, là, il avait construit un bungalow...

13 Q. [12:10:13] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

14 R. [12:10:15] Ça va...

15 Q. [12:10:15] (*Inaudible*) ça va.

16 R. [12:10:06] O.K., merci.

17 Q. [12:10:24] Sur l'axe Pissa-Mbata, à Bouchia, c'est exact qu'il y a un poste de
18 contrôle avec arrêt obligatoire — on parle toujours avant 2013 ?

19 R. [12:10:42] Bon, là, c'est la mairie de... de Mbata qui avait mis en place une barrière,
20 hein, parce qu'il y a les barrières de pluie, et il y a les simples barrières, aussi. Donc, à
21 Bouchia, il y avait une barrière, là, et je crois, les gendarmes venaient de Mbata, avec
22 l'appui des éléments de la police municipale, Madame, de Mbata — ça, c'est Mbata.

23 Q. [12:11:24] Vous avez raison, il y avait des éléments de police municipale, mais il y
24 avait également... ce poste était également sécurisé par des gendarmes de la
25 gendarmerie de Mbaïki et... et...

26 R. [12:11:30] Mbata.

27 Q. [12:11:30] Laissez-moi finir...

28 R. [12:11:31] Mbata.

1 Q. [12:11:32] Et de la brigade territoriale de Mbata.

2 R. [12:11:34] Mbata, c'est surtout Mbata, parce que là, c'est dans la commune de
3 Mbata, Madame.

4 Q. [12:11:45] Je vous rappelle la règle de trois secondes, Monsieur Okoa-Penguia.

5 R. [12:11:47] Oui.

6 Q. [12:11:53] Maintenant, on vient de faire un portrait des barrières, des postes de
7 contrôle, des postes de vérification ; vous êtes d'accord avec moi que, notamment, six
8 barrières étaient établies, notamment par arrêté interministériel ?

9 R. [12:12:19] Pour les barrières légales, Madame, si c'est des barrières légales, il y a
10 arrêté interministériel, mais si ce sont des barrières illégales, il n'y a pas d'arrêté
11 interministériel, Madame.

12 Q. [12:12:36] Oui, je suis d'accord avec vous, je parle des barrières de la... des
13 barrières dont on vient de... de discuter — les barrières, là, qui étaient en place
14 avant 2013 ; les barrières légales étaient établies par arrêté interministériel ?

15 R. [12:12:48] Oui, Madame.

16 *M^e DIMITRI (interprétation) : [12:12:59] Pour le dossier, Monsieur le Président, j'ai pas
17 besoin de montrer de document, mais je fais référence à l'onglet 85, CAR-D29-001-0526.

18 Q. [12:13:10] (*Intervention en français*) Et, je pense que vous l'avez dit, tout au long de
19 votre témoignage, là, quand on a passé barrière par barrière, l'objectif, c'était — et je
20 parle avant 2013, là — l'objectif, c'était d'assurer la protection du territoire de la
21 population et des citoyens et le contrôle des axes routiers ; c'est exact ?

22 R. [12:13:27] Oui, c'est bien ça, Madame.

23 Q. [12:13:38] J'arrive maintenant à la période séléka, Monsieur Okoa-Penguia.

24 R. [12:13:40] Oui, mais si...

25 Q. [12:13:58] Au paragraphe 37...

26 R. [12:14:00] ... s'il vous plaît, Madame.

27 Q. [12:14:01] Oui.

28 R. [12:14:04] S'il vous plaît...

1 Q. [12:14:05] Je vais...

2 R. [12:14:07] ... c'est une précision que je voulais que vous portiez sur le... le
3 document. On parlait de la coalition séléka — c'est le terme, on ne peut pas parler
4 seulement de Séléka seul. Il faut parler de la coalition séléka. Dans cette coalition,
5 la... il y a les politico, hein, ceux qui sont des politiciens, qui sont à l'origine, et ils ont
6 eu l'appui de... de les autres, là, pour que ça soit la coalition séléka qui est entrée en
7 Centrafrique. Donc, on va pas mettre coalition de côté, et on parle que de Séléka. Ce
8 sont ces hommes politiques qui ont amené la guerre et je crois... je crois que vous
9 connaissez bien leurs noms. Là, on parle de coalition séléka. Portez dans votre
10 document, Madame, s'il vous plaît : « coalition séléka » ; comme ça, on avance.

11 Q. [12:15:03] Vous avez tout à fait raison de me reprendre, Monsieur Okoa-Penguia,
12 je note : « coalition séléka ».

13 R. [12:15:14] Voilà, coalition séléka. Vous allez trouver les hommes politiques qui
14 sont là-dedans, qui ont juré terre et ciel qu'il faudrait qu'il y ait renversement dans le
15 pays. Donc, on doit parler de coalition séléka, Madame.

16 Q. [12:15:26] D'accord. Alors, sur la coalition séléka, au paragraphe 37 de votre
17 déclaration, vous indiquez que la barrière qui se trouvait près de la mairie — la
18 mairie de Pissa —, que les Séléka avaient pris le contrôle de cette barrière depuis
19 juillet 2013.

20 R. [12:16:01] Avant. Avant, Madame.

21 Q. [12:16:02] D'accord.

22 R. [12:16:03] Parce que le renversement a eu lieu le 24 mars 2013, changement dans le
23 pays. Et aussitôt après le 24, ils sont venus, toute la Séléka a pris toute la Lobaye —
24 la coalition. Toute la Lobaye et les autres coins de la République centrafricaine, c'est
25 la coalition séléka, Madame. Parce que, si on met la précision, là, ça nous permettra
26 maintenant de débusquer tous ceux qui sont là-dedans. Parce qu'il y a certains
27 hommes politiques qui voulaient se dissocier de l'acte qu'ils ont posé. Maintenant,
28 on est devant la justice internationale, leurs noms doivent sortir. Voilà, comme ça, un

- 1 jour, ils seront appelés devant la justice, Madame.
- 2 Donc, c'est au mois de mars même que les éléments de la coalition séléka ont pris
- 3 la... la brigade de Pissa. Ils ont pris la brigade de Pissa ; les gendarmes ne sont plus
- 4 là, le contrôle appartient maintenant à la coalition séléka, Madame.
- 5 Q. [12:17:06] D'accord, je note la correction. Donc, c'est pas juillet, c'est mars...
- 6 R. [12:17:12] C'est mars...
- 7 Q. [12:17:13] ... 2013 que...
- 8 R. [12:17:14] ... 2013.
- 9 Q. [12:17:15] ... que les...
- 10 R. [12:17:16] La coalition séléka. Vraiment, c'est... je vous en prie...
- 11 Q. [12:17:19] Monsieur Okoa-Penguia, écoutez-moi et laissez-moi finir mes questions
- 12 avant de commencer à répondre.
- 13 R. [12:17:27] Oui.
- 14 Q. [12:17:28] C'est au mois de mars 2013 que les éléments de la coalition séléka
- 15 prennent...
- 16 R. [12:17:32] Très bien.
- 17 Q. [12:17:34] ... prennent le contrôle de la barrière de Pissa.
- 18 R. [12:17:39] Oui.
- 19 Q. [12:17:40] Ma question, maintenant — écoutez bien ma question.
- 20 R. [12:17:43] Oui.
- 21 Q. [12:17:44] Est-ce que, parmi les éléments de la coalition séléka qui ont pris le
- 22 contrôle de la barrière de Pissa, est-ce qu'il y avait des mercenaires tchadiens ou
- 23 soudanais qui n'étaient pas des Centrafricains ?
- 24 Est-ce qu'il y avait des mercenaires parmi les éléments de la coalition séléka qui se
- 25 sont installés à Pissa et qui ont pris le contrôle de la barrière ?
- 26 R. [12:18:08] Merci, Madame. Vous savez, pour...
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:10] Monsieur le témoin,
- 28 une seconde, s'il vous plaît.

1 Madame Galupa.

2 M^{me} GALUPA (interprétation) : [12:18:15] Monsieur le Président, je vais devoir
3 objecter. Ça rentre pas vraiment dans le cadre des connaissances de ce témoin. Il
4 nous parlait de la composition générale des Séléka, qui était présent exactement, et
5 cetera. Peut-être a-t-il certaines observations personnelles qu'il peut formuler, mais
6 pas de manière, comme ça, officielle.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:30] En fait, je suis pas
8 d'accord. Je crois que le témoin a beaucoup de connaissances. Il assumait un poste
9 officiel. Donc, il peut nous dire ce qu'il savait... ce qu'il sait.

10 Q. [12:18:40] Monsieur le témoin, que pouvez-vous nous dire — et simplement des
11 informations de première main que vous auriez — sur la composition de la coalition
12 séléka ?

13 D'où venaient ces gens ?

14 Comment se composait cette coalition ?

15 R. [12:18:58] Merci, Monsieur le Président.

16 Mais la coalition séléka est née comment ? Vous allez le lire dans ma déclaration. Les
17 choses ont commencé d'abord par les résultats des élections de 2011, qui ont été
18 contestés par soi-disant l'opposition démocratique. L'opposition démocratique a
19 contesté les élections de 2011 et a mis en place une organisation dénommée FARE —
20 le FARE, Front d'annulation et de reprise des élections. Voilà, tout est parti de là.
21 Tout est parti de là. Front d'annulation et de reprise des élections.

22 Et progressivement, ils sont allés... ils ont été appuyés. Je suis un témoin, je suis là en
23 tant que Centrafricain, je vous dis la vérité. Parce que l'extérieur n'écoutait plus le
24 régime en place. Le régime en place, il n'était plus écouté, mais l'extérieur faisait plus
25 confiance à ce groupe de soi-disant opposants démocratiques.

26 Et vous vous souvenez que, pour éviter qu'il y ait un bain de sang en Centrafrique,
27 les chefs d'État de l'Afrique centrale avaient souhaité qu'il y ait une médiation. Donc,
28 il y a des déplacements à Brazzaville — vous allez écouter parler des Accords de

1 Brazzaville ; déplacements au Gabon — vous avez écouté parler des Accords de
2 Libreville ; déplacements à Malabo — vous avez écouté parler des Accords de
3 Malabo.

4 Donc, tous ces déplacements-là n'avaient pas porté un fruit pour arrêter la
5 progression de la... des éléments de la Séléka, Monsieur le Président. Et voilà,
6 qu'est-ce qu'on va faire ? Il y avait la FOMAC qui était en place pour assurer la
7 sécurité, pour ne pas que ces rebelles, ces mercenaires, là, entrent à Bangui.

8 Madame, elle m'a posé une très belle question concernant les éléments qui sont
9 arrivés à Pissa. Vous savez que tout Centrafricain, du sud à l'est, de l'ouest... de l'est
10 à l'ouest, du nord, du centre, nous avons deux langues. Nous avons deux langues,
11 nous parlons sango et nous parlons français, mais si vous avez quelqu'un devant
12 vous qui vous dit qu'il est centrafricain et il ne parle pas sango, alors, il est pas
13 centrafricain. C'est ça. La réponse, elle est simple. Il ne parle pas sango, donc, il n'est
14 pas centrafricain.

15 Et pour votre information, quand les choses étaient devenues amères — je le dis
16 bien : étaient devenues amères —, le Président de la transition était obligé de dire
17 que « mais non, il était venu avec ses parents... 5 000 » ; mais arrivés à Bangui, ils
18 étaient plus de 50 000, 100 000, pour mettre à feu et à sang la République
19 centrafricaine. Alors, s'il vous plaît, la barrière de Damara, où on disait que c'est la
20 ligne rouge, les éléments, là, ne doivent pas traverser la ligne rouge de Damara, cette
21 ligne n'a pas été respectée. Il y avait un général gabonais, qui s'appelait Akaga, et ce
22 général, c'est lui qui avait la responsabilité de stopper la progression des éléments de
23 la Séléka. Ça n'a pas été le cas. Ils ont enlevé la barrière et les éléments sont rentrés à
24 Bangui.

25 Voilà. C'est dire que, Monsieur le Président, s'il vous plaît, c'est vous dire que c'est...
26 c'est un problème qui est très compliqué en Centrafrique — très, très compliqué
27 même, très compliqué. Nous, on est... on est dépassés.

28 Même, je vais vous donner encore un petit... un petit exemple.

1 Au mois de janvier 2013, janvier 2013, avant que la Séléka entre à Bangui, l'ancien
2 Président béninois, Thomas Boni Yayi, était venu à Bangui, il était resté à l'aéroport
3 Bangui M'Poko. Il y avait la majorité présidentielle qui était là, il y avait les politicos,
4 là, ceux qui sont à l'origine de la crise de la Centrafrique, ils étaient là. Et M. Boni
5 Yayi a dit : « Mes chers Centrafricains, je vous demande pardon. Je vous demande
6 pardon. N'acceptez pas que les rebelles entrent dans votre belle ville. » C'est ce qu'il
7 avait dit au mois de janvier 2013, mais — s'il vous plaît — il y avait un opposant
8 centrafricain qui était à côté, en la personne de M. Nicolas Tsangaï (*phon.*). Qu'est-ce
9 que Tsangaï (*phon.*) donnera comme réponse à M. Thomas Boni Yayi ? « Mais,
10 Monsieur le Président, vous êtes en retard. Les rebelles sont déjà à la porte de
11 Bangui. »

12 Voilà, nous sommes en janvier 2013. Et c'est en mars 2013 que le pays va tomber
13 dans le chaos. Alors, c'est dire que les éléments de la Séléka qui étaient à Pissa, il y
14 avait des... Oui.

15 Q. [12:24:15] Monsieur le témoin.

16 R. [12:24:15] Oui.

17 Q. [12:24:16] Monsieur le témoin.

18 R. [12:24:16] Oui, Monsieur le Président, je vous écoute.

19 Q. [12:24:22] Pour en revenir à la question, vous avez dit que, parmi les Séléka, il y
20 avait des mercenaires.

21 Une réponse courte, s'il vous plaît : ces mercenaires, de quels pays venaient-ils ?

22 R. [12:24:41] Ben, pour la plupart, c'étaient des Tchadiens, hein. C'étaient des
23 Tchadiens. Parce que quelqu'un...

24 Q. [12:24:45] D'accord.

25 R. [12:24:47] ... quelqu'un qui ne parle pas sango, il n'est pas centrafricain. Et ils
26 s'entendaient avec les musulmans de la place, ils parlaient dans le même langage.
27 Voilà.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:57] D'accord. Merci,

1 Monsieur le témoin, pour cette précision. Je remets la parole à M^e Dimitri.

2 M^e DIMITRI : [12:25:10]

3 Q. [12:25:12] Monsieur Okoa-Penguia...

4 R. [12:25:13] Madame.

5 Q. [12:25:14] ... de façon assez courte, là, si vous pouvez répondre à ma question, on
6 a établi un peu plus tôt quelle était la... la composition des forces de sécurité
7 intérieure de la barrière de Pissa avant 2013.

8 R. [12:25:19] Oui.

9 Q. [12:25:20] Lorsque les Séléka prennent le contrôle, en mars 2013, de la barrière de
10 Pissa, qu'advient-il des gendarmes, FACA, policiers des forces de sécurité
11 intérieure ?

12 R. [12:25:32] Mais la guerre a éclaté. La guerre a éclaté, déjà. On va plus voir les
13 gendarmes, on va plus voir les FACA, on va plus voir les... les... les militaires, les
14 policiers ; tout ça, c'est fini.

15 Q. [12:25:46] Merci. Merci, ça répond à ma question.

16 R. [12:25:47] Voilà.

17 Q. [12:25:47] Donc, ils ont fui.

18 R. [12:25:48] Voilà, ils ont fui.

19 Q. [12:25:52] Maintenant, j'ai noté à quelques endroits dans votre déclaration, vous
20 avez... — notamment au paragraphe 28, vous dites : « Je suis maire de Pissa, je me
21 tenais informé, notamment par le biais de mes... de mes homologues. »

22 Écoutez bien ma question.

23 On a fait le tour, vous et moi, des postes de contrôle de l'axe PK 9 Mbaïki. Au
24 paragraphe 46 de votre déclaration et au paragraphe 38 de votre déclaration, vous
25 expliquez que les membres de la coalition séléka ont mis en place des barrières à
26 Pissa, PK 9, Bangui, Sékia.

27 R. [12:26:45] Oui.

28 Q. [12:26:46] Laissez-moi finir.

1 Batalimo, Bangui, Boda, Mongoumba et autres.

2 R. [12:26:57] C'est ça, Madame.

3 Q. [12:26:58] Ma... Mais écoutez ma question, Monsieur Okoa-Penguia, laissez-moi
4 finir.

5 Selon ce que vous avez appris — première question : est-ce qu'ils prennent le
6 contrôle de ces endroits dès mars 2013 — dès leur entrée dans la Lobaye ?

7 R. [12:27:14] Mais ça, c'est leur entrée dans la Lobaye, parce qu'ils ont ce qu'on
8 appelle les... les ComZone, hein, commandants de zones. Ils se sont réparti toute la
9 Lobaye, Madame, toute la Lobaye. Ils ont pris toute la Lobaye, et voire même
10 certaines régions de la République centrafricaine.

11 Q. [12:27:37] Monsieur Okoa-Penguia.

12 R. [12:27:46] Oui, Madame ?

13 Q. [12:27:50] Focusez sur ma question. Ma question, c'est « dès mars 2013 » ; est-ce
14 que c'est dès le mois de mars, dès... tout de suite après le 24 mars, dès qu'ils arrivent
15 dans la Lobaye, c'est à ce moment qu'ils prennent le contrôle...

16 R. [12:27:57] Oui.

17 Q. [12:27:57] ... de tous les endroits que vous avez mentionnés...

18 R. [12:28:00] Voilà.

19 Q. [12:28:01] ... — laissez-moi finir — aux paragraphes 37, 38 et 46 de votre
20 déclaration ?

21 R. [12:28:13] Oui. Ils avaient...

22 Q. [12:28:14] Deuxième question, Monsieur Okoa-Penguia.

23 R. [12:28:19] Oui.

24 Q. [12:28:20] Puisque vous vous teniez informé, notamment auprès de vos
25 homologues...

26 R. [12:28:26] Oui.

27 Q. [12:28:27] ... est-ce que j'ai raison de dire que les... les forces de sécurité intérieure,
28 les gendarmes, les... les postes de... les... les membres des postes de brigade dont on a

1 parlé et qui étaient présents pour sécuriser la Lobaye avant mars 2013 ; est-ce que j'ai
2 raison de dire qu'à tous ces endroits, à l'arrivée de la... des membres de la coalition
3 séléka dans la Lobaye, ils ont fui ?

4 R. [12:28:50] Tout le monde avait fui, Madame, parce que les éléments de la coalition
5 séléka ne voulaient pas voir les gendarmes, les FACA, les policiers. Quand ils les
6 aperçoivent, allez, ils les... ils les tuent. C'est ça, Madame. Et ils avaient pris des gros
7 véhicules, ils sont là-dedans et ils vont de ville en ville pour faire descendre leurs
8 hommes. Et ils appelaient ça les ComZone. Donc, quand ils sont arrivés, vous ne...
9 vous ne pouvez pas porter une tenue militaire, Madame, hein. Tous les militaires...

10 Q. [12:29:24] J'y arrive, j'y arrive. J'y arrive.

11 R. [12:29:26] Oui, tous les militaires, tous les gendarmes, les policiers, qui étaient des
12 forces de sécurité de défense régulières de la République centrafricaine, ne
13 pouvaient plus être dans leurs tenues, Madame. Ils pouvaient plus être... être dans
14 leurs tenues. Et ces forces de défense et de sécurité reviendront dans leurs tenues
15 quand M^{me} Catherine Samba-Panza est arrivée au pouvoir ; et c'est elle qui a
16 demandé que les militaires puissent regagner les rangs.

17 Q. [12:29:55] Vous parlez du fait qu'ils ne pouvaient plus porter leur tenue, au risque
18 d'être tués. Au paragraphe 35, vous dites que « les membres de la coalition Séléka
19 remplaçaient l'armée régulière et les FACA... »

20 R. [12:30:10] Oui.

21 Q. [12:30:11] « ... et que les membres de la coalition Séléka ont repris les fonctions
22 des... des... de l'armée régulière et des FACA. »

23 Est-ce que je comprends que, selon les informations que vous avez apprises et selon
24 ce que vous avez constaté de vos propres yeux sur cet axe routier de plus
25 de 100 kilomètres entre PK 9 et Mbaïki, tous les FACA sur cet axe routier ont dû fuir
26 au risque d'être tués par les membres de la coalition Séléka ?

27 R. [12:30:45] Ils avaient tous fui, Madame. Et le Président de la transition, en la
28 personne de M. Djotodia, parlait de ce qu'on appelle « Armée républicaine

1 centrafricaine » — « Armée républicaine centrafricaine ». Il ne voulait pas écouter
2 parler des FACA, Forces armées centrafricaines. Et ça, c'était dit par le Président de
3 la transition, M. Djotodia qui était au pouvoir. Et, rapidement, il a envoyé à Bérengo,
4 le site de Bokassa...

5 Q. [12:31:18] Monsieur Okoa-Penguia ?

6 R. [12:31:19] Oui. Donc, tous les militaires avaient fui, Madame. Militaires,
7 gendarmes, tout le monde avait fui. C'est la guerre, qui peut rester là avec la tenue
8 devant les éléments de la coalition Séléka, Madame ?

9 Q. [12:31:36] On va y arriver, à Bérengo, parce que c'est un sujet important pour moi.
10 N'allez pas trop vite dans vos réponses, focalisez sur ma question. Je vous assure que
11 j'ai pris note, mot pour mot, de votre déclaration. On va en parler, du centre
12 d'entraînement de Bérengo. On y arrive sous peu.

13 Ma prochaine question : on a parlé des FACA qui étaient traqués par les Séléka. Au
14 paragraphe 29 de votre déclaration, vous dites que les membres de la coalition
15 Séléka ont attaqué et pris le contrôle de toutes les institutions officielles ; ils ont
16 attaqué les brigades de gendarmerie, les commissariats de quartier, les bases
17 militaires. Alors, est-ce que je comprends que les Séléka, les membres de la coalition
18 Séléka, ont fait fuir tout ce qui était autorité officielle de l'État...

19 R. [12:32:43] Oui.

20 Q. [12:32:44] ... sur l'axe PK 9-Mbaïki et l'axe Mongoumba, tout ce qui était forces de
21 l'ordre ?

22 R. [12:32:49] Oui, il n'y avait personne, Madame.

23 Q. [12:33:00] Est-ce que j'ai également raison de dire, en fonction des informations
24 que vous avez reçues et de ce que vous avez pu constater par vous-même, que
25 lorsque les membres de la coalition Séléka ont pris le contrôle des brigades, des
26 gendarmeries, des commissariats de quartier, ils ont également pris véhicules et
27 armes ?

28 R. [12:33:28] Mais c'étaient leurs butins de guerre, Madame. D'après les informations

1 qu'on avait en notre possession, ils sont venus, et le Président de transition,
2 M. Djotodia, leur a dit : « En venant, si vous êtes chrétiens, vous priez sur la Bible, si
3 vous êtes musulmans, vous priez sur le Coran. Mais en... en venant, on n'a pas
4 promis un franc à un membre de la coalition Séléka. Mais si vous êtes arrivés à
5 Bangui, ben, même là où vous êtes, essayez seulement de faire quelque chose pour
6 rentrer avec. »

7 Mais tous les véhicules, Madame, tous les véhicules de Centrafrique, que ça soit de
8 l'administration, que ça soit des ONG, que ça soit des particuliers, tous les véhicules
9 prenaient la direction de... de... du Tchad et du Soudan, Madame. Même à Pissa, à
10 Pissa même, des véhicules des particuliers qui étaient cachés à des... à des
11 kilomètres, mais les éléments de la Séléka... de la coalition Séléka ont demandé :
12 même si c'est à 40 kilomètres dans la forêt, ils vont aller tracter le véhicule-là et sortir
13 avec. Donc, les véhicules des Centrafricains, ah, ça, c'est le repas préféré par les
14 éléments de la coalition Séléka, Madame — les biens et tout ça, là.

15 Q. [12:35:06] Prochaine question. Écoutez bien ma question...

16 R. [12:35:09] Oui, Madame.

17 Q. [12:35:10] ... qui amène une réponse précise.

18 Au paragraphe 77 de votre déclaration, vous dites que « les Anti-balaka se sont
19 emparés des bases de la Séléka dans tous ces lieux. » Et vous listez les lieux : « Sékia,
20 Boda, Centrapalm, Mbata, Batalimo, Palmex, Palme d'Or et PK9 ».

21 Ma question : est-ce que je comprends que, selon ce que vous avez vu et selon les
22 informations que vous avez reçues, les Séléka avaient des barrières ou des bases
23 dans tous ces lieux — les éléments de la coalition Séléka ?

24 R. [12:36:03] Madame, je vous dis que ce qu'on n'a jamais compris pour la
25 République centrafricaine, les poudrières de notre pays, depuis l'indépendance,
26 jusqu'à l'arrivée de la coalition Séléka, on avait une armée, on avait des barrières
27 avec des armes, des munitions, tout ça. Moi qui suis de Pissa, je vous dis que, même
28 à Bérengo, là, quand Bokassa était encore là au pouvoir, il y avait des armes, il y

1 avait tout. Mais les...

2 Q. [12:36:36] Monsieur Okoa-Penguia.

3 R. [12:36:37] Oui, je viens, je viens maintenant. Les éléments de la Séléka étaient
4 surarmés, ils ont volé... ils sont venus voler les armes de la République
5 centrafricaine. Les munitions, les armes, tout ça, ils ont pris. Maintenant, l'armée est
6 sans arme, Madame. Donc, les éléments de la Séléka, vraiment, ils ont mis par terre
7 notre armée, notre armurerie. Et heureusement que les autorités actuelles sont en
8 train de faire des... des efforts. Alors, donc, certains, quand ils avaient vu les
9 éléments de... que les Anti-balaka sont arrivés, mais c'est la guerre. Moi, je vous dis,
10 c'est la guerre. Quand la guerre est arrivée avant, c'étaient les éléments de la
11 coalition Séléka, O.K.

12 Q. [12:37:25] Monsieur Okoa-Penguia ?

13 R. [12:37:26] Oui, Madame.

14 Q. [12:37:29] Écoutez ma question.

15 R. [12:37:30] Oui.

16 Q. [12:37:31] Vous avez déjà répondu de façon extrêmement claire sur le pillage des
17 armes et des véhicules par les membres de la coalition Séléka. Ma question, elle est
18 différente, vous n'y avez pas répondu. Écoutez, puisque je veux une réponse
19 précise : au paragraphe 77 de votre déclaration, vous dites que « Les Anti-balaka se
20 sont emparés des bases des membres de la coalition Séléka. Dans tous ces lieux — ce
21 sont vos propos — dans tous ces lieux— et vous listez ces lieux. Ecoutez-moi, vous
22 listez : Sékia, Boda, Centrapalm, Mbata, Batalimo, Palmex, Palme d'Or et PK 9. »

23 Ma question maintenant : est-ce que je comprends de vos propos que, selon les
24 informations que vous avez reçues, les membres de la coalition Séléka avaient mis en
25 place des barrières ou des bases séléka dans les lieux que je viens de lister ? Oui ou
26 non ?

27 R. [12:38:44] Oui, mais c'étaient leurs bases. Mais peut-être que, là, ce que j'avais dit
28 dans la déclaration là-bas, anti-balles... C'est ça la précision qu'il faut apporter.

1 Hein ?

2 Q. [12:38:57] On va y arriver.

3 R. [12:38:58] Oui.

4 Q. [12:38:58] On va y arriver.

5 R. [12:39:00] Anti-balles AK-47.

6 Q. [12:39:01] Je voulais parler de... des... Je voulais parler des bases séléka. On va
7 arriver aux Anti-balaka, aux FACA. On va y arriver.

8 R. [12:39:06] Oui.

9 Q. [12:39:08] Suivez-moi et puis on va avancer plus rapidement.

10 Maintenant...

11 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

12 Je voudrais vous montrer une... Je voudrais vous présenter une vidéo, Monsieur
13 Okoa-Penguia.

14 R. [12:39:44] Pas de problème.

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:39:58] Vous allez avoir une courte pause, car je dois
16 le retrouver. C'est à l'onglet 22, CAR-OTP-2065-3748. Il s'agit d'une vidéo qui a été
17 saisie autour du 13 décembre 2013.

18 *(La greffière d'audience s'exécute)*

19 Q. [12:40:25] *(Intervention en français)* Est-ce que vous voyez à l'écran, Monsieur
20 Okoa-Penguia ?

21 R. [12:40:27] La maison-là, c'est pour qui ?

22 Q. [12:40:29] Alors, je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire avec deux vidéos.
23 Ça, c'est la première.

24 R. [12:40:34] Oui.

25 Q. [12:40:36] Est-ce que vous reconnaissez ce bâtiment ? Et je ne sais pas si vous
26 voyez entre les deux hommes-là, il y a ce qui semble être une barrière. C'est une
27 barrière qui se situe sur l'ancienne route de Mbaïki, là où il y avait un poste de
28 gendarmerie.

- 1 R. [12:41:02] À Mbaïki ?
- 2 Q. [12:41:03] L'ancienne... L'ancienne route de Mbaïki.
- 3 R. [12:41:07] Vers le fleuve PK... pour aller au fleuve ?
- 4 Q. [12:41:12] Vers...
- 5 R. [12:41:13] Oui.
- 6 Q. [12:41:14] Vers M'Poko-Bac.
- 7 R. [12:41:15] Voilà, M'Poko-Bac, oui.
- 8 Q. [12:41:16] Vous reconnaissez le bâtiment qui était à l'écran comme étant le... la... la
- 9 barrière qui se situait sur l'ancienne route...
- 10 R. [12:41:25] De M'Poko.
- 11 Q. [12:41:26] ... de Mbaïki, là où il y avait un poste de gendarmerie ; c'est exact ?
- 12 R. [12:41:30] Oui. Oui, c'est ça. Je vois ça. Je vois ça, Madame, pour aller à M'Poko-
- 13 Bac.
- 14 Ça, c'est dans Bimbo.
- 15 Q. [12:41:48] Alors, à votre connaissance, selon les informations que vous avez
- 16 reçues, est-ce que cette barrière-là, celle qui est sur l'ancienne route de Mbaïki, est-ce
- 17 qu'elle était contrôlée par les membres de la coalition Séléka qui en ont fait une
- 18 base ?
- 19 R. [12:42:09] Mais, Madame, là, on est... on est hors de la commune de Pissa. Je n'ai
- 20 pas... Je n'ai pas connaissance de cela, Madame, s'il vous plaît. Parce que...
- 21 Q. [12:42:20] Pas de problème. Aucun problème.
- 22 R. [12:42:21] Voilà. Ça, c'est...
- 23 Q. [12:42:22] C'est d'ailleurs... Écoutez-moi.
- 24 R. [12:42:24] Oui.
- 25 Q. [12:42:25] C'est d'ailleurs l'objet de ma prochaine question.
- 26 R. [12:42:27] Voilà.
- 27 Q. [12:42:28] Est-ce que j'ai raison dire que cet endroit-là, en fait, il se trouve à
- 28 quelques kilomètres du pont PK 9, sur la route qui relie Cattin à M'Poko-Bac ? C'est

1 pas du tout dans la Lobaye ?

2 R. [12:42:41] Oui.

3 Q. [12:42:42] C'est exact ?

4 R. [12:42:43] Oui, c'est exact. C'est exact, Madame. Ça, c'est l'ancienne route de
5 Mbaïki.

6 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

7 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:43:03] Monsieur le Président, veuillez m'accorder
8 quelques instants.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:43:05] Certainement.

10 M^e DIMITRI : [12:43:19]

11 Q. [12:43:19] Je vous montre une vidéo, Monsieur Okoa-Penguia.

12 M^e DIMITRI : [12:43:21] Onglet 16 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2065-5324.

13 Pour les fins du procès-verbal, je vais faire jouer 00:36 à 01:39.

14 Et cette fois, je vais avoir besoin de l'assistance des interprètes.

15 C'est à l'onglet 18, CAR-OTP-2107-3128, des lignes 17 à 47. Et la traduction se trouve
16 à l'onglet 19, CAR-OTP-2118-5698, des lignes 17 à 49.

17 Q. [12:44:22] Monsieur Okoa-Penguia ?

18 R. [12:44:23] Oui, Madame.

19 Q. [12:44:24] Je vous... Je vais vous présenter une vidéo où on voit M. Alfred
20 Rombhot Yekatom parler, et ensuite, vous allez voir quelqu'un d'autre à côté de lui.

21 Ce qui m'intéresse, ce sont les propos. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui est dit par
22 l'homme qui est notamment à côté de M. Yekatom, sur l'endroit où on se trouve. Et je
23 vous laisse écouter les propos, et ensuite, j'aurai une petite question. Je comprends
24 que c'est très loin de Pissa, mais puisque vous connaissez l'endroit comme étant près
25 de M'Poko-Bac, l'ancienne route de Mbaïki, je veux juste vous poser une question sur
26 ce lieu. Vous me suivez ?

27 R. [12:45:16] Je vous suis, Madame.

28 Q. [12:45:19] Alors, je vous invite à regarder la vidéo.

- 1 *(Diffusion de la vidéo)*
- 2 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2065-5324,*
- 3 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
- 4 *française]*
- 5 « Journaliste : Et cette route elle représente quoi ?
- 6 AY : Pardon ?
- 7 Journaliste : Cette route, elle ... c'est une route qui mène où ?
- 8 AY : Euh ... c'est ...
- 9 INI : [Hors -champ de la caméra] L'ancienne route d'MBAÏKI.
- 10 AY : L'ancienne route d'MBAÏKI.
- 11 [00:00:47. AY tourne son visage vers d'autres personnes hors-champ de la caméra]
- 12 AY : <SAG>
- 13 [00:00:53. La caméra se tourne vers un INI à la gauche d'AY]
- 14 Journaliste : C'est quoi l'intérêt de cette route ?
- 15 INI : Pardon ?
- 16 Journaliste : C'est quoi l'intérêt de cette route ?
- 17 INI : L'intérêt de ... de cette route ? Disons, c'est la route que tout ... la majorité des
- 18 Banguissois va ... va ... va aux champs.
- 19 Journaliste : Et les SELEKA tenaient cet endroit avant ?
- 20 INI : Pardon ?
- 21 Journaliste : C'étaient les SELEKA qui tenaient cet endroit avant ?
- 22 INI : Si, si, si, c'étaient les SELEKA. Et leur poste était ... était ici .
- 23 AY : <SAG>
- 24 INI : ... Ils étaient venus même disons braquer ... braquer le commandant de
- 25 brigade ici.
- 26 Journaliste : Et ils sont devenus quoi ?
- 27 [Les deux lignes suivantes sont prononcées simultanément]
- 28 INI : Ils étaient venus taper un gendarme ici. Un commandant de brigade.

- 1 Journaliste : Et ils sont où maintenant les SELEKA qui tenaient ce barrage ?
- 2 INI : Ben ... je sais pas. »
- 3 M^e DIMITRI : [12:46:29]
- 4 Q. [12:46:30] Selon ce que vous vous avez vu sur la vidéo et les propos que vous avez
- 5 entendus, l'endroit dont ils parlent, c'est bien l'ancien poste de la gendarmerie qui
- 6 était sur la seule route de Mbaïki, entre Cattin et M'Poko Bac...
- 7 R. [12:46:50] Oui.
- 8 Q. [12:46:51] ... à plusieurs kilomètres de PK 9, endroit qui n'est pas dans la Lobaye ;
- 9 c'est exact ?
- 10 R. [12:47:01] C'est exact, Madame.
- 11 Q. [12:47:03] Merci.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:47:09] Madame Galupa.
- 13 M^{me} GALUPA (interprétation) : [12:47:15] Monsieur le Président, je me lève quelque
- 14 peu en... en retard. Je ne crois pas que cette vidéo pourrait former la base de cette
- 15 question, car rien, dans cette vidéo ne montre exactement où cette vidéo a été filmée
- 16 ni où cela est situé entre...
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:47:28] (*Interrompant*) C'est
- 18 tout à fait exact, mais, d'autre part, quelqu'un l'a mentionné, ici dans la salle
- 19 d'audience ; quelqu'un parlait de la route et nous avons une question concernant,
- 20 justement, ce qui a été mentionné.
- 21 Nous avons une question également pour le témoin, mais la vidéo en soi ne montre
- 22 rien, effectivement.
- 23 Et, encore une fois, c'est une question d'évaluation par la Chambre. Vous avez tout à
- 24 fait raison lorsque vous dites cela, mais il est très important de comprendre que le
- 25 témoin avait parlé d'une autre route, mais également une personne qui se trouve
- 26 dans la vidéo a également parlé de la route.
- 27 Alors, voilà, c'était cela.
- 28 Merci.

1 Maître Dimitri.

2 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:48:17] Merci, Monsieur le Président.

3 Q. [12:48:28] (*Intervention en français*) Sur M. Yekatom... Sur M. Alfred Rombhot
4 Yekatom, maintenant, Monsieur Okoa-Penguia.

5 Lorsque M. Yekatom arrive à Pissa, vient s'installer à Pissa...

6 Je reformule ma question : en 2014, est-ce que j'ai raison de dire que M. Yekatom
7 avait installé des hommes au niveau de la barrière... ou la barrière de Pissa qui avait
8 été... qui... qui avait été prise d'assaut par les membres de la coalition séléka ?

9 Est-ce que j'ai raison que c'est à cet endroit, dans Pissa, que M. Yekatom avait
10 positionné ses hommes ?

11 R. [12:49:33] Merci, Madame, mais, vous savez, les éléments de la coalition séléka, au
12 départ, avaient pris toutes les barrières, toutes les barrières. Et quand les événements
13 des 4 et 5 décembre sont arrivés, ils ont tous fui. Les éléments de la coalition séléka
14 ont tous fui. Et ce sont les éléments des Anti-balaka qui ont récupéré toutes les
15 barrières qui étaient occupées par les éléments de la coalition séléka, Madame. Donc,
16 au niveau de Pissa, il y avait les éléments de Yekatom Rombhot qui étaient là. Dans
17 les autres barrières, tout et tout, mais il a fallu... il a fallu que M^{me} Madame Catherine
18 Samba-Panza arrive. Et avec le gouvernement, elle va mettre maintenant de l'ordre,
19 et c'est là où les Anti-balaka vont libérer toutes les barrières, Madame. C'est là le
20 travail qui a été fait, parce qu'au départ, c'étaient les éléments de la coalition séléka
21 qui avaient occupé toutes les barrières. Et quand les événements des 4-5 décembre
22 sont arrivés, eh bien, les éléments anti-balaka ont pris la relève, mais quand
23 M^{me} Catherine Samba-Panza est arrivée et que les militaires, les gendarmes, les
24 policiers ont pris officiellement leurs fonctions, et c'est là où on va intimer l'ordre à...
25 aux éléments anti-balaka de pouvoir libérer le barrière depuis le PK 9 jusqu'à
26 Mbaïki, Pissa, Mbaïki, Mongoumba, tout et tout. C'est ainsi que les Anti-balaka ont
27 libéré toutes les barrières, Madame.

28 Q. [12:51:13] On va y arriver, Monsieur Okoa-Penguia, vous allez trop vite. Je veux

1 avancer dans le temps, mais tranquille, tranquillement, mais je vais... je vais y arriver
2 à la libération par les Anti-balaka des barrières.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:51:21] Oui, mais
4 indépendamment de cela, si le témoin, dans sa narration, a déjà mentionné certains
5 éléments, vous pourriez peut-être passer à autre chose. Il a clairement dit que tous
6 les anciens points de contrôle avaient été repris. Donc, je crois qu'il n'est pas
7 nécessaire d'insister là-dessus.

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:51:51] Oui, vous avez raison, mais en fait, vous
9 savez, j'ai passé un très grand nombre de questions, mais bien évidemment, je vais
10 tenir contre... compte de vos commentaires.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:52:15] Très bien, merci.
12 Veuillez poursuivre, je vous prie.

13 M^e DIMITRI : [12:52:18]

14 Q. [12:52:21] Ma prochaine question... Et là, je parle vraiment de la période... Je parle
15 vraiment de la période après la démission du Président Djotodia, le 10 janvier. Là,
16 vous vous souviendrez qu'il y a... il y a... il y a l'attaque du 4... 4-5 décembre, dont
17 vous venez de parler. Ensuite, le Président Djotodia va démissionner à N'Djamena le
18 10 janvier. Et autour du 20 janvier, M^{me} Samba-Panza deviendra Présidente de
19 transition de la République centrafricaine.

20 Maintenant : lorsqu'après la démission du Président Djotodia, vous dites — au
21 paragraphe 77 — qu'à un certain moment, les Anti-balaka se sont emparés des bases
22 séléka, et vous dites que M. Yekatom — et je cite —, « Il a joué un rôle central dans
23 l'éviction de la Séléka — des membres de la coalition séléka. »

24 Maintenant, ma question : est-ce que je comprends qu'à ce moment-là... — on va
25 parler du reste plus tard — est-ce que je comprends qu'à ce moment-là, les
26 informations que vous avez obtenues et selon ce que vous aviez constaté,
27 M. Yekatom avance dans la Lobaye pour évincer la Séléka de la région, et ça serait
28 qu'ils ne reviennent pas ; est-ce que c'est exact ?

1 R. [12:54:10] Mais, Madame, j'ai... j'aimerais vous apporter une précision. M. Djotodia
2 n'a pas démissionné, il faudrait que... qu'on relève cette précision. C'est que
3 M. François Hollande avait envoyé l'opération Sangaris en Centrafrique, pour
4 sécuriser le pays. Malheureusement, la coalition séléka n'avait pas pris d'importance
5 la mission de Hollande. Ils ont tué deux éléments de la Sangaris. Alors, le Président
6 Hollande, qui se trouvait aux obsèques de... de Nelson Mandela en Afrique du Sud,
7 était revenu rapidement s'incliner devant la dépouille mortelle de ces deux soldats
8 français. Il a ramené les corps. Quelques semaines après, la Séléka, la coalition séléka
9 va encore tuer deux éléments sangaris. Le Président Hollande reviendra encore en
10 Centrafrique pour s'incliner. Et c'est là où il a prononcé un mot, on a retenu : « Nous
11 ne pouvons pas continuer à soutenir quelqu'un qui ne fait rien. Nous ne pouvons
12 pas continuer à soutenir quelqu'un qui ne fait et qui se laisse faire. Donc, on va
13 prendre la dernière décision. » Et c'est ainsi que M. Hollande intimera l'ordre à
14 M. Idriss Déby Itno de convoquer en urgence Djotodia et son Premier ministre,
15 Tiangaye, à N'Djamena. Et quand ils sont arrivés à N'Djamena, et le parlement
16 centrafricain était parti aussi, c'est de là-bas qu'on a demandé : « Allez-vous
17 démissionner ? » C'est pas lui, volontairement, qui a démissionné. Ça, c'est une
18 pression de la France pour dire : « Hé, toi, là, tu ne vaux rien. On t'a soutenu
19 inutilement. Tu nous crées des problèmes. Allez ! » C'est ainsi qu'on l'a foutu dehors,
20 Madame. Donc, c'est ça, la précision que je voulais apporter, mais s'il vous plaît, ce
21 que j'avais dit au départ — je sais pas si vous pouvez vous retrouver... Vous le
22 retrouvez dans les déclarations, là, le 30 janvier 2014, ce que Yekatom Rombhot avait
23 dit à Mbaïki, ses dires — vous pouvez même revoir ça.

24 Q. [12:56:04] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

25 R. [12:56:06] Que la coalition séléka... Que la coalition anti-balaka n'est pas contre les
26 musulmans, c'est ce qu'il avait dit et j'ai fait mention de ça. Donc, mais j'en viens
27 pour donner la précision, Madame. C'est ça. Donc, les Anti-balaka se sont organisés
28 pour mettre fin à la transition de M. Djotodia, parce que c'est lui qui a fait venir les

1 mercenaires, les terroristes, les djihadistes tchadiens et soudanais pour mettre la
2 République centrafricaine au chaos, piller nos richesses, faire tout ça. Donc, c'est... les
3 Anti-balaka, leur mouvement était de faire partir M. Djotodia. Voilà ce qui avait été
4 dit le 30 janvier 2014 à Mbaïki, Madame.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:57:11] Je suis tout à fait sûr
6 que vous allez certainement poser des questions sur ce sujet ou... sur certains
7 éléments.

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:57:20] En fait, j'aurais juste une question avant la
9 pause déjeuner.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:57:26] Oui, certainement.
11 Peut-être que vous pouvez une question courte.

12 M^e DIMITRI : [12:57:29] Je n'ai aucun contrôle de... sur cela.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (INTERPRÉTATION) : [12:57:31] Oui, faites, je
14 vous prie.

15 Q. [12:57:30] Monsieur Okoa-Penguia, vous venez de dire — et je veux rebondir sur
16 vos propos : « Les Anti-balaka se sont organisés pour faire partir Djotodia,
17 l'objectif... » — écoutez-moi.

18 R. [12:37:33] Oui.

19 Q. [12:37:34] « ... c'était le départ de la Séléka. »

20 R. [12:57:36] Oui.

21 Q. [12:57:37] Maintenant, oubliez la Sainte Jeanne d'Arc à Mbaïki, outre... ou... — on
22 va y revenir, à la réunion, écoutez mes propos.

23 R. [12:57:46] Oui.

24 Q. [12:57:47] Selon les informations qui sont venues jusqu'à vous et selon ce que vous
25 constatez, quand M. Yekatom et ses hommes avancent sur l'axe PK 9-Mbaïki — et
26 vous en parlez dans votre déclaration —, vous dites qu'il prennent... qu'ils se
27 positionnent aux endroits où il y avait des barrières et des... et des bases tenues par
28 des membres de la coalition séléka ; est-ce que j'ai raison de dire que son avancée sur

1 l'axe et son positionnement, c'est... ça a pour but de faire évincer les membres de la
2 coalition séléka de la région de la Lobaye et de s'assurer que ces mercenaires ne
3 reviennent pas dans la région ?
4 Est-ce que c'est exact ?
5 R. [12:58:36] C'est exact, Madame.
6 Q. [12:58:37] Merci.
7 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:58:40] Très bien. je crois que c'est le moment parfait
8 pour faire une pause.
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:58:46] Très bien.
10 Pause déjeuner jusqu'à 14 h 30.
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:58:51] Veuillez vous lever.
12 *(L'audience est suspendue à 12 h 58)*
13 *(L'audience est reprise en public à 14 h 32)*
14 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:32:56] Veuillez vous lever.
15 Veuillez vous asseoir.
16 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:20] Bonjour à tous.
18 Bonjour, Monsieur Okoa-Penguia.
19 Madame Dimitri, vous avez la parole.
20 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:33:31] Merci, Monsieur le Président.
21 Q. [14:33:34] *(Intervention en français)* Bon après-midi, Monsieur Okoa-Penguia.
22 R. [14:33:35] Merci, Madame.
23 Q. [14:33:41] Alors, j'ai encore beaucoup de sujets à discuter avec vous.
24 Maintenant, mon... mon... mon prochain sujet est très précis dans le temps et c'est le
25 début de vos échanges avec M. Alfred Rombhot Yekatom en janvier 2014.
26 Alors, il y a le 5 décembre ; ensuite Djotodia, comme vous l'avez si bien dit, est forcé
27 de démissionner à N'Djamena, le 10 janvier 2014 ; et ensuite, autour du 20, 22 janvier,
28 on a l'arrivée de M^{me} Catherine Samba-Panza comme Présidente de transition ; et le

1 30 janvier 2014, il y a la réunion à l'église Sainte Jeanne d'Arc à Mbaïki.

2 Maintenant, il y a plusieurs témoins qui sont venus ici témoigner et qui disent que
3 les Séléka de Pissa, les membres de la coalition séléka de Pissa ont quitté Pissa pour
4 se rendre à Mbaïki et qu'un ou deux jours avant la réunion à l'église Sainte Jeanne
5 d'Arc, les membres de la coalition séléka quittent Mbaïki vers Birao.

6 Est-ce que c'est quelque chose qui était à votre connaissance ?

7 R. [14:35:36] Merci, Madame.

8 Le changement est intervenu parce que les éléments de la coalition séléka étaient sur
9 le terrain et les événements du 4 janvier... euh, 4, 5 décembre, y compris le départ de
10 Djotodia, c'est fini. Les Séléka n'avaient plus de solution à trouver dans la Lobaye.
11 Donc, ils savaient que leur chef, celui qui les a amenés, n'est plus au pouvoir, le
12 pouvoir n'est plus avec eux. Donc, ils vont chercher par tous les moyens à rentrer.
13 C'est ainsi qu'ils étaient dans la débandade. Les éléments de la Séléka, de la coalition
14 séléka, étaient dans la débandade, parce qu'ils ont appris que les Anti-balaka vont
15 venir et que les Anti-balaka avaient une puissance miraculeuse, comme ça. C'est ce
16 que les gens disaient. Donc, les Anti-balaka... ils sont informés de ça, ils vont fuir.
17 C'est ainsi que les éléments de la Séléka ont quitté Pissa, d'autres ont pris la route de
18 Boda.

19 Mais pour votre information, Madame, les quelques musulmans qui étaient à Boda,
20 c'est eux qui ont accepté de rester. Vous voyez, non ?

21 Q. [14:36:52] On va... On va... On va y revenir.

22 R. [14:36:56] Voilà. Donc, ils avaient fui. Ils avaient libéré déjà la ville.

23 Q. [14:37:09] Alors, est-ce que j'ai raison, Monsieur Okoa-Penguia, de dire que
24 M. Yekatom n'avait pas de... d'hommes, de base ou de... de... de postes à Pissa avant
25 la dernière semaine de janvier 2014 ?

26 R. [14:37:35] Hmm.

27 Q. [14:37:36] Il arrive à Pissa au cours des derniers jours de janvier 2014, juste avant
28 la réunion à l'église Sainte Jeanne d'Arc ; c'est exact ?

1 R. [14:37:45] Oui, c'est bien ça. Hmm.

2 Q. [14:37:46] Merci. Et maintenant, ma prochaine question : nous sommes d'accord,
3 qu'avant janvier 2014, selon les informations qui sont à votre connaissance, avant
4 janvier 2014, donc avant que Djotodia soit forcé de démissionner, les Séléka avaient
5 une base à Palmex. Est-ce que j'ai raison de dire qu'à ce moment-là, avant
6 janvier 2014, avant que Djotodia ne soit forcé de démissionner, M. Yekatom n'avait
7 pas de base à Palmex ? Et ma question, elle est bien précise dans le temps.

8 R. [14:38:23] Elle est très précise, Madame.

9 Q. [14:38:24] Et j'ai raison ?

10 R. [14:38:25] Oui, vous avez raison et je vous félicite. Je vous dis que les sociétés de la
11 place étaient tenues par les éléments de la coalition séléka. Ouais.

12 Q. [14:38:41] Toujours avant le départ des Séléka, avant que les Séléka quittent Pissa
13 ou la... la Lobaye, est-ce que nous sommes d'accord que M. Yekatom n'avait pas de
14 base à Centrapalm ou à Palme d'or, avant que les Séléka quittent ? J'ai raison ?

15 R. [14:39:08] Vous avez parfaitement raison. M. Yekatom n'avait pas de base dans ces
16 coins-là, il avait pas de base. Nous, ce qu'on a écouté, c'est les événements des
17 4 et 5 décembre à Bangui, là-bas. Voilà. Mais il n'a pas... il n'avait pas de base ni à
18 Centrapalm ni à Palmex ni à Batalimo, tout ça, il n'avait pas de base, Madame.

19 Q. [14:39:51] Mon prochain sujet, Monsieur Okoa-Penguia : les forces internationales.
20 Est-ce que j'ai raison de dire qu'après... après que Djotodia soit forcé de
21 démissionner, on est d'accord que les forces internationales, si vous le savez, étaient
22 seulement des forces d'interposition, elles n'ont jamais eu comme rôle d'évincer les
23 membres de... les membres de la coalition séléka de la Lobaye ?

24 R. [14:40:27] Bon...

25 Q. [14:40:28] Ce n'était pas le rôle des forces internationales, c'était une force
26 d'interposition.

27 R. [14:40:32] Oui, eh bien, Madame, vous savez... Bon, ça fait... je suis là, en train de
28 donner des... des témoignages, des témoignages, mais si on revient un peu en

1 arrière, vous voyez que ces forces internationales, il y avait la FOMAC, il y avait la
2 FOMAC qui était déjà sur le terrain. Alors, en tant que force d'interposition pour
3 maintenir la paix, elle devait jouer son rôle. Malheureusement, il y avait la pression
4 de l'extérieur sur cette force d'intervention... d'interposition. Hein. Si je vous dis ici
5 qu'il y avait la barrière de Damara et il y avait la force FOMAC qui était là. Alors qui
6 a demandé à ce que cette force-là soit partie, Madame ? Ça, c'est d'un, et pourtant
7 c'est... c'est une force de... internationale.

8 Bon, peut-être vous avez également les informations, Madame. Il y avait un
9 problème, il y avait un problème entre les soldats sud-africains. Je ne sais pas si vous
10 en avez dans le truc là-bas. Il y avait les soldats sud-africains que Bozizé avait
11 demandé à Jacob Zuma de faire venir pour arrêter la progression aveugle et barbare
12 des éléments de la coalition séléka. Et je reviens toujours sur M. Hollande, parce que
13 c'est un grand chef d'État, mais qui n'a pas joué normalement son rôle vis-à-vis de la
14 République centrafricaine, il a joué avec la vie des Centrafricains. Et c'est
15 M. Hollande qui va faire pression sur Jacob Zuma pour lui demander de ne pas
16 envoyer ses hommes, ses...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:42:12] Oui, Monsieur.
18 Monsieur...Merci, Monsieur le témoin. Merci.

19 Madame la représentante du Procureur.

20 M^{me} GALUPA (interprétation) : [14:42:22] Merci, Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:42:25] Madame Galupa,
22 c'est tout à fait compréhensible.

23 M^{me} GALUPA (interprétation) : [14:42:28] Je voulais dire que la formulation de la
24 question était très générale et cela invitait le témoin à parler de la composition des
25 forces internationales en général. Ici, je pense qu'il doit parler de quelque chose qu'il
26 a vu.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:42:45] Oui, nous devons
28 remettre cela en perspective.

1 Vous savez, Madame Dimitri, que les questions générales sont problématiques à
2 plusieurs égards.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:42:57] Oui, je ne sais pas si j'ai été interprétée,
4 Monsieur le Président, mais j'ai parlé de la Lobaye. J'ai été très précise en ce qui
5 concerne le rôle, parce qu'il se trouvait...

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:07] Oui, oui, tout à fait.
7 Donc, c'est très bien.

8 Poursuivez, Maître Dimitri.

9 M^e DIMITRI : [14:43:13]

10 Q. [14:43:13] Spécifiquement, sur les forces internationales, sur ce que, vous, vous
11 constatez, je veux pas... je veux pas... on va parler plus tard des soldats sud-africains,
12 on va parler de la FOMAC en particulier, des... de... des membres de la FOMAC qui
13 sont tchadiens, du problème que ça a créé dans le pays, on va parler de Bérengo.
14 Vraiment, focalisez sur mes questions.

15 Maintenant, ma question, c'est sur les forces internationales.

16 Est-ce que vous voyez, dans la Lobaye... lorsque vous êtes présent dans la Lobaye,
17 est-ce que j'ai raison de ce que vous constatez que la... les forces internationales qui
18 sont présentes dans la Lobaye, à PK 9 ou à Mbaïki, elles n'avaient pas pour rôle en
19 pratique, concrètement, d'évincer les membres de la coalition séléka ; est-ce que j'ai
20 raison ?

21 R. [14:44:23] Madame, ce n'est qu'après que la MINUSCA enverra ses hommes à
22 Mbaïki. Vous voyez, il y avait pas les éléments de la FOMAC à Mbaïki, mais ce n'est
23 qu'après le départ des éléments de la Sangaris que la MINUSCA a pris place. Et au
24 départ pour la Lobaye, pour la Lobaye, c'étaient les éléments de la MINUSCA du
25 Congo-Brazzaville. Et ça, j'ai eu à recevoir ces forces internationales du Congo-
26 Brazzaville même chez moi ; on a mangé avec eux. Et même Alfred Yekatom était
27 venu un jour, parce qu'ils voulaient prendre attache avec Yekatom. Et Yekatom
28 causait avec eux en lingala, parce qu'Alfred Yekatom parle bien lingala, il avait été

1 au Congo.

2 Et Madame, si les autres forces d'interposition jouaient le rôle des... des éléments de
3 la FOMAC, les Congolais, je crois que la crise en Centrafrique serait déjà terminée.
4 Parce que, pour eux, ils avaient mal... ils avaient mal de voir qu'on est... on est en
5 train de tuer les Centrafricains comme ça, innocemment. Et comme vous connaissez
6 que le Congo-Brazzaville et la République centrafricaine ont des relations de
7 fraternité, tout ça, c'était pas bien. Mais quand les éléments de la... de la MINUSCA
8 de... de Congo-Brazzaville voulaient agir, ah, leur chef au départ disait :« Non, non,
9 non. Vous n'êtes pas venu ici pour ça, pour ça, pour ça. »

10 Nous-mêmes, sur le terrain, on a constaté que les forces onusiennes qui sont du
11 Congo démocratique, du Congo-Brazzaville, du Rwanda, ils font le jeu, ils jouent
12 normalement leur rôle, mais tandis que les autres qui sont de Bangladesh ou bien
13 d'où, du Pakistan, on envoie des gens comme ça qui n'ont pas connaissance du
14 terrain, eh ben, ils sont là, vous arrivez à Bangui, à la base de la MINUSCA, vous
15 allez voir le nombre de véhicules, l'arsenal militaire qu'ils disposent. Mais avec tout
16 ça, ils devaient sécuriser le pays, la RCA devait déjà être en paix.

17 Malheureusement, ce n'est pas ça.

18 Q. [14:46:54] Au paragraphe 81 de votre déclaration, vous dites — et je cite vos
19 propos — qu'en 2014, au moment où Samba-Panza prend ses fonctions, vous dites —
20 et je cite : « Yekatom a assuré la sécurité dans la région...

21 R. [14:47:22] Oui.

22 Q. [14:47:23] ... avec ses hommes... — attendez — en l'absence... en l'absence
23 d'autorités officielles comme la police, la gendarmerie ou les FACA après le départ
24 de la Séléka. »

25 R. [14:47:38] Oui.

26 Q. [14:47:39] Fin de la citation.

27 R. [14:47:41] Oui.

28 Q. [14:47:39] Attendez.

1 Ma question : est-ce que j'ai raison de dire qu'entre janvier et mars 2014, dans les
2 tous premiers mois, les toutes premières semaines où Samba-Panza prend ses
3 fonctions, elle n'a pas envoyé, à ce moment-là, au début de son mandat, de forces de
4 sécurité intérieures dans ces localités de la Lobaye pour s'assurer que les membres
5 de la coalition séléka ne reviennent pas ?

6 R. [14:48:14] Bon, comme elle avait pris fonction, la situation était encore... n'était pas
7 encore normale. Il fallait qu'elle s'asseye. Il fallait qu'elle fasse le tour de tout,
8 vérifier, faire le point des hommes, les... le retour des gendarmes, des policiers, des
9 FACA. Elle avait tenu une première rencontre avec ces Forces de défense et de
10 sécurité au niveau de l'ENAM — École d'administration et de magistrature de la
11 République centrafricaine. Elle avait tenu la première réunion-là pour regrouper les
12 militaires, les gendarmes, les policiers, leur parler du retour de la paix, parce qu'elle
13 est venue pour que la paix revienne. Mais progressivement, les choses marcheront.
14 Ce n'est qu'après que les Forces de défense et de sécurité seront redéployées
15 maintenant dans la Lobaye et ...

16 Q. [14:49:14] Et...

17 R. [14:49:15] Et... et l'équipe... Oui, Madame ?

18 Et l'équipe des Anti-balaka libèrera toutes les barrières, en commençant par le PK 9
19 jusqu'à Mbaïki, jusqu'à un peu partout. C'étaient les gendarmes et les policiers qui
20 étaient revenus au service, Madame.

21 Q. [14:49:41] Précisément, lorsque vous dites « ce n'est qu'après... », c'est le « après »
22 qui m'intéresse, est-ce que j'ai raison que lorsque vous dites « ce n'est qu'après que
23 les forces seront redéployées dans la Lobaye », vous êtes d'accord avec moi que c'est
24 après, à tout le moins, les deux premiers mois de son mandat, donc après
25 mars 2014 ?

26 R. [14:50:10] C'est ça...

27 Q. [14:50:11] Merci.

28 R. [14:50:12] ... quand elle a pris fonction, c'est là où elle a demandé aux forces de...

1 régulières de... de reprendre leur travail, Madame.

2 Q. [14:50:19] Si on retourne en janvier 2014, au... à partir de janvier 2014, au tout
3 début du mandat de Samba-Panza, au paragraphe 99, vous dites qu'à ce moment-là,
4 donc, moi, ce que je comprends, c'est qu'avant elle puisse calmer le chaos dans le
5 pays et redéployer des forces internationales dans la Lobaye, en janvier 2014, vous
6 dites que les barrières étaient tenues par... dans la Lobaye, par les Anti-balaka — et je
7 parle juste de la Lobaye, Monsieur Okoa-Penguia. « Et ceux-ci portaient des tenues
8 militaires et nombreux étaient issus des FACA. »

9 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que vous faites référence aux éléments de
10 M. Yekatom ; c'est exact ?

11 R. [14:51:16] Exact, Madame.

12 Q. [14:51:20] Merci.

13 Toujours au paragraphe 79 de votre déclaration, vous dites que « Yekatom — et ce
14 sont vos propos — a laissé la police et la gendarmerie monter la garde aux
15 barrières. » Alors, je vais vous présenter une vidéo, qui confirme, je pense, vos
16 propos, et j'aurai une question pour vous. Vous me suivez ?

17 R. [14:51:46] Je vous suis, Madame.

18 Q. [14:51:48] Alors, je vous présente une vidéo qui est prise en janvier 2014,
19 Monsieur Okoa-Penguia...

20 R. [14:51:55] Oui.

21 Q. [14:51:57] ... au niveau de PK 9...

22 R. [14:51:59] Hmm.

23 Q. [14:52:00] ... de l'autre côté du pont, donc près de la... de la concession de
24 M. Pissmiss.

25 R. [14:52:05] Oui.

26 M^e DIMITRI : [14:52:07] C'est à l'onglet 24 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2055-
27 2610, de 1 min 24 s à 2 min 9 s. Pour les interprètes, la transcription est à l'onglet 25,
28 CAR-OTP-2107-6906, lignes 45 à 71 et la traduction est à l'onglet 26, CAR-OTP-2122-

- 1 2271, à la page 2275, des lignes 45 à 71.
- 2 Si je pouvais avoir un signe de la cabine des interprètes, lorsque vous serez prêts.
- 3 Merci.
- 4 Q. [14:53:32] Monsieur Okoa-Penguia ?
- 5 R. [14:53:34] Oui.
- 6 Q. [14:53:35] Regardez bien la vidéo. On est en janvier 2014, janvier-février 2014, au
- 7 niveau du pont PK 9.
- 8 R. [14:53:45] Hmm.
- 9 Q. [14:53:46] Écoutez les propos. J'aurai ensuite des questions très précises.
- 10 *(Diffusion de la vidéo)*
- 11 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2055-2610,*
- 12 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
- 13 *française]*
- 14 « Journaliste : [Voix off] De l'autre côté, le directeur général de la gendarmerie a
- 15 rendez-vous avec des alliés pour le moins surprenants.
- 16 JK : Colonel.
- 17 HWL : Monsieur le Ministre.
- 18 JK : Soyez les bienvenus.
- 19 HWL : Merci beaucoup.
- 20 JK : Nous sommes heureux de vous recevoir.
- 21 HWL : Vraiment nous aussi.
- 22 [00:01:40. Changements de plans successifs montrant JK et HWL assis sous un arbre
- 23 et entourés d'hommes ; des hommes en civils ou en uniformes]
- 24 Journaliste : [Voix off] Ces hommes appartiennent à un groupe d'ANTI-BALAKA,
- 25 des miliciens chrétiens qui font régner leur loi sur une centaine de kilomètres de
- 26 route.
- 27 [00:01:47. Changement de plan : Vue sur JK et HWL assis sous un arbre et entourés
- 28 d'hommes]

1 HWL : [À JK] Je suis venu vraiment les [phon.] féliciter personnellement ...
2 [00:01:50. Changement de plan : Vue sur JK en train de s'exprimer face à la caméra.
3 Le texte suivant apparaît au bas de l'écran : " Henri WANZET-LINGUISSARA -
4 Directeur général de la gendarmerie centrafricaine ". Près de lui sont assis JK et le
5 capitaine KAMEZO-LAÏ]
6 HWL : Vous voyez la gendarmerie s'est arrêtée juste au niveau de la barrière que
7 nous venons de traverser. Ce qui se passait après la barrière ici, nous ne maîtrisons
8 pas, or aujourd'hui, les hommes d'ici interceptent les objets volés, les faux
9 Centrafricains qui veulent détruire le pays et les mettent à la disposition de la
10 gendarmerie. C'est ça la collaboration. »
11 M^e DIMITRI : [14:54:46]
12 Q. [14:54:48] Je vous vois sourire, Monsieur Okoa-Penguia.
13 Est-ce que lorsque le directeur de la gendarmerie indique ce qui se passe après la
14 barrière, donc « après la barrière PK 9, nous ne maîtrisons pas », lorsque dans la
15 vidéo on comprend qu'il y pas de gendarme un fois qu'on traverse le pont PK 9, est-
16 ce que ça correspond à ce que vous dites dans votre déclaration, à savoir qu'en
17 janvier-février, il y a pas d'autorité officielle de l'État, il n'y a pas de force de sécurité
18 intérieure après PK 9, et c'est les hommes d'ici, les hommes de M. Yekatom qui
19 assistent dans la sécurité en arrêtant ceux qui veulent détruire le pays ?
20 R. [14:55:51] Bon, je... je vois ici.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:55:54] Madame Galupa.
22 M^{me} GALUPA (interprétation) : [14:55:56] Merci.
23 La date de la vidéo, c'est le 17 mars 2014, en fait, c'est ce que je vois dans la
24 traduction, à la première page, pour apporter cette précision.
25 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:56:10] La date de diffusion de la vidéo, c'est mars,
26 mais si vous examinez l'intégralité de la vidéo, à un moment donné, vous verrez la
27 date de février 2014. Et vous entendrez également le journaliste dire « Il y a six
28 semaines », donc les événements représentés dans la vidéo remontent à janvier et

1 février 2014.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:56:33] Cela peut être
3 vérifié, bien entendu. Et si vous pensez que ce n'est pas exact, vous pouvez nous en
4 informer.

5 Vous pouvez poursuivre, Maître Dimitri.

6 M^e DIMITRI : [14:56:50]

7 Q. [14:56:50] Je repose ma question, Monsieur Okoa-Penguia.

8 Le directeur général de la gendarmerie centrafricaine indique : « Vous voyez, la
9 gendarmerie s'est arrêtée ici, juste au niveau de la barrière » — en parlant de PK 9.
10 Ce qui correspond à vos propos, un peu plus tôt, lorsque vous disiez qu'il n'y avait
11 pas de gendarmes, il y avait pas de police, il y avait pas de force de sécurité
12 intérieure sur l'axe en janvier 2014, février 2014.

13 Alors, lorsqu'il dit « ce qui se passait après la barrière, nous ne maîtrisons pas, ce
14 sont les hommes d'ici — en pointant M. Yekatom et ses hommes — qui arrêtent ceux
15 qui veulent détruire le pays », est-ce que ça correspond à ce que, vous, vous avez
16 constaté de M. Yekatom et de ses hommes en janvier-février 2014, dans la Lobaye, à
17 savoir que leur présence était pour assister, notamment, les gendarmes et les
18 policiers qui n'étaient plus dans la Lobaye ?

19 R. [14:58:11] Merci, Madame.

20 Le général Wanzé Linguissara, je l'ai vu ici. C'est lui qui avait signé même mon
21 autorisation d'audition, le monsieur qui a parlé, là. C'est lui qui a signé mon
22 autorisation d'audition. Mais c'est dire que les forces de défense et de sécurité
23 étaient déjà progressivement redéployées sur le terrain, comme je l'avais dit. Et vous
24 voyez « autorité de la gendarmerie » et je vois la photo de Yekatom à côté. Alors,
25 c'était une médiation. Ça, c'est la médiation pour dire : bon, d'accord, déjà, les forces
26 de défense et de sécurité vont être sur le terrain, progressivement, les Anti-balaka
27 vont libérer soit les... les barrières qu'ils occupaient avant.

28 Mais, Madame, la situation était vraiment intenable. Et la présence des éléments de

1 la coalition séléka et l'arrivée des Anti-balaka, c'était vraiment un... un chaos, le pays
2 était dans le chaos, Madame. Il y a la guerre qui est là ; qui contrôle ce qu'on appelle
3 une guerre ; qui contrôle ça ? Hein.

4 Peut-être c'est pour nous, Africains, qu'on dit : bon, on va envoyer les forces
5 onusiennes, on va faire ceci, on va faire cela. Mais sous d'autres cieux, on ne les
6 envoie pas. Nous tous, nous suivons ce qui se passe à côté de nous ici, on n'écoute
7 pas le Conseil de sécurité parler de... de la Russie et de l'Ukraine, on n'écoute pas les
8 forces onusiennes envoyées en Russie ou bien en Ukraine, tout ça. Mais on envoie les
9 forces onusiennes seulement en Afrique.

10 Vous voyez, ces... ces forces onusiennes qui arrivent en Afrique ne font pas le travail
11 que, nous, Africains, on... on attendait. Alors, vous voyez, Rombhot, ici, c'est déjà
12 une médiation entre les Anti-balaka et les Forces de défense et de sécurité, Madame.
13 C'est ça, le début de la négociation.

14 Et pour votre information, quand les choses avaient éclaté, il y avait les éléments de
15 la Sangaris qui ont assisté à l'échange au niveau du pont de PK 9. Les Anti-balaka
16 étaient de l'autre côté et les... la coalition séléka était de l'autre côté, là-bas. Et c'est
17 les éléments de Sangaris qui ont eu à faire la médiation, pour dire : bon, à partir de
18 maintenant, vous, de la Séléka, vous allez libérer la barrière, parce que vous avez les
19 éléments anti-balaka qui sont là déjà. Et c'est là où Rombhot rentrait officiellement
20 dans la ville, marchait, et tout et tout. Et tout le monde cherchait à le voir, Madame, à
21 le saluer, le... le féliciter.

22 Q. [15:00:56] Il y a un témoin qui est venu avant vous et il a dit devant cette Cour
23 avoir entendu M. Yekatom dire : « Sans la gendarmerie, sans la police, le pays ne
24 peut pas avoir la paix. » Est-ce que vous l'avez, vous aussi, entendu tenir de tels
25 propos ?

26 R. [15:01:25] De la part de qui, alors ?

27 Q. [15:01:29] M. Yekatom. M. Yekatom aurait dit, à l'époque : « Sans la police, sans la
28 gendarmerie, ce pays ne peut pas avoir la paix. » — en faisant référence aux... aux

1 gendarmes, aux policiers qui avaient tous fui, qui étaient dépouillés de leurs armes
2 par les membres de la coalition séléka. Est-ce que, vous, avez entendu M. Yekatom
3 tenir de tels propos ?

4 R. [15:01:57] Aucunement pas. Mais c'est que je n'étais pas tout le temps avec
5 M. Alfred Yekatom, hein. Il fait son travail là-bas et, moi, maire, je suis à Pissa, là-
6 bas, Madame.

7 Q. [15:02:15] Au paragraphe 26 de votre déclaration, vous dites que les Séléka... les
8 membres de la coalition séléka se sont emparés de toutes les armes dans les camps
9 militaires et au camp de la gendarmerie. Vous en avez parlé un peu plus tôt, hein,
10 que les membres de la coalition séléka avaient dépouillé la Centrafrique de ses armes
11 et que ça a été apporté au Tchad, au Soudan...

12 R. [15:02:46] Oui.

13 Q. [15:02:46] Vous en avez parlé mercredi dernier également, à 9 h 50.

14 R. [15:02:54] Hmm.

15 Q. [15:02:54] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que lorsque M. Djotodia a été
16 forcé de démissionner, ces armes n'ont pas été remises dans les camps militaires ou
17 la gendarmerie ? Ces armes n'ont pas été rapportées en Centrafrique.

18 R. [15:03:07] Madame, l'arme peut pas trouver une solution à cette question, s'il vous
19 plaît. Parce que les armes avaient pris la destination de N'Djamena après le
20 renversement du Président Bozizé. Et vous allez voir qu'à Bossembélé — à
21 Bossembélé —, c'est là où Bozizé avait entreposé beaucoup d'armes, à Bossembélé ;
22 des armes et des munitions, à Bossembélé. Et à Bangui, ici, au niveau du camp Béal
23 au niveau du camp de la gendarmerie, au niveau du camp de Roux, là où il y avait
24 les armes de l'armée nationale centrafricaine, les éléments de la Séléka avaient tout
25 pris, Madame, comment ils vont faire rentrer, hein... rapatrier les armes encore en
26 Centrafrique ? Les armes, munitions, tout ça ont pris la route de... du Tchad. Hein.
27 Ça, c'est... ben, ils ont mis le pays à nu. Ils ont mis le pays à nu et, vraiment, nous,
28 des fois, on nous dit : mais pourquoi le Conseil de sécurité continue de dire

1 « embargo, embargo sur les armes en faveur de Centrafrique » ? Vous voyez, une
2 injustice internationale.

3 Q. [15:04:22] Je vais vous montrer une autre vidéo, Monsieur Okoa-Penguia. En fait,
4 c'est la même, mais un extrait un peu plus loin.

5 M^e DIMITRI : [15:04:28] À l'onglet 24 du classeur de la Défense, 2055-2610. Et cette
6 fois, je vous montre un extrait de 10 secondes, de 44 s à 54 s.

7 Pour les interprètes, c'est toujours le même onglet 25, mais cette fois, c'est à la
8 page 6908, aux lignes 20 à 21. Et la traduction, toujours à l'onglet 26, à la page 2274,
9 lignes 20-21 également.

10 Q. [15:05:11] Monsieur Okoa-Penguia, regardez bien la vidéo, et je vous demande de
11 porter une attention particulière aux propos du journaliste. Ça dure 10 secondes et
12 j'aurai une question sur les propos qu'il tient.

13 *(Diffusion de la vidéo)*

14 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° 2055-2610, sans aucune*
15 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

16 « Journaliste : [Voix off] Le gouvernement essaie de faire redémarrer l'État, mais tout
17 manque. La gendarmerie ne dispose que de cinq véhicules et les armes font défaut. »

18 R. [15:054] Voilà.

19 M^e DIMITRI : [15:05:56]

20 Q. [15:05:57] Monsieur Okoa-Penguia, Samba-Panza est au pouvoir, elle essaie de
21 faire redémarrer l'État, mais tout manque.

22 R. [15:06:08] Oui.

23 Q. [15:06:09] Des véhicules pour les gendarmes, des armes pour les gendarmes.
24 Alors, de vos constatations, est-ce que j'ai raison de dire que c'est extrêmement
25 difficile pour les gendarmes lorsqu'ils reprendront leur poste à Pissa, et dans les
26 autres postes de gendarmerie, ou brigades, de la Lobaye, c'est extrêmement difficile
27 pour eux d'assurer la sécurité de l'État sans armes et sans véhicules ; c'est exact ?

28 R. [15:06:45] C'est exact, Madame. M^{me} Samba Panza, quand elle est arrivée, elle a

1 même annoncé à la radio nationale qu'elle a retrouvé seulement qu'à
2 47 kalachnikovs, pour un pays comme la République centrafricaine. Elle a dit ça
3 officiellement. 47 kalachnikovs, et c'est fini. Donc, la gendarmerie a bel et bien raison
4 de dire qu'il n'y a pas d'armes ; toutes les armes de la République centrafricaine sont
5 parties au... au Tchad, au Soudan. Il n'y a rien.

6 Et le Conseil de sécurité regardait : 47 armes, M^{me} Samba Panza va trouver seulement
7 47 armes. Et le Conseil de sécurité met l'embargo. Vous voyez une complicité
8 internationale sur un pays. Ça, là, on doit dénoncer à haute et intelligible voix,
9 Madame, hein. 47 armes kalachnikov pour un pays qui avaient des milliers d'armes,
10 des milliers de munitions. Les Bokassa qui ont été au pouvoir, les Kolingba, des
11 Dacko et autres, là, ceux-là, c'est des hommes qui géraient le pays sans l'assistance
12 de la communauté internationale, Madame. Et on traitait ces hommes-là de
13 dictateurs, de ceci et de cela, alors que c'étaient des hommes qui avaient la qualité ;
14 l'Afrique a sa qualité. On ne doit pas donner la qualité de l'Afrique pour dire « non,
15 on va s'aligner sur la civilisation occidentale ». Et c'est pas normal, Madame.

16 Regardez, la gendarmerie a confirmé devant vous ici, M^{me} Samba Panza vient, elle va
17 trouver des armes où pour donner aux gendarmes, aux policiers, aux militaires, tout
18 ça ? Elle va trouver où ? Les négociations vont aller, mais il vous souviendra qu'on...

19 Q. [15:08:26] Monsieur Okoa-Penguia, j'y arrive, ne vous inquiétez pas : c'est mon
20 prochain sujet, l'embargo.

21 Vous avez parlé de l'embargo sur les armes au paragraphe 28 de votre déclaration.
22 Vous venez tout juste de dire quelque chose qui m'a interpellée, il y a quelques
23 minutes. Vous avez dit « cet embargo, c'était une injustice » ; ce sont vos mots.

24 R. [15:08:57] Euh...

25 Q. [15:05:58] Comment... Comment... Comment les militaires centrafricains, les
26 FACA, comment pouvaient-il défendre le pays avec cet embargo sur les armes et une
27 mesure de confiance qui faisait en sorte que seules les forces internationales avaient
28 l'autorisation de porter une arme ?

1 R. [15:09:20] Madame, cette histoire-là, on n'est pas... le Centrafricain n'est pas prêt
2 pour trouver la réponse. Voilà pourquoi tout le monde, en Centrafrique, on se
3 retourne sur la France. On se retourne sur M. François Hollande. M. François
4 Hollande, si vous voyez, même quand les éléments de la Sangaris étaient arrivés à
5 Bangui, quand, lui, Hollande, il avait envoyé les éléments de la Sangaris, je vais vous
6 dire une chose : quand ces éléments passaient, des militaires français traversaient la
7 ville, les petits enfants les appelaient « voleurs de diamants, voleurs de diamants ».
8 Et les jeunes de Sangaris, là, de dire : « voleurs de tôles des musulmans ». Et après,
9 quand ils arrivent dans le milieu musulman, les musulmans crient toujours « voleurs
10 de diamants, voleurs de diamants ». Et eux de dire aux musulmans « prisonniers de
11 chrétiens, prisonniers des chrétiens ». Cela veut dire que, déjà, il y avait un sentiment
12 anti-français qui commençait à... à progresser doucement, doucement. Parce que ce
13 n'est pas possible qu'un pays comme la France, pays colonisateur de la République
14 centrafricaine, puisse jouer ce jeu d'injustice incalculable sur le peuple centrafricain.
15 Est-ce que c'est normal, Madame ? Et le Conseil de sécurité, l'embargo, là, c'est
16 toujours la pression de la France. C'est toujours la pression de la France.
17 Tout simplement, vous connaissez les choses, d'abord, mais je vous félicite,
18 Madame, je félicite toute l'équipe de la CPI. Je crois que ce que j'ai dit, ça, ça va être
19 inscrit, ça va être inscrit, ça va... ça va faire l'objet d'une large diffusion pour donner
20 également aux autorités françaises, qui sont aux postes... parce que celui qui a induit
21 François Hollande dans l'erreur, c'est son ambassadeur qui était à Bangui, Serge
22 Mucetti. Il a été très mauvais ambassadeur. Mais je félicite l'autre qui était venu,
23 Charles Malinas. C'est Charles Malinas qui est venu maintenant dire : « Mais ça va
24 pas ? Qu'est-ce que Mucetti a fait pour la France comme ça ? » Et c'est ainsi que c'est
25 Charles Malinas et Jean-Yves Le Drian, parce qu'ils étaient deux à induire la France
26 en erreur. Il y a la... Serge Mucetti et Jean-Yves Le... Le Drian, le super ministre des
27 Affaires étrangères de la France. C'est lui, c'est lui. Les gens ont dit : « Mais c'est
28 quoi ? Tu viens voir un pays en guerre, comme ça, tu vois les mercenaires, les

1 terroristes venir piller un pays, mettre le pays... le pays par terre et tu ne donnes pas
2 de bonnes réponses au Président français. Pourquoi ? »

3 Vous voyez, presque à la fin du mandat de Hollande, mais Hollande ne pouvait plus
4 aller au deuxième mandat, parce qu'il en avait assez mal... assez marre du... du
5 dossier de Centrafrique. Il maîtrisait pas, alors, ce dossier. C'est Charles Malinas qui
6 a tout fait pour que les choses redeviennent à la normale, l'ambassadeur. Et cet
7 ambassadeur m'avait invité officiellement à un fête de 14 juillet à sa résidence. J'étais
8 allé. Il a dit : « Monsieur le maire, j'ai été chez vous, j'ai vu ce que vous faites. Mes
9 félicitations, on va vous aider à sortir de cette crise. » C'est M. Charles Malinas, mais
10 Serge Mucetti, moi, j'aurais souhaité que, pour le procès de la République
11 centrafricaine, que cet ambassadeur-là soit convoqué devant le tribunal
12 international, parce qu'il est responsable, lui et son ministre des Affaires étrangères,
13 Jean-Yves Le Drian. Voilà.

14 Q. [15:13:06] Monsieur Okoa-Penguia, si on revient dans la Lobaye et sur les forces
15 internationales, on a compris qu'il y a un embargo, il y a des mesures de confiance
16 qui font en sorte que seules les forces internationales avaient l'autorisation de porter
17 une arme. Maintenant, sur les forces internationales, de vos constatations et de tous
18 les renseignements que vous obtenez en parlant soit à vos homologues, soit à vos
19 concitoyens, de vos constatations, à partir de... à partir du moment où Djotodia est
20 forcé de démissionner, est-ce que j'ai raison de dire que sur le tronçon de
21 107 kilomètres entre PK 9 et Mbaïki, il n'y a pas de poste de forces internationales ? Il
22 n'y a pas de poste à Pissa, il n'y a pas de poste à Sékia, par exemple. Les forces
23 internationales sont à PK 9, elles sont à Mbaïki, mais elles ne sont pas positionnées
24 entre les deux, alors que c'est un axe qui fait un centaine de kilomètres ; c'est exact ?

25 R. [15:14:18] Oui, c'est exact, Madame. Mais ils faisaient de temps en temps des
26 mouvement, au cas où il y a quelque chose, s'ils ont des informations, ils viennent
27 faire des tours dans les villages environnants. Mais ils avaient comme... machin, le...
28 la ville de Mbaïki. La FOMAC est partie, aujourd'hui, c'est la MINUSCA, c'est la

1 MINUSCA qui est à Mbaïki, c'est le contingent tanzanien. Mais...

2 Q. [15:14:47] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

3 R. [15:14:50] ... Voilà.

4 Q. [15:14:51] Je vais y arriver, à la FOMAC, je vous le promets. Vous me devancez
5 trop, vous êtes trop rapide. Sujet par sujet, s'il vous plaît.

6 Est-ce que j'ai raison que... de dire — je parle toujours janvier 2014, février 2014, sur
7 l'axe PK 9 jusqu'à Mbaïki — la Sangaris, les éléments de la Sangaris ne procédaient
8 pas à une fouille systématique des véhicules qui entraient sur l'axe ; c'est exact ?

9 R. [15:15:32] Oui, c'est exact. Eux, ils ne fouillaient pas les véhicules, ils ne fouillaient
10 pas les gens.

11 Q. [15:15:48] Au paragraphe 54 de votre déclaration, vous... puis vous en avez parlé
12 un peu plus tôt, vous dites que le sergent Cyrille de la force Sangaris avait votre
13 numéro de téléphone et vous a appelé. Nous avons, dans le dossier, le numéro de
14 téléphone de Cyrille, des Sangaris.

15 R. [15:16:13] Oui.

16 Q. [15:16:14] Et il apparaît également être en contact avec M. Yekatom.

17 R. [15:16:19] Oui.

18 Q. [15:16:20] Est-ce que M. Yekatom vous a, lui aussi, fait part du fait qu'il était en
19 contact avec Cyrille des Sangaris, et qu'il coopérait avec lui ?

20 R. [15:16:25] Oui, mais moi, je dois féliciter, le garçon de Sangaris, M. Cyrille, là, je le
21 félicite.

22 Q. [15:16:39] Monsieur Okoa-Penguia, vraiment, on va... on va avancer.

23 R. [15:16:49] Hmm.

24 Q. [15:16:50] J'arrive à un sujet que vous aimez : Bérengo, les (*inaudible*) de Bérengo.
25 Au paragraphe 46 de votre déclaration, vous indiquez que les membres de la
26 coalition séléka avaient un grande base d'entraînement à Bérengo.

27 R. [15:16:58] Hmm.

28 Q. [15:16:59] C'est exact de dire que c'est dans le district de Pissa ?

1 R. [15:17:03] Mais je vous avais dit ça : Bérengo est à huit kilomètres de Pissa. Et
2 Pissa est le chef-lieu de la commune. Donc, c'est le palais impérial de Bokassa — ça,
3 c'est le palais impérial de Bokassa. Mais quand Djotodia était arrivé, comme il ne
4 voulait pas des Forces armées centrafricaines, il avait choisi à peu près trois sites : il
5 y avait Bérengo, il y avait Sibut, et peut-être un ville de l'arrière-pays, qu'il voulait
6 qu'en urgence qu'on aille former ces hommes, afin de... d'être incorporés dans
7 l'armée nationale. Et c'est ainsi qu'il avait envoyé à Bérengo 1 490 hommes pour la
8 formation militaire.

9 Mais vous savez, moi, en tant qu'Africain, et certains Africains qui sont là parmi
10 nous, nous avons notre culture africaine, nous avons notre civilisation. De tous les
11 Présidents qui se sont succédé en Centrafrique, à chaque 29 mars, ils vont au
12 mausolée de Boganda, pour la fête, pour s'incliner sur la tombe du Président
13 fondateur. Mais je vous dirais une chose, Madame : le 24 mars 2013, la coalition
14 séléka a pris le pouvoir et le vendredi 29 mars 2013, moi, maire de la localité de
15 Pissa, j'étais au mausolée Barthélémy Boganda pour le dépôt de fleurs. Et nous, on
16 attendait le nouveau Président de la transition de venir s'incliner sur la tombe du
17 Président fondateur de la République centrafricaine. Malheureusement, lui, il était
18 parti à la mosquée centrale. Et rapidement, de bouche à oreille — ça, c'est la culture
19 de notre pays —, de bouche à oreille, les femmes, les hommes, les... les jeunes ont
20 dit : « Oh ! Celui-là, il a négligé la mémoire de Boganda, là, il...

21 Q. [15:19:18] Monsieur, Monsieur...

22 R. [15:19:19] ... il va pas faire long feu.

23 Q. [15:19:20] Monsieur Okoa-Penguia...

24 R. [15:19:21] Alors, donc, vous voyez, de... de mars 2013 à janvier 2014, il a déposé le
25 tablier.

26 Q. [15:19:24] J'aimerais qu'on revienne à Bérengo.

27 R. [15:19:28] Pardon ?

28 Q. [15:19:29] J'aimerais qu'on revienne au centre d'entraînement de Bérengo.

1 R. [15:19:33] Oui, parlez, je vous écoute, Madame.

2 Q. [15:35:35] Alors, vous dites qu'il y avait 1 490 hommes pour une formation
3 militaire, envoyés par Djotodia ; vous en parlez aussi dans votre déclaration. Ces
4 nouvelles recrues-là, ces nouvelles recrues envoyées par Djotodia à Bérengo, est-ce
5 qu'elles portaient des uniformes militaires ?

6 R. [15:19:55] Mais, quand ils étaient arrivés, Madame, tout l'équipement militaire de
7 la République centrafricaine était récupéré par les... les éléments de... de la coalition
8 séléka, parce qu'il y avait un important équipement militaire, mais la seule personne
9 qui a commis l'erreur, c'est le Président Bozizé.

10 Q. [15:20:17] Et...

11 R. [15:20:17] Voilà. S'il avait distribué ces équipements militaires aux militaires
12 centrafricains, s'il avait donné les armes aux militaires centrafricains de pouvoir
13 arrêter la progression des éléments de... de... de la coalition séléka, peut-être qu'on
14 ne serait pas, là, tombé dans ces machins, mais il a gardé les armes, il a... il a gardé
15 les... les tenues, les chaussures, les... tout et tout, mais les élément de la Séléka, quand
16 ils sont arrivés, sur tout ce qu'il a... tout ce qu'il a... tout ce qu'ils ont trouvé, mais il
17 fallait les voir dans les tenues neuves de l'Armée nationale centrafricaine, Madame.
18 Ils étaient dans détenues neuves, tenues militaires neuves. Alors, ils ont eu ça où ? Ils
19 ont eu là où Bozizé avait entreposé et qu'il n'avait pas mis à la disposition des Forces
20 armées centrafricaines, Madame.

21 Q. [15:21:10] Monsieur Okoa-Penguia, vous vous éloignez de ma question. Écoutez
22 ma question. Parce qu'on en a parlé du pillage déjà. Je veux pas revenir sur... sur vos
23 propos. Puis votre témoignage est important. Ecoutez ma question.

24 À Bérengo... À Bérengo, les recrues... les recrues de Djotodia, elles portaient un
25 uniforme militaire ?

26 R. [15:21:37] Oui, Madame.

27 Q. [15:21:38] D'accord.

28 R. [15:21:40] Mais, parce que...

1 Q. [15:21:41] Attendez, attendez.

2 R. [15:21:43] Oui.

3 Q. [15:21:46] J'ai une autre question bien ciblée, bien concise, qui appelle une réponse
4 précise de votre part, s'il vous plaît : savez-vous... savez-vous... — si vous le savez
5 pas, vous le savez pas — savez-vous si certaines de ces recrues — les recrues
6 envoyées par Djotodia, qui portaient l'uniforme militaire — savez-vous si certaines
7 d'entre elles ont prétendu être des Anti-balaka en commettant des crimes ?

8 R. [15:22:14] Mais comment ils peuvent être encore avec des Anti-balaka, Madame ?

9 Q. [15:22:18] Je ne dis pas qu'ils sont avec les Anti-balaka.

10 Écoutez ma question, elle est précise, M. Okoa-Penguia...

11 R. [15:22:22] Oui.

12 Q. [15:22:23] ... car là, j'ai besoin d'avancer.

13 R. [15:22:28] Oui, on va avancer.

14 Q. [15:22:29] Est-ce que vous savez si certaines d'entre elles, de ces recrues qui
15 portaient l'uniforme FACA et qui étaient à Bérengo, à l'époque ; est-ce qu'il y en a
16 qui se sont fait passer... qui ont prétendu être des Anti-balaka à un certain moment ?

17 Si vous le savez pas, vous savez pas.

18 R. [15:22:45] Oui, je ne sais pas.

19 Q. [15:22:48] On avance.

20 R. [15:22:49] Ouais, parce que là, là, ce n'étaient pas des nouveaux recrues, c'étaient
21 des hommes qui ont accompagné Djotodia pour prendre le pouvoir, mais comme
22 eux, ils n'avaient pas une notion militaire, il fallait les amener à la... à la base militaire
23 de Bérengo pour leur... pour... pour leur apprendre ce qu'on appelle la... l'armée.

24 Alors, vous allez voir, un monsieur comme Djotodia, un gros civil, hein, qui ne
25 connaît pas ce qu'on appelle le règlement militaire, mais comment on peut prétendre
26 faire de lui Président de transition, Madame ?

27 Vous voyez, tout ça, c'est des erreurs que nous autres on a dit « Mais ce n'est pas
28 possible. » Même dans certains pays d'Afrique, avec les changements qui arrivent,

1 mais c'est des militaires, où on est, capitaine, où on est, colonel, ou on est,
2 commandant. Et l'on dirige, on a le pouvoir, mais M. Djotodia, c'est un gros civil,
3 c'est un fonctionnaire, de l'État. Comment on peut faire de lui Président de la
4 transition ? Et il a été soutenu par qui ? Vous connaissez déjà la personne, Madame.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:23:47] Merci, Monsieur le
6 témoin. Vous avez répondu à la question.

7 Vous pouvez poursuivre, Maître Dimitri.

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:23:56] (*Intervention non interprétée*)

9 Q. [15:23:58] (*Intervention en français*) Est-ce que je comprends de vos propos :
10 « Djotodia a même des nouvelles recrues, 1 490 qui sont à Bérengo. », est-ce que je
11 comprends de vos propos que Djotodia a voulu dissoudre les FACA ?

12 R. [15:24:18] Oui.

13 Q. [15:24:19] Merci.

14 R. [15:24:20] Il a dit ça à la radio, il a...

15 Q. [15:24:21] On avance. On avance.

16 R. [15:24:23] Voilà, il n'a pas besoin d'écouter FACA.

17 Q. [15:24:28] Prochain sujet : la FOMAC.

18 Au paragraphe 23 de votre déclaration, vous dites — et je vous cite : « Les troupes de
19 la FOMAC étaient présentes, elles ont fabriqué des brassards pour la Séléka, mais les
20 Sud-africains pensaient qu'ils s'étaient alliés et 13 militaires sud-africains ont été tués
21 dans un échange de tirs avec la Séléka. »

22 R. [15:24:59] Oui.

23 Q. [15:25:00] Alors, vous en avez parlé un peu plus tôt, je veux pas revenir sur
24 l'incident avec les militaires sud-africains.

25 Ma question, c'est : dans ce paragraphe de votre déclaration, vous dites : « Elles ont
26 fabriqué des brassards pour la Séléka. »

27 Lorsque vous dites « elles », vous faites référence aux troupes de la FOMAC ?

28 R. [15:25:25] Bon, il faudrait qu'il y ait une précision, Madame.

1 Les gens de la Séléka, pour la coalition séléka, ont vu les brassards de la FOMAC et
2 ils ont fabriqué des brassards. Ils ont pris des tailleurs pour leur fabriquer des
3 brassards. Et ces éléments de la coalition séléka, ayant porté la même tenue que les
4 éléments de la FOMAC, portant également les brassards de la FOMAC, et pour les
5 soldats sud-africains, ils croyaient que c'étaient des alliés. Malheureusement,
6 c'étaient des ennemis. Et Ils ont tué 13 soldats sud-africains à Bangui.

7 Tout ça, vous le savez, il y avait un incident diplomatique entre Jacob Zuma et
8 François Hollande.

9 Q. [15:26:21] Je vais vous montrer une vidéo qui est un peu... — je... je vous mets en
10 garde, Monsieur Okoa-Penguia — est un peu difficile à regarder, mais je tiens à la
11 présenter, ça fait partie de... de l'Histoire de votre pays. C'est à l'onglet 27, CAR-
12 OTP- 2005-0129. Je vais vous présenter de 34 min 56 s à 35 min 26 s.

13 M^e DIMITRI : [15:26:50] Pour les interprètes, c'est l'onglet 28. La transcription, est à
14 l'onglet 28, CAR-OTP-2130-1184, à la page 1197, des lignes 477 à 493.

15 Et la traduction, elle est à l'onglet 29, CAR-OTP-2130-1307, à la page 1325, des
16 lignes 617 à 633.

17 Si je peux avoir un signe de la cabine lorsque vous êtes prêts. Merci beaucoup

18 Q. [15:27:51] Monsieur Okoa-Penguia, regardez bien la vidéo, écoutez les propos du
19 journaliste. C'est une vidéo qui a été publiée le 25 mars 2014.

20 J'aurai des questions par la suite.

21 *(Diffusion de la vidéo)*

22 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP- 2005-0129,*
23 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
24 *française]*

25 « DG : L'attaque des ANTI-BALAKA avait été relativement sans gravité, mais les
26 anciens SÉLÉKA, se faisant désormais passer pour des soldats tchadiens de la
27 FOMAC, avaient riposté en ouvrant lourdement le feu sur tout le secteur alentour.

28 [00:35:05]

- 1 INI : Arrêtez ! Attendez.
- 2 INI : Oui, oui. On est là.
- 3 INI : On n'a pas besoin d'eux.
- 4 [00:35:10. Sous-titrage : « Ce sont les Tchadiens, ils vont tuer tout le monde. Le
5 contingent tchadien de la FOMAC revient. Ils reviennent. Ils vont tuer tout le monde
6 ici à Gobongo. Ce sont les Tchadiens de la FOMAC qui ont fait ça ! Peux-tu les
7 appeler pour qu'ils filment ça. Oh mon Dieu, qu'avons-nous fait pour mériter ça ? »]
- 8 INI : Tchadien ?
- 9 INI : Oui, c'est les Tchadiens qui veulent tuer tout le monde.
- 10 INI : FOMAC Tchadien, c'est eux qui viennent.
- 11 INI : C'est la FOMAC tchadien [phon.]. Ici a GOBONGO, ils vont tuer tout le monde
12 ici. Les FOMAC tchadiens qui a [phon.] fait ça. Les FOMAC tchadiens.
- 13 INIS : Venez filmer. Venez filmer. »
- 14 R. [15:28:40] Voilà, voilà. La réaction des jeunes Centrafricains.
- 15 M^e DIMITRI : [15:29:03]
- 16 Q. [15:29:05] Dans cette... Je m'entends plus. Dans cette... Non, je... Il y a un
17 problème.
- 18 Dans cette vidéo, Monsieur Okoa-Penguia, le journaliste indique que les anciens
19 membres de la coalition séléka se faisaient désormais passer pour des soldats
20 tchadiens de la FOMAC et ont riposté en ouvrant lourdement le feu sur le secteur
21 alentour ; est-ce qu'on est d'accord que l'incident auquel vous avez fait référence sur
22 les soldats sud-africains...?
- 23 R. [15:29:52] Oui.
- 24 Q. [15:29:53] ... c'est pas un incident isolé et, selon ce que vous avez vu, constaté, les
25 informations que vous avez reçues, il y a eu d'autres incidents où, justement, la
26 FOMAC ou ceux qui se font passer pour la FOMAC tirent en ouvrant lourdement le
27 feu sur des secteurs entiers ?
- 28 Alors, est-ce que j'ai raison de dire que c'est pas un incident isolé, l'incident avec les

1 sud-africains et l'incident qu'on vient de voir ?

2 Il y a eu plusieurs incidents ?

3 R. [15:30:45] Madame, c'est avec un grand souci que je vois ces images. Vous voyez,
4 il y a des 10 ans de cela que la République centrafricaine a vécu dans le noir. Bon, il
5 est vrai, la justice, elle est lente. Moi, j'ai été auditionné il y a cinq ans de cela,
6 en 2022... 2018. Maintenant, on est en train de revoir ce qui était passé où, vraiment,
7 ça nous fait des soucis au cœur, ça nous fait des soucis au cœur, mais ça ne fait rien,
8 ça, c'est le rôle de la justice, la justice va faire son travail, doucement, doucement,
9 doucement, mais je vous le dis, Madame, quand je vois des choses comme ça, vous
10 savez, quelle réponse on peut donner pour la République centrafricaine, Madame ?
11 Quelle réponse on peut donner ?

12 Q. [15:31:47] Vous avez pas répondu à ma question, par contre. L'incident où la
13 FOMAC — en tout cas, ceux qui apparaissent, qui semblent être des membres de la
14 FOMAC, tirent sur des secteurs comme ça, tirent sur les soldats sud-africains...

15 R. [15:32:10] Hmm.

16 Q. [15:32:11] C'est... Ce ne sont pas des incidents isolés, il y a eu plusieurs incidents,
17 à l'époque.

18 R. [15:32:14] La date est de combien ? Et vous avez mis la date ?

19 Q. [15:32:17] La vidéo date de mars 2014.

20 R. [15:32:22] Mars 2014.

21 Q. [15:32:25] Elle est publiée en mars 2014, mais les... les images datent d'avant
22 mars 2014.

23 R. [15:32:32] Voilà, ça, c'est avant. C'est ça, c'est avant. Parce que la FOMAC était là
24 pour l'interposition, hein, mais quand les Séléka ont pris la situation du pays et que
25 les soldats sud-africains étaient déjà sur le terrain, il y a eu ce... fameux brassard, qui
26 a donné l'occasion aux autres, pour croire que c'étaient des soldats sud... que
27 c'étaient des soldats de la FOMAC. Il y a eu échange de tirs et 13 soldats sud-
28 africains étaient morts à Bangui. Alors que les soldats sud-africains étaient venus

1 pour arrêter la progression barbare et aveugle de la coalition séléka. Qui devaient les
2 arrêter ? Personne, Madame. Les gens viennent du Tchad, du Soudan, du Niger, je
3 ne sais pas. Et ils sont... Ils ont vidé les poudrières. Ils font leur loi, Madame. Ils font
4 leur loi.

5 Q. [15:33:31] Et... Et j'ai raison de dire que l'opération de maintien de la paix de la
6 Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, dont les forces militaires
7 étaient la FOMAC, se nommait MICOPAX ; c'est exact ? Si vous le savez.

8 R. [15:33:54] Mais à tout moment, il y a des...

9 Q. [15:33:35] Des acronymes.

10 R. [15:33:36] Il y a des changements à tout moment, parce que quand ils voient qu'ici
11 ça ne marche pas, ils changent encore d'appellation. Et après, quand ça ne tient pas
12 encore, ils changent encore, parce que c'est eux qui ont la maîtrise. Nous autres, on
13 n'a pas la maîtrise. Hein, Madame, nous autres, on n'a pas la maîtrise.

14 Q. [15:34:10] On va parler des changements. Je veux d'abord parler de la MICOPAX,
15 qui était... qui était l'opération de maintien de la paix...

16 R. [15:34:25] De l'Afrique centrale.

17 Q. [15:34:28] De la... Exact. C'est exact que le rôle de la MICOPAX était, notamment,
18 de protéger les civils, rétablir les sécurité et l'ordre public, stabiliser le pays et rétablir
19 l'autorité du gouvernement central ? C'était notamment le rôle de la MICOPAX ?

20 R. [15:34:52] Mais, est-ce qu'ils ont joué ce rôle ?

21 Q. [15:34:53] Ce... Ce sera...

22 R. [15:34:54] Ils n'ont pas joué ce rôle, hein, vous voyez. Parce que, d'abord, on avait
23 sollicité le concours des chefs d'État de l'Afrique centrale pour une médiation, pour
24 chercher à stopper... et vous avez écouté parler des Accords de Brazzaville, Accords
25 de Libreville, Accords de Malabo, tout ça, ça n'a pas...

26 Q. [15:35:16] Monsieur Okoa-Penguia, Monsieur, Monsieur...

27 R. [15:35:17] Ça n'a pas porté fruits, Madame, ça n'a pas porté fruits, ça a échoué. Et
28 les Séléka, ils sont rentrés, machin, sur le territoire, ils ont fait ce qui leur semblait

1 bon. Donc, tout ce qu'on peut fabriquer, parce que les gens...

2 Q. [15:35:32] Monsieur Okoa-Penguia.

3 R. [15:35:35] Oui.

4 Q. [15:35:36] Il reste 20 minutes à la journée d'aujourd'hui. J'ai vraiment besoin
5 d'avancer. J'y arrive, au fait que la MICOPAX n'a pas joué son rôle. J'y arrive, au fait
6 qu'on a changé les acronymes : MICOPAX, ensuite on est passé à un autre force
7 d'interposition. J'y arrive. Répondez à mes questions de façon plus concise, s'il vous
8 plaît, parce que c'est important et il faut que ce soit clair. Et quand on s'évade, ce
9 n'est plus clair. Vous avez tellement d'informations à partager. Il faut que vous soyez
10 capable de répondre de façon concise à mes... à mes questions ; d'accord ?

11 R. [15:36:14] O.K.

12 Q. [15:36:15] Maintenant...

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:36:18] Je ne dois pas le montrer au témoin, c'est une
14 référence pour la Chambre : onglet 31, concerne le MICOPAX, CAR-DE-01... euh...
15 002-0663, à la page 0666, où il est notamment question du rôle de... de MICOPAX.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:36:46] Merci.

17 M^e DIMITRI : [15:36:50]

18 Q. [15:36:51] Vous avez dit : « Est-ce qu'elle a joué ce rôle ? Elle n'a pas joué ce rôle. »
19 Et vous avez fait référence à d'autres... d'autres...

20 R. [15:37:00] Elle n'a pas...

21 Q. [15:37:01] ... forces de...

22 Attendez, s'il vous plaît.

23 Et d'autres forces d'interposition qui n'ont pas non plus joué ce rôle.

24 R. [15:37:09] Hmm.

25 Q. [15:37:11] J'ai un article, un article de presse de septembre 2013 qui critique,
26 justement, qui porte les mêmes critiques que vous.

27 M^e DIMITRI : [15:37:17] C'est à l'onglet 30 du classeur de la défense, CAR-D29-0002-
28 0656, à la page 0659 et 0660. On n'a pas besoin de le montrer au témoin.

1 Q. [15:37:36] Le journaliste, dans cet article, dit : « On le sait, la FOMAC a eu des
2 difficultés à assurer la sécurité à Bangui et en République centrafricaine. »

3 R. [15:37:51] Hmm.

4 Q. [15:37:53] « Qu'est-ce qui garantit que la MISCA réussira là où la FOMAC a
5 parfois échoué ? »

6 R. [15:38:01] Très bien.

7 Q. [15:38:02] Donc, vous êtes d'accord avec sa position.

8 R. [15:38:03] Oui.

9 Q. [15:38:04] Merci.

10 R. [15:38:05] Ça... Ça... Ça rejoint la déclaration de M. Antonio Guterres. Il a dit : « La
11 communauté internationale a échoué. Sinon, on aurait dû éviter la guerre au
12 Soudan. » Voilà, c'est la même chose. La communauté nationale a échoué et la
13 FOMAC a échoué en Centrafrique. La MINUSCA ne fera pratiquement rien. C'est ça,
14 Madame. Ah ! Mais si vous êtes avec moi, là, je vous félicite, vraiment.

15 Q. [15:38:37] Et, Monsieur Okoa-Penguia, le journaliste, dans le même article,
16 indique un peu plus loin — et je le cite : « On le sait, au sein de la FOMAC, un
17 contingent fait l'objet de critiques, c'est le contingent tchadien. »

18 R. [15:38:57] Très bien.

19 Q. [15:38:58] Je comprends de vos propos que vous êtes également d'accord avec la
20 situation décrite par le journaliste.

21 R. [15:39:06] Oui, il a fait un très bon travail.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:39:09] Oui, Madame
23 Galupa.

24 M^{me} GALUPA (interprétation) : [15:39:12] Merci, Monsieur le Président.

25 Je pense que, pour être juste vis-à-vis du témoin, cet article présente également
26 d'autres faits qui devraient également être présentés au témoin. Notamment, entre la
27 FOMAC et la MINUSCA, il y a eu une augmentation des effectifs qui aurait pu
28 éclairer autrement sa réponse. Et le même article, au dernier paragraphe, dit qu'il y a

1 un dénigrement volontaire des... de Tchadiens. Donc, les Tchadiens étaient
2 volontairement dénigrés par ceux qui ne soutenaient pas la transition. Donc, cet
3 article...

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:39:55] Oui, nous ne
5 sommes pas en train d'évaluer un article, nous interrogeons le témoin, tout
6 simplement, et j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises le fait que je ne suis guère
7 partisan de soumettre à un témoin des articles de presse.

8 Ce que nous avons c'est l'avis, l'opinion du témoin sur certaines questions — et,
9 Madame Galupa, veuillez lire entre les lignes pour me comprendre.

10 Vous pouvez poursuivre, Maître Dimitri.

11 M^e DIMITRI : [15:40:30]

12 Q. [15:40:31] Monsieur Okoa-Penguia, est-ce que la FOMAC est intervenue, à votre
13 connaissance, dans la Lobaye ?

14 R. [15:40:39] En quel mois, Madame ?

15 Q. [15:40:41] Je vous pose la question. Si vous me dites que vous êtes pas au courant,
16 je... je... c'est...

17 R. [15:40:44] Ben... comme je...

18 Q. [15:40:49] Je... Je dis pas... Je vais aller plus lentement. Je ne dis pas qu'elle est
19 intervenue. C'est une question de... de... factuelle ; c'est-à-dire, est-ce que... à... est-ce
20 que vous avez déjà vu la FOMAC intervenir dans la Lobaye — oui ou non ?

21 R. [15:41:03] Aucunement pas, Madame, parce qu'il n'y a... il n'y avait plus de
22 problèmes dans la Lobaye.

23 Q. [15:41:14] Et selon ce que vous avez appris, suite à la FOMAC, donc suite à
24 l'opération MICOPAX, on est d'accord que c'est la MISCA — donc, l'opération de
25 maintien de la paix de l'Union africaine — qui prend le relais, qui relève l'opération
26 MICOPAX, qui va prendre la suite de la... l'opération MICOPAX.

27 R. [15:41:48] Hmm.

28 Q. [15:41:49] C'est exact ?

1 R. [15:41:51] Oui, c'est ça, Madame.

2 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:41:53] Pas besoin de le montrer au témoin, mais
3 c'est pour avoir une idée claire des forces internationales qui étaient, à un certain
4 moment : D-29-0002-0668, à l'onglet 32.

5 Et je vous demande un instant.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:42:26] Bien entendu.

7 M^e DIMITRI [15:43:07]

8 Q. [15:43:07] Je change de sujet à nouveau, Monsieur Okoa-Penguia.

9 R. [15:43:13] Oui.

10 Q. [15:43:14] Au paragraphes 26 et 27 de votre déclaration, vous indiquez que... on a
11 parlé du pillage, par les membres de la coalition séléka, du pillage des armes... Alors,
12 je ne veux plus parler des armes amenées au Tchad aux Soudan, je veux parler de ce
13 que vous dites dans votre déclaration, à savoir qu'une quantité importante d'armes a
14 été acheminée à PK 5, où les Séléka ont fourni des armes aux musulmans des
15 environs.

16 R. [15:43:45] Hmm.

17 Q. [15:43:46] Maintenant, selon vos constatations — puisque vous avez notamment
18 gardé des contacts, à l'époque, avec vos homologues de la Lobaye, avec les autres
19 maires de la Lobaye, puis des contacts avec vos concitoyens — est-ce que vous savez
20 si la Séléka... si les membres de la coalition séléka ont distribué des armes aux
21 commerçants musulmans, aux civils musulmans de Pissa ?

22 R. [15:44:16] Oui, les commerçants musulmans de Pissa avaient eu des armes et les
23 munitions. Voilà pourquoi, quand il s'agissait de leur départ, ils sont tous partis. Et
24 leur... Les jeunes leur ont dit : « Ben, si vous restez ici, vous allez voir ». Et ils sont
25 partis en catastrophe. Ils ont reçu des armes. Mais au KM 5, là, le KM 5, ça, c'est
26 encore une base, hein, d'armement terrible. Quand il arrive à défaite, mais vous allez
27 écouter les détonements d'armes lourdes et légères. Ils tirent toute la nuit, tous les
28 jours, tout ça au KM 5.

1 Et pour votre information, moi, je suis centrafricain, on est en train de perdre
2 progressivement le quartier appartenant aux Centrafricain, au KM 5. On est en train
3 de perdre. Pourquoi ? Parce que quand il y a eu ce chaos, certains Centrafricains
4 banguissois qui étaient au KM 5, dans les quartiers comme Gbaya, Doumbia, comme
5 Cattin, quartier Kina, quartier Ali, quartier Makambo, quartier — un peu — Bibalé,
6 quartier Yakité, quartier...

7 Q. [15:45:33] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

8 R. [15:45:35] Oui, mais c'est pour vous donner une clarification, Madame.

9 Q. [15:45:39] Non, je le sais.

10 R. [15:45:41] Les Centrafricains sont en train de quitter leurs quartiers d'origine...

11 Q. [15:45:44] Monsieur Okoa-Penguia...

12 R. [15:45:46] ... pour aller s'installer hors, mais dans 50 ans, ce sera un danger pour...
13 pour la jeunesse sans futur. Dans 20 ans, 30 ans, ce sera un grand danger pour nos...
14 pour nos enfants, nos arrière-enfants. Nous tous, nous écoutons ce qui se passe entre
15 l'Israël et la Palestine, par rapport au terrain, hein, ça, c'est l'Histoire.

16 Q. [15:46:08] Je comprends. Et vous avez raison de vous en soucier, mais vraiment, je
17 vais vous expliquer quelque chose, vous allez peut-être comprendre : vous êtes
18 environ le 70^{ème} témoin. Il y a beaucoup de témoins qui sont venus sur Boeing,
19 Cattin, Fatima, ces autres lieux. Vous, je... je... je profite de vous pour vous faire
20 parler de Pissa et de la Lobaye, et j'ai pas beaucoup de temps avec vous ; vous
21 comprenez ?

22 On a déjà beaucoup de preuves sur Boeing, Cattin, ces autres lieux. J'ai besoin de
23 profiter des quelques heures qui me restent avec vous pour vous faire parler de
24 votre expertise : Lobaye, Pissa. Je sais que vous êtes... vous connaissez beaucoup
25 d'autres choses sur les autres lieux de Bangui, mais là, vraiment, j'ai pas eu beaucoup
26 de témoins sur Pissa. Et c'est très important pour moi qu'on se concentre sur Pissa et
27 Lobaye ; vous me suivez ?

28 Alors, je vais vous demander de vraiment... on va... on va... on va garder le focus sur

1 mes questions.

2 Maintenant, vous m'avez confirmé que les membres de la coalition séléka avaient
3 distribué des armes aux civils musulmans, commerçants ou commerçants de Pissa.

4 R. [15:47:35] Oui.

5 Q. [15:47:36] Maintenant, j'ai une autre question, très, très précise, Monsieur Okoa-
6 Penguia : vous parlez d'armes automatiques au paragraphe 27 de votre déclaration ;
7 est-ce que j'ai raison de dire que les musulmans... les civils musulmans, les
8 commerçants musulmans de Pissa qui ont reçu des armes des membres de la
9 coalition séléka, ces civils musulmans n'avaient aucune formation militaire ?

10 R. [15:48:06] Aucunement pas. Les kalachnikovs, ça, là, avec les pistolets
11 automatiques, là, ça... Ils se... Ils se partageaient les armes avec les munitions, tout ça.
12 À chaque mariage, ils vont faire des tirs. À chaque cérémonie de circoncision, allez,
13 ils font des tirs. C'était...

14 Q. [15:48:29] Oui. Je vous arrête parce que ça, vraiment, vous en avez déjà parlé au
15 paragraphe 31 de votre déclaration, c'est très, très clair : vous dites qu'il y avait une
16 population musulmane, de 400 à 500 musulmans, et vous spécifiez que vous et les
17 chrétiens de Pissa commencez à vous douter que les musulmans s'arment, parce
18 qu'ils... ils tirent les coups en l'air, donc... C'est à ça que vous faites référence ? Ils
19 tirent des coups en l'air pendant les mariages, pendant les cérémonies. C'est comme
20 ça que vous apprenez que les familles musulmanes, les civils musulmans de Pissa
21 ont reçu des armes de... des membres de la coalition séléka ; c'est exact ?

22 R. [15:49:15] C'est exact, Madame.

23 Q. [15:49:17] Toujours sur Pissa, Monsieur Okoa-Penguia.

24 R. [15:49:21] Oui.

25 Q. [15:49:22] Alors, au paragraphe 40 de votre déclaration, vous dites que les
26 membres de la coalition séléka ont inventé des règles, des lois qui leur étaient
27 propres.

28 R. [15:49:35] Hmm.

1 Q. [15:49:36] Vous dites que si vous aviez une dette envers un musulman, les
2 membres de la coalition séléka vous extorquaient. Maintenant, ma question —
3 encore une fois, très précise, Monsieur Okoa-Penguia : est-ce que je comprends que
4 certains civils musulmans — et je veux pas généraliser —, certains civils musulmans,
5 commerçants ou non de Pissa et aux alentours ont eu le soutien de membres de la
6 coalition séléka ?

7 R. [15:50:12] Parfaitement, Madame, parce que ce sont leurs compatriotes. Eux, ils
8 parlent la même langue. Ils sont souvent avec eux. Les éléments de la coalition
9 séléka vont aller prendre le thé avec eux, ils se partagent les informations, ils ont
10 bien reçu leurs parents.

11 Q. [15:50:29] Maintenant, au paragraphe 39 de votre déclaration, vous dites que la
12 population de Pissa était terrorisée par la Séléka ; est-ce qu'à votre connaissance...
13 est-ce que les civils musulmans de Pissa ont assisté les Séléka dans ce régime de
14 terreur ?

15 R. [15:50:55] Oui, mais je vous dis, ils étaient ensemble avec eux, Madame. Parce que,
16 pour votre information, Pissa, au temps de Bokassa, c'était une zone où il y avait
17 beaucoup de militaires formés. Certains avaient été un peu à l'extérieur, c'est des
18 militaires tout faits, mais quand les régimes ont changé, ces militaires sont revenus
19 au village. Ils sont paysans. Ils n'ont pas d'armes, ils font seulement l'agriculture, ils
20 font la pêche, ils font des petites corvées pour nourrir leur famille. Et quand la
21 coalition séléka est arrivée, mais c'est un étonnement pour nous de voir que les
22 musulmans qui est parmi eux — certains avaient épousé nos filles, avaient épousé
23 nos sœurs — ont changé de casquette. C'est ce qui a fait fâcher la population. Et du
24 coup, toute la population de Pissa a dit : « Ah ! C'est déjà un danger. Ce qui se passe
25 au Tchad, là, va être encore ici chez nous. Ce qui s'est passé au Rwanda, là, peut
26 venir ici en Centrafrique. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut construire des
27 maisons de fortune en forêt. » C'est ainsi que toute la population de Pissa, même de
28 la commune mère, les gens avaient leur deuxième maison dans la forêt, bien qu'il y

1 avait des moustiques, il y avait tout, mais ils supportaient. Prendre de l'eau non
2 potable, ils supportaient pour protéger leurs corps, parce que c'était pas bien. Et des
3 fois, ils envoyaient les enfants pour vérifier le marché, vérifier la ville, mais le soir,
4 des fois, vous voyez, le... la... la ville est... est vide. Il n'y a personne dans la ville,
5 Madame. Les gens fuyaient. Parce que des gens nous avaient signalé, Madame, que
6 le génocide qui est arrivé au Rwanda va arriver en Centrafrique. On était déjà
7 informés, Madame.

8 Q. [15:52:55] Un... Un individu, un de vos concitoyens de Pissa, de confession
9 musulmane, a été rencontré par les enquêteurs du Bureau du Procureur et il a
10 indiqué — et je cite : « Certains musulmans collaboraient avec les Séléka, notamment
11 le chef du quartier arabe de Pissa... »

12 R. [15:53:29] Oui.

13 Q. [15:53:30] « ... qui était bouché... »

14 Attendez, attendez...

15 « ... et il faisait appel aux Séléka pour recouvrer l'argent que lui devaient certains
16 chrétiens locaux. Souvent, il en profitait pour gonfler le montant des sommes qui
17 étaient dues et qui devaient être recouverts. Les Séléka convoquaient le débiteur à la
18 base. S'il n'avait pas l'argent, ils le gardaient en détention jusqu'à ce que la famille
19 vienne avec l'argent. »

20 R. [15:53:55] Voilà.

21 Q. [15:53:56] Est-ce que...? Fin de la citation.

22 Est-ce que, Monsieur Okoa-Penguia, c'est quelque chose que vous avez aussi
23 constaté ?

24 R. [15:54:09] Oui. C'est un sujet musulman, il dit la vérité. C'est ce qu'on a constaté,
25 Madame.

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:54:18] Pour la Chambre, P-2389, CAR-OTP 2122-
27 4458, page 4463.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:54:29] Merci. Sinon, je

1 l'aurais demandé.

2 Vous pouvez poursuivre, Maître Dimitri.

3 M^e DIMITRI : [15:54:38]

4 Q. [15:54:38] Monsieur Okoa-Penguia, je veux... je... est-ce que certains musulmans
5 de Pissa, certains civils musulmans de Pissa ont assisté les membres de la coalition
6 séléka à enlever des chrétiens, arrêter les... les chrétiens, à battre les... les chrétiens, à
7 les torturer en les dénonçant, par exemple, ou en identifiant la résidence de ceux qui
8 avaient des véhicules ou qui avaient plus d'argent ?

9 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez également constaté à Pissa ?

10 R. [15:55:13] Oui, mais j'avais dit ça au départ, que les véhicules des particuliers qui
11 étaient cachés un peu loin de la ville, bon, les éléments de la coalition séléka
12 prenaient attache avec leurs parents et on leur indiquant... on... on leur indiquait là
13 où se trouvait le véhicule. Et ils vont tout faire pour aller récupérer le véhicule. Et
14 pour la plupart, c'est des gens qui n'avaient pas de permis, Madame. Ils n'avaient
15 pas... ils n'avaient pas de permis, les éléments de la coalition séléka sont venus
16 apprendre à conduire des véhicules au niveau de Bangui et dans certaines villes du
17 pays, Madame.

18 Q. [15:55:51] Au paragraphe 36 de votre déclaration, vous dites que les Séléka
19 s'entraînaient avec des armes ; est-ce que je comprends que certains mercenaires,
20 certains membres de la coalition séléka qui étaient à Pissa n'étaient pas des militaires
21 formés — puisque vous utilisez le terme « ils se familiarisaient avec les armes » ?

22 R. [15:56:18] Mais, Madame, vous connaissez bien l'histoire du Tchad. Le... Le Tchad,
23 il y a des... un grand groupe de délinquants et c'est des machines à tuer. Les
24 Tchadiens, là, pour la plupart : machines à tuer, machines à piller, machines à voler,
25 machines à incendier. Ça, ils sont réputés pour ça, Madame. Ils sont réputés pour ça,
26 on ne peut pas contourner la vérité. Combien de fois, dans leur pays, là-bas ? Ils sont
27 plus sadiques, mais en venant, ils trouvent un pays comme la Centrafrique, où à
28 chaque fois quand il y a un coup d'Etat, les Tchadiens viennent ici, se ressourcer en

1 Centrafrique...

2 Q. [15:56:55] Monsieur Okoa-Penguia, ma question... Ma question...

3 R. [15:56:58] C'est là. C'est là.

4 Q. [15:56:59] À Pissa, ces mercenaires... À Pissa, ces membres de la coalition séléka ;
5 est-ce que j'ai raison de dire que certains d'entre eux qui étaient armés n'étaient pas
6 des militaires formés ?

7 C'est pour ça que vous utilisez le terme « ils se familiarisaient avec les armes » ; c'est
8 exact ?

9 R. [15:57:16] C'est ça, c'est clair, mais si quelqu'un qui entre dans le pays, il ne parle
10 pas sango, il ne parle pas français...

11 Q. [15:57:29] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia...

12 R. [15:57:32] (*Début d'intervention inaudible*) hein, il ne parle pas sango, il ne parle pas
13 français.

14 Q. [15:57:33] Monsieur Okoa-Penguia...

15 R. [15:57:34] Oui ?

16 Q. [15:57:35] J'ai besoin d'avancer.

17 R. [15:57:35] O.K.

18 Q. [15:57:37] On reste à Pissa.

19 R. [15:57:38] Oui.

20 Q. [15:57:40] O.K. ?

21 R. [15:57:41] Oui.

22 Q. [15:57:41] Au paragraphe 43, vous décrivez que les membres de la coalition séléka
23 volaient sans discernement, ils pillaient — vous en avez parlé, vous avez parlé des
24 véhicules ; est-ce qu'il y avait d'autres actes de pillage dans Pissa et est-ce que les...
25 certains musulmans, certains concitoyens de Pissa de confession musulmane
26 assistaient les membres de la coalition séléka dans les actes de destruction, les actes
27 de pillage ?

28 R. [15:58:12] Bon... La seule chance que Pissa avait... parce qu'il y avait la barrière,

1 comme vous connaissez bien, là, la barrière de Pissa. Bon, certains d'entre eux
2 parlaient parfaitement sango. Il y avait même un qui était militaire, libérateur. Il se...
3 Il s'appelait Alkanto. Il avait reçu une balle au pied et il marche boiteux, et c'est lui
4 qui arrivait de temps en temps à calmer la tension. Et c'est cette barrière-là qui leur
5 donnait beaucoup d'argent. Ils étaient six chefs de la Séléka, donc ils faisaient une
6 cotisation journalière de 60 000 francs par jour, par... par chef. Donc, quand on s'est
7 rapprochés d'eux, ils ont été voir, chaque jour, on donne 60 000 à X, le deuxième jour,
8 on donne 60 000 à l'autre, et cetera, et cetera. Et l'argent de leur manger, c'est
9 20 000 francs par jour. Voilà donc qu'eux, ils étaient... ils étaient à l'aise avec tout
10 l'argent qu'ils stockaient sur les gens, mais maintenant, que les autres... Parce qu'ils
11 nous dit... ils nous ont dit qu'eux, ils sont venus du Soudan, il y en a qui sont venus
12 du Soudan, il y en a qui sont venus du Tchad et pour rentrer, il fallait qu'ils aient des
13 véhicules, qu'ils aient... qu'ils aient... qu'ils aient... qu'ils aient ses meubles, machin,
14 tout ça, pour rentrer avec. Vous voyez quelqu'un qui est à Birao, là-bas...

15 Q. [15:59:33] Monsieur... Monsieur Okoa-Penguia, hein, Birao, c'est loin, on... on
16 revient à Pissa, O.K. ?

17 Vous avez parlé du smic centrafricain, hier — mercredi, pardon — et du niveau de
18 pauvreté qui pèse en République centrafricaine — à 11 h 35, *transcript* 233 ; est-ce que
19 j'ai raison de dire — vous qui êtes le maire de Pissa depuis 30 ans — pour une
20 famille de Pissa, lorsqu'on vole un véhicule, lorsque on vole des... des... des
21 meubles... — parce que vous venez de dire que les membres de la coalition séléka
22 ont volé des meubles... des véhicules aux membres de la population de Pissa — est-
23 ce que j'ai raison de dire que ça représentait des mois d'économies pour ces familles ?

24 R. [16:00:22] Bon, euh... Normalement, à Pissa, ceux qui détiennent des véhicules, ils
25 ne sont même pas une dizaine, vous voyez, mais les véhicules de... dont j'ai fait
26 allusion, c'est les véhicules des particuliers. Comme ils ont écouté qu'il y a un
27 problème, ils ont fait déplacer leurs véhicules de Bangui pour venir mettre en
28 sécurité à Pissa ; vous voyez ? Et c'est pendant ces événements-là que les éléments de

1 la coalition séléka ont tout fait pour prendre leurs véhicules, mais difficilement à
2 Pissa, on... il y a le maire qui a une voiture, il y a au moins deux ou trois personnes
3 qui ont des véhicules et puis c'est fini. Donc, cela veut dire que le niveau de pauvreté
4 de la population, comme je le disais tantôt, est très élevé, c'est un niveau très, très
5 élevé. La pauvreté est là devant nous.

6 Q. [16:01:10]

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:11] Merci, Monsieur
8 Okoa-Penguia, nous en avons terminé pour aujourd'hui et pour cette semaine.
9 Au nom de la Chambre, je tiens à vous remercier. À ce stade, nous ne sommes pas
10 encore arrivés au terme de votre déposition, laquelle reprend lundi prochain,
11 à 9 h 30.

12 Bon week-end et, particulièrement, merci aux interprètes aujourd'hui.

13 LE TÉMOIN (interprétation) : [16:01:42] Merci, merci, merci, merci.

14 M^{me} L'HUISSIÈRE : [16:01:53] Veuillez vous lever.

15 *(L'audience est levée à 16 h 01)*

16 RAPPORT DE CORRECTIONS

17 La correction suivante, indiquée par un astérisque * dans la transcription et non
18 incluse dans l'enregistrement audiovisuel de l'audience, est implémentée dans la
19 transcription.

20 Page 55 lignes 16-17

21 « Me DIMITRI (interprétation) : [12:12:59] Pour le dossier, Monsieur le Président, j'ai
22 pas besoin de montrer de document, mais je fais référence à... au document
23 suivant. »

24 Est corrigé par

25 « Me DIMITRI (interprétation) : [12:12:59] Pour le dossier, Monsieur le Président, j'ai
26 pas besoin de montrer de document, mais je fais référence à l'onglet 85, CAR-D29-
27 001-0526. »